REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

PROJET DE LOI DE FINANCES PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNÉE 2026

ANNEXE 13 : DECLARATION SUR LES RISQUES BUDGETAIRES 2026-2028

PROJET DE LOI DE FINANCES PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNÉE 2026

ANNEXE 13 : DECLARATION SUR LES RISQUES BUDGETAIRES 2026-2028

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX **3**

LISTE DES ENCADRES **6**

INTRODUCTION **7**

I- CADRE D'ANALYSE ET D'IDENTIFICATION DES RISQUES BUDGETAIRES **8**

I.1. Contexte de la déclaration sur les risques budgétaires en Côte d'Ivoire 8

I.2. Cadre d'analyse des risques budgétaires 9

II- RISQUES MACRO-ECONOMIQUES **12**

II.1. Risque d'un niveau plus faible de la croissance du PIB réel 14

II.2. Risque de productivité plus faible du secteur privé 15

II.3. Risque d'un niveau plus faible du taux d'investissement global 17

II.4. Risques liés aux fluctuations des cours et de la production de cacao 25

II.5. Risques liés à la hausse du prix du pétrole brut et du prix de l'électricité 32

II.6. Risques liés à la baisse des investissements publics 39

II.7. Risques liés au taux d'inflation 42

II.8. Risque d'un faible niveau de production énergétique 44

II.9. Risque de variation des prix des produits pétroliers (raffinés) 48

III- RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE **55**

III.1. Risque de refinancement 56

III.2. Risque de taux d'intérêt 58

III.3. Risque de change 58

III.4. Risques liés à l'émission de garanties publiques 61

IV- RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE, AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX ET STRUCTURES ASSIMILEES, ET AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES **63**

IV.1. Risques liés aux Entreprises Publiques 63

IV.2. Risques liés aux Institutions de Prévoyance Sociale 69

IV.3. Risques liés à la gestion financière des Collectivités Territoriales (CT) et des Districts Autonomes (DA) 75

IV.4. Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux et Structures Assimilées 79

V- RISQUES LIES AU RECOUVREMENT DES RESSOURCES 81
V.1. Risques liés à la mobilisation des recettes budgétaires et des comptes spéciaux du trésor 81
V.2. Risques liés à la mobilisation des ressources de trésorerie 86
VI- RISQUES LIES A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES 87
VI.1. Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures 87
VI.2. Risques liés aux projets financés sur ressources intérieures 89
VI.3. Risques liés à la prise en compte des coûts récurrents induits par les dépenses d'investissement public 91
VI.4. Risques sur la masse salariale 92
VI.5. Risques liés à la constitution de passifs 93
VII- RISQUES LIES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP) 94
VII.1. Risques liés aux paiements publics des contrats avec les Producteurs Indépendants d'Electricité (PIE) 95
VII.2. Risques liés aux paiements publics des contrats PPP (hors producteurs indépendants d'électricité) 97
VII.3. Risques budgétaires liés aux résiliations des contrats PPP hors PIE 98
VII.4. Mesures de mitigation des risques budgétaires associés aux PPP 102
VIII- RISQUES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 103
VIII.1. Problématique des risques climatiques 103
VIII.2. Evaluation des risques climatiques à partir du modèle de court terme 105
VIII.3. Evaluation des risques climatiques à partir du modèle de moyen et long termes 120
VIII.4. recommandations et mesures d'atténuation 134
IX- AUTRES RISQUES BUDGETAIRES SPECIFIQUES 136
IX.1. Risques socio-politiques et sécuritaires 136
IX.2. Risques liés au secteur financier 140
IX.3. Risques liés aux ressources minières 147
IX.4. Risques liés aux litiges 154
IX.5. Risques sanitaires 157
X- SYNTHESE DE L'ANALYSE DES RISQUES BUDGETAIRES 2026-2028 158
CONCLUSION 163
ANNEXE 164

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1a : Grille de quantification de l'impact budgétaire 10
Tableau 1b : Classification des risques selon les probabilités d'occurrence, l'impact budgétaire et le degré de criticité 11
Tableau 2 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence du risque de productivité plus faible du secteur privé 15
Tableau 3 : Impacts sur les recettes publiques du risque de productivité plus faible du secteur privé par rapport au scénario de référence 16
Tableau 4 : Impacts sur l'activité économique d'une réduction de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales 18
Tableau 5 : Impacts sur les finances publiques d'une réduction de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales 19
Tableau 6 : Résultats des simulations d'un niveau plus faible des dépenses d'investissements privés. 21
Tableau 7 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence d'une baisse du prix du cacao 27
Tableau 8 : Résultat de la simulation de la baisse de la production du cacao sur la croissance de l'agriculture d'exportation 28
Tableau 9 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 30% de volume de production de cacao sur l'offre des branches d'activité 29
Tableau 10 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 10% de volume de production de cacao sur la demande globale 29
Tableau 11 : Évaluation des pertes de recettes en lien avec la baisse de 10% de la production de cacao 30
Tableau 12 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la hausse du prix du pétrole 33
Tableau 13 : Impacts des risques liés à la hausse du prix du pétrole sur les variables des finances publiques 34
Tableau 14 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la hausse du prix de l'électricité 35
Tableau 15 : Impacts des risques liés à la hausse du prix de l'électricité sur les variables des finances publiques 36
Tableau 16 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la baisse des investissements publics 40
Tableau 17 : Impacts des risques liés à la baisse des investissements publics sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence 41
Tableau 18 : Impact de court terme d'une hausse de l'inflation de 2 points de pourcentage 42
Tableau 19 : Résultat de la simulation d'un choc négatif 3% de l'offre de l'électricité sur l'offre et la demande des branches d'activité 45
Tableau 20 : Évaluation des pertes de recettes liées au faible niveau de production énergétique 46
Tableau 21a : Evolution des taux de réalisation des objectifs de taxation des produits pétroliers 49
Tableau 21b : Evolution des taux de réalisation des objectifs de volume 49
Tableau 21c : Impact des scénarios sur les recettes budgétaires 49
Tableau 22 : Parts de l'Etat dans la production et leur valorisation 50
Tableau 23 : Récapitulatif de l'effet prix et volume des recettes pétrolières 52

Tableau 24 : Coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette publique à fin 2024 et sur la période 2025-2029 55
Tableau 25 : Récapitulatif de la quantification des risques de 2026 à 2028 60
Tableau 26 : Niveau des droits compromis 84
Tableau 27 : Niveau des prévisions des droits compromis 84
Tableau 28 : Echelles des Probabilités de survenance des risques budgétaires 98
Tableau 29 : Echelles des impacts des risques budgétaires 99
Tableau 30 : Echelles des niveaux de risques budgétaires des projets PPP (degré de criticité) 99
Tableau 31 : Définition des classifications 100
Tableau 32 : Degré de criticité des risques budgétaires liés aux projets PPP par secteur en 2024 et 2025 101
Tableau 33 : Présentation du profil de risque de catastrophe en Côte d'Ivoire (données en dollars) 106
Tableau 34 : Présentation du profil de risque de catastrophe en Côte d'Ivoire (données en dollars) (suite) 107
Tableau 35 : Catégorie de dépenses par type d'activités. 110
Tableau 36: Pression Annuelle Équivalente 116
Tableau 37 : Analyse des risques d'inondation avec un temps de retour de 10 ans 116
Tableau 38 : Pression Annuelle Équivalente 117
Tableau 39 : Analyse des risques de sécheresses avec un temps de retour de 10 ans 118
Tableau 40 : Secteurs de l'iSD (Integrated Sustainable Development) 121
Tableau 41 : Récapitulatif des coûts budgétaires spécifiques (montant en milliards de FCFA) 132
Tableau 42 : Criticité du risque d'inondations 133
Tableau 43 : Criticité du risque de sécheresse 134
Tableau 44 a : Récapitulatif des principaux projets miniers à court et moyen terme 147
Tableau 44 b : Récapitulatif des principaux projets miniers à court et moyen terme (suite) 148
Tableau 45 : Récapitulatif de la production minière de 2020 à 2027 148
Tableau 46 : Chiffres clés de l'économie du secteur minier en Côte d'Ivoire de 2012 à 2024 149
Tableau 47 : Récapitulatif des paiements des frais liés aux contentieux non fiscaux de 2014 à 2024 155
Tableau 48 : Evaluation et priorisation des risques liés aux litiges 156
Tableau 49 : Présentation synthétique des risques budgétaires 158

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Sources des risques budgétaires 9
Graphique 2 : Evolution des cours, du volume de la production et de la valeur du pétrole brut 53
Graphique 3 : Profil des amortissements de la dette sur la période 2025 à 2028 57
Graphique 4 : Répartition de la dette publique à fin 2024 par devise 59
Graphique 5 : Evolution comparative des prévisions et réalisations des recettes propres des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2020 à 2023 (en milliards de FCFA) 76
Graphique 6 : Taux d'exécution des investissements sur financement extérieur de 2018 à 2024 87
Graphique 7 : Taux d'exécution des investissements sur financement trésor de 2018 à 2024 89
Graphique 8 : Estimation des paiements publics (achats d'électricité) entre 2025 et 2029 par les Producteurs Indépendants d'Electricité 96
Graphique 9 : Répartition par opérateur des paiements publics des projets PPP en Côte d'Ivoire entre 2023 et 2027 (hors PIE) 97
Graphique 10 : Démarche de quantification des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles 109
Graphique 11 : Structure générale du modèle iSD sous Stella Architect 122
Graphique 12 : Matrice des risques budgétaires 160

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Présentation du modèle Budget ECO 13
Encadré 2 : Modèle Macro économétrique MECODIV 2 23
Encadré 3: Risque lié à la règlementation de l'UE relative à l'entrée des matières premières et des produits dérivés sur son marché 31
Encadré 4 : Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de 2015 32
Encadré 5 : Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC) 37
Encadré 6 : Présentation de la structure des prix des produits pétroliers 48
Encadré 7 : Couverture de change 62
Encadré 8 : Santé financière des entreprises publiques et viabilité de la dette 68
Encadré 9 : Risques budgétaires liés au climat (inondation et/ou sécheresse) à l'échelle des entreprises publiques 104
Encadré 10 : Détermination du profil de risque de catastrophes naturelles et importance des périodes de retour 105
Encadré 11 : L'assurance indicielle comme outil de gestion des risques climatiques 115
Encadré 12 : Nécessité de prise en compte à court terme des impacts long terme des effets du changement climatique 126
Encadré 13 : Probabilité d'occurrence des inondations et de la sécheresse 127
Encadré 14 : Hypothèses sur les coûts unitaire de réhabilitation ou de construction de quelques actifs publics 130
Encadré 15 : Risque de restructuration 142
Encadré 16 : Méthodologie d'évaluation du risque lié à la liquidation d'une banque 144
Encadré 17 : Analyse des risques budgétaires selon l'outil FRAT 160

INTRODUCTION

Depuis 2012, la Côte d'Ivoire connait des progrès économiques remarquables grâce à un ensemble cohérent de mesures et de réformes structurelles et audacieuses visant, entre autres, à consolider le cadre macroéconomique, renforcer la gestion des finances publiques, poursuivre la modernisation de l'Administration Publique et l'amélioration du climat des affaires.

Cet ensemble de réformes inscrites dans les Plans Nationaux de Développement (PND) sur les périodes respectives de 2012 à 2015, de 2016 à 2020 et de 2021 à 2025, a permis d'asseoir un cadre macroéconomique solide et de renouer avec une croissance économique forte et soutenue. Ainsi, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) qui était négatif (-6,6%) en 2011, a atteint 10,5% en 2012 pour s'établir à 6,5% en moyenne sur la période 2021-2024. Cette dynamique répond à la vision du Gouvernement d'ériger la Côte d'Ivoire au rang des pays émergents, avec une amélioration sensible des conditions de vie des populations et la transformation structurelle de l'économie.

Bien que dynamique, l'économie nationale a cependant été marquée par d'importants chocs extérieurs, notamment la forte baisse des cours du cacao en 2017, la pandémie de la Covid en 2020, la guerre en Ukraine en 2022, et le conflit israélo-palestinien en 2023.

Ces chocs ont été suivis d'une accélération de l'inflation sur la période 2021-2023 (4,2% en 2021, 5,2% en 2022 et 4,4% en 2023) et d'un durcissement des conditions financières sur les marchés financiers internationaux. Cette conjoncture s'inscrit dans un contexte caractérisé par les incertitudes géopolitiques, la montée de tension commerciale et l'accentuation des effets du changement climatique au niveau mondial, ainsi que par l'instabilité sociopolitique et le péril sécuritaire dans la zone sahélienne qui ont occasionné l'augmentation des coûts de certains intrants et denrées alimentaires.

Aussi, sur la période 2022-2024, le taux de croissance moyen annuel de l'économie s'est établi à 6,3% malgré la recrudescence des tensions géopolitiques au niveau mondial et sous-régional, la guerre israélo-palestinienne, la hausse des prix à l'importation et la baisse de la demande extérieure.

Dans un tel contexte, il est important d'identifier de façon exhaustive et d'assurer un suivi efficace des risques qui pèsent sur l'exécution du budget de l'Etat, tout en renforçant la stratégie de communication transparente sur ces risques et leurs mesures d'atténuation. Ainsi, la présente Déclaration sur les Risques Budgétaires (DRB), entreprise depuis 2019 et annexée à la Loi de Finances, est renforcée, par une analyse plus approfondie des risques, avec un accent particulier porté sur les impacts du changement climatique.

Ce document vise à présenter et évaluer les principaux risques budgétaires sur la période 2026-2028, ainsi que les mesures de mitigation de leurs éventuelles incidences. Ces risques sont liés au cadre macroéconomique, à la dette publique, aux Entreprises Publiques, aux Institutions de Prévoyance Sociale, aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes. Ils couvrent également les Etablissements Publics Nationaux (EPN) et Structures Assimilées, les Partenariats Public-Privé, le recouvrement des ressources, l'exécution des dépenses du budget, le changement climatique ainsi que d'autres risques spécifiques.

I- CADRE D'ANALYSE ET D'IDENTIFICATION DES RISQUES BUDGETAIRES

I.1. CONTEXTE DE LA DECLARATION SUR LES RISQUES BUDGETAIRES EN COTE D'IVOIRE

La gestion et le suivi des risques budgétaires en Côte d'Ivoire ont été suscités à la suite de deux missions du Fonds Monétaire International menées, l'une sur les risques liés aux Partenariats Public-Privé (PPP) menée en février 2017 et l'autre sur la gestion des risques budgétaires de façon générale en octobre 2017. Dans un contexte international marqué par la chute des cours du cacao où de nombreux risques budgétaires pesaient sur les finances publiques, il était nécessaire que la Côte d'Ivoire mette en œuvre un ensemble de recommandations. Afin d'assurer une identification exhaustive et un suivi attentif sur les risques budgétaires, les principales mesures prises sont les suivantes :

i) élargir les missions du Comité d'élaboration du Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuelle à la préparation de la Déclaration sur les Risques Budgétaires, à l'analyse et au suivi des risques budgétaires ;
ii) élaborer la Déclaration sur les Risques Budgétaires ;
iii) établir une cartographie des risques budgétaires qui identifie les principaux risques budgétaires en fonction de leur degré d'importance ;
iv) adopter un outil d'analyse des risques budgétaires dénommé « Fiscal Risk Assessment Tool », en abrégé FRAT ;
v) adopter l'outil d'évaluation des risques budgétaires liés aux Partenariats Public-Privé.

La Déclaration sur les Risques Budgétaires a pour but de déterminer et d'examiner les risques budgétaires tout en assurant leur suivi. Ces risques budgétaires, définis comme étant des facteurs susceptibles de générer des écarts entre les réalisations et les prévisions budgétaires, peuvent engendrer des incertitudes au niveau des finances publiques.

Le cadre d'identification et d'analyse des risques budgétaires permet donc à l'Etat de mieux comprendre les facteurs qui pourraient influencer ses finances et prendre des mesures proactives pour faire face à ces risques. En faisant preuve de diligence et de flexibilité dans la gestion, le Gouvernement peut réduire au minimum l'impact défavorable des risques budgétaires et accroître sa stabilité financière.

L'identification des risques budgétaires vise à répertorier les facteurs qui pourraient impacter les finances publiques d'un pays. En Côte d'Ivoire, cette identification repose sur un cadre formel préconisé par le Fonds Monétaire International. Ce dispositif permet de classer les sources des risques budgétaires en deux grandes catégories, comme illustré dans la figure ci-après :

I.2. CADRE D'ANALYSE DES RISQUES BUDGETAIRES

Graphique 1 : Sources des risques budgétaires

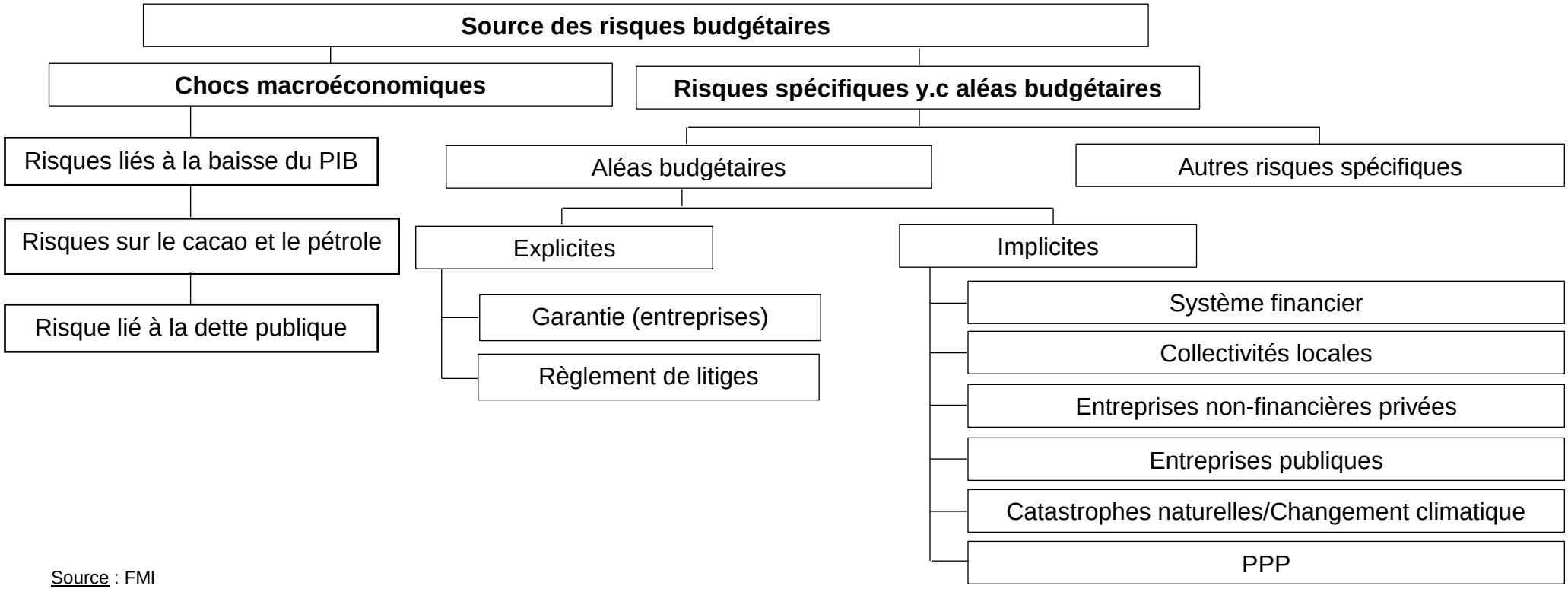

Source : FMI

La figure ci-dessus permet de différencier d'une part, les chocs ou risques macroéconomiques qui se traduisent par des modifications imprévues des variables macroéconomiques, et d'autre part, les risques budgétaires spécifiques qui correspondent aux engagements auxquels l'État pourrait être confronté, sous réserve de la survenance d'événements incertains.

Les risques budgétaires spécifiques comprennent les risques institutionnels, politiques ou sécuritaires ainsi que les aléas budgétaires ou passifs contingents qui peuvent être explicites ou implicites. Les passifs explicites comprennent les garanties liées aux entreprises publiques et aux Partenariats Public-Privé de même que les règlements de litiges opposant l'État et les autres personnes physiques ou morales. Les passifs implicites quant à eux comprennent les appuis exceptionnels aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes, les entreprises

publiques, les entreprises non-financières privées, les institutions de prévoyance sociale, les Partenariats Public-Privé ainsi que les interventions en cas de catastrophes naturelles ou de survenance de risques sanitaires.

Chaque année, au regard du contexte général et du cadre formel, l'avis des différentes structures chargées de la gestion des risques budgétaires est recueilli sur les éléments nouveaux de risques à introduire et le retrait des risques qui ont été maîtrisés.

Ainsi, sur la base de cette approche innovante et en combinant les critères de probabilité d'occurrence et de coût budgétaire potentiel en cas de survenance du risque, plusieurs risques budgétaires pouvant entacher les perspectives de la Côte d'Ivoire en termes de cibles macro-budgétaires ont été répertoriés.

La probabilité d'occurrence d'un risque se définit comme étant le nombre d'apparition du risque rapporté à la période correspondante. Elle est déterminée suivant la formule ci-après : $\mathbf{Pr} = \frac{\mathbf{Nr}}{\mathbf{N}}$

où $\mathbf{Pr}$ représente la probabilité d'occurrence du risque r ;

$\mathbf{Nr}$ est le nombre d'occurrences du risque r, c'est-à-dire le nombre d'observations situées hors de la bande ($\bar{x} \pm \sigma$) avec $\bar{x}$, la moyenne et σ l'écart-type de la variable d'intérêt ;

$\mathbf{N}$ est le nombre de périodes d'observation.

Le calcul des probabilités de survenance varie d'un risque à un autre. La grille d'appréciation uniformisée est la suivante :

- ✓ Une probabilité sur un an est considérée comme faible lorsqu'elle est inférieure à 10% ;
- ✓ Elle est moyenne lorsqu'elle est comprise entre 10% et 30% ;
- ✓ Elle est forte lorsqu'elle est strictement supérieure à 30%.

Tableau 1a : Grille de quantification de l'impact budgétaire

	En % du budget	En % des recettes totales	En % du PIB
Faible	<0,1% du budget	<3%	<0,5%
Moyen	Compris entre 0,1 et 1%	Compris entre 3 et 5%	Compris entre 0,5 et 1%
Élevé	>1%	>5%	>1%

Source : DGBF/DPSB

<u>Tableau 1b :</u> Classification des risques selon les probabilités d'occurrence, l'impact budgétaire et le degré de criticité

Probabilité d'occurrence	Seuil de critère pour la probabilité d'occurrence	Impact budgétaire (IB)	Degré de criticité	Mesure de mitigation
Pr = Nr/N Nr : Nombre d'occurrence du risque sur la période considérée N : Nombre d'observations Les chocs à simuler doivent se trouver hors de l'intervalle de confiance $(\bar{x} \pm \sigma)$	Faible : P < 10% Moyenne : 10% < P < 30% Elevée : P > 30%	Faible : IB < 0,1% du budget Moyen : 0,1% du budget < IB < 1% du budget Elevé : IB > 1%	= Probabilité d'occurrence x impact budgétaire	Une fois les risques classés par niveau de criticité en termes de risque budgétaire, des mesures de gestion des risques peuvent être mises en place pour réduire l'impact potentiel et la probabilité d'occurrence des risques les plus critiques

<u>Source</u> : MFB/DGBF/DPSB

II- RISQUES MACRO-ECONOMIQUES

La Côte d'Ivoire a connu une dynamique économique remarquable ces dernières années, la plaçant parmi les économies les plus performantes du monde depuis 2012. Avec le rebasage et le passage au Système de Comptabilité Nationale de 2008 (SCN 2008), le taux de croissance annuel moyen du PIB sur la période 2012-2019 est ressorti à 8,1%.

En 2020, la propagation de la pandémie de la Covid-19 a constitué une crise sanitaire qui s'est muée en une crise économique. L'ampleur de la pandémie et les mesures prises pour la contenir ont eu des conséquences négatives et importantes sur l'économie. Ainsi, le taux de croissance du PIB est ressorti à 0,7% contre une prévision initiale de 7,2%.

En 2021, les effets de la crise de la pandémie de la COVID-19 ont entraîné une insuffisance de l'offre mondiale par rapport à la demande se traduisant par un niveau élevé de l'inflation, une hausse des cours mondiaux du pétrole. Toutefois, la poursuite du plan de soutien économique, social et humanitaire et du plan de riposte sanitaire a contribué à consolider la reprise économique malgré les perturbations dues à l'insuffisance de l'offre d'électricité consécutive à des niveaux d'eau bas des barrages hydroélectriques et à une panne sur l'installation d'une centrale thermique dans la période d'avril à juin 2021. Ainsi, la croissance économique a connu un rebond significatif avec un taux de 7,1% en 2021 contre 0,7% en 2020.

L'année 2022 a été marquée par la crise russo-ukrainienne avec pour conséquence le renchérissement des prix des denrées alimentaires telles que le blé et d'autres produits comme les engrais et le pétrole. Grâce à la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et à la bonne exécution du PND, la croissance économique s'est établie à 6,4% en 2022.

Ce dynamisme se poursuivrait en 2023 et en 2024 avec des taux de croissance respectifs de 6,5% et 6,0%. A moyen terme, il est attendu un taux de croissance moyen annuel de 6,6% sur la période 2025-2028.

Cependant, des facteurs de risques peuvent entraver cette marche, avec des conséquences sur la gestion des finances publiques.

Pour évaluer l'ampleur de l'impact sur les finances publiques de la réalisation du risque relatif à un niveau plus faible que prévu du PIB réel, des simulations de chocs sont effectuées sur les principaux indicateurs macroéconomiques suivants :

- ✓ la croissance du PIB réel ;
- ✓ la productivité du secteur privé ;
- ✓ l'investissement global (investissement public et investissement privé) ;
- ✓ le taux d'exécution des dépenses d'investissement ;
- ✓ les cours et la production du cacao ;
- ✓ les cours et la production du pétrole ;

- ✓ le taux d'inflation ;
- ✓ la production de l'électricité ;
- ✓ les prix des produits pétroliers.

L'évaluation de ces risques macroéconomiques est effectuée principalement en utilisant le modèle de prévision économique BUDGET ECO.

<u>Encadré 1</u> : Présentation du modèle Budget ECO

Le modèle des Budgets Economiques est de la famille des modèles Input Output. Ce type de modèle repose sur l'approche structurelle de l'économie développée par Wassily Leontief dans les années 30 et qui lui a valu le prix Nobel d'économie en 1973. L'idée de base est que les produits issus de certaines branches d'activités sont les consommations intermédiaires d'autres branches et que ces interrelations peuvent être résumées à l'aide d'une matrice (le tableau entrée sortie ou TES).
Le modèle "Budget-Eco" est un modèle statique car l'investissement est une composante exogène de la demande finale.
Il s'articule autour de deux tableaux principaux de la comptabilité nationale :

- le TEE (Tableau Economique d'Ensemble) fait la synthèse des comptes économiques depuis la production en passant par la répartition primaire jusqu'au compte de capital des différents secteurs ou agents institutionnels (SQS, Ménages, Administrations, Institutions financières, Reste du monde) ;
- le TES (Tableau Entrée Sortie) constitue le cœur de l'analyse de Leontief. Il présente les comptes de production et d'exploitation par branche d'activités et les différents équilibres par produit.

Pour chaque produit i, l'Equilibre Ressources Emplois (ERE) est donné par la formule suivante :

(1) $C_i + D_i = Y_i + M_i$ où Ci désigne la consommation intermédiaire totale de l'économie en produit i, Di la demande finale en produit i, Yi la production de la branche i et Mi les importations de produit i. En colonne, la production se décompose en consommation intermédiaire et en valeur ajoutée.

(2) $Y_i = \sum_{j=1}^{n} C_{ji} + \sum_{k=1}^{p} V_{ki}$ où Cji désigne la consommation intermédiaire en produit j de la branche i et Vki, le facteur de production k utilisé par la branche i.

L'hypothèse fondamentale du modèle de Leontief stipule qu'à court terme **la structure de production reste constante**.
A l'instar des coefficients techniques, on retient également que **la structure de distribution de la valeur ajoutée entre les facteurs de production est constante à court terme**.
Ces hypothèses permettent après transformation des équations (1) et (2) d'aboutir aux équations qui suivent.
Les composantes de la demande finale, les exportations (Xi), les investissements (Ii) et les variations de stock (Si) sont exogènes. La consommation finale (Cfi) est endogène.
Elle est soit obtenue par solde (cas des branches exogènes), soit en fonction du revenu des ménages (cas des branches endogènes).

(3) $Cf_i = (Y_i + M_i) - (\sum_{j=1}^{n} a_{ij} Y_j + X_i + I_i + S_i)$ branche exogène

(4) $Cf_i = f(R)$ branche endogène (où R est le revenu des ménages)

Le revenu des ménages est la somme de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (EBEI) et des salaires versés aux ménages (W).

(5) $R = f(EBEI, W)$

Les importations Mi sont fonction de la production du bien i :

(6) $M_i = f(Y_i)$

Les prix sont pour la plupart exogènes. La valeur est obtenue en multipliant chacun des postes précédents par l'indice des prix correspondant.

II.1. RISQUE D'UN NIVEAU PLUS FAIBLE DE LA CROISSANCE DU PIB REEL

La Côte d'Ivoire, bien qu'ayant enregistré des performances économiques récentes, reste soumise à des chocs macro-économiques pouvant entrainer une baisse de l'activité économique.

L'incidence budgétaire des chocs de croissance s'opère essentiellement à travers un manque à gagner sur les recettes fiscales, dont les projections sont généralement très sensibles au taux de croissance.

De tels manques à gagner sur les recettes pourraient causer une accumulation d'arriérés de paiement si des ajustements adéquats ne sont pas opérés sur les dépenses. Dans le même temps, des ajustements de dépenses (notamment d'investissement) à la suite d'un choc de croissance pourraient également avoir en retour des effets négatifs sur la croissance.

La croissance étant endogène, un choc sur la production agricole pouvant entrainer une baisse de 1% de la croissance a été privilégié.

A titre d'illustration, l'impact de la baisse de la croissance, induite par la baisse de la production de l'agriculture d'exportation, entraîne mécaniquement la baisse des exportations avec l'hypothèse qu'il n'y ait pas de constitution de stocks.

Les exportations de produits agricoles représentent environ 51% du total de la production des biens d'exportation. Ainsi, un recul de la production agricole de 4,1% entraîne la baisse de 2,9% des exportations de produits, ce qui conduit à une perte de **1 point de croissance**.

Sur les finances publiques, toute chose étant égale par ailleurs, cette perte de croissance se traduit par la dégradation du solde primaire de base de 0,14%.

Scenario : baisse de la croissance de 1 point induit par la baisse de la production de l'agriculture d'exportation

	Exportation AGRIE*			Baisse production AGRIE	Baisse exportation
		Pond			
	Simulation 1	100%		5,0%	5,0%
Poids en 2016	Simulation 2	71%		4,1%	2,9%
	Note : Poids AGRIE dans le total des exportations ; poids AGRIE 2016 (source : cadrage)				
		Production	Exportation	Taux de croissance	
	Résultat	-4,1%	-2,9%	-1,0%	

(*) AGRIE : produits de l'agriculture d'exportation
Source : MEPD/DGE/DPPE

II.2. RISQUE DE PRODUCTIVITE PLUS FAIBLE DU SECTEUR PRIVE

Dans cet exercice, il est simulé trois (03) scénarii de sensibilité au Produit Intérieur Brut (PIB) :

- Scénario 1 : choc négatif de 5% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 5% de la production du secteur privé) ;
- Scénario 2 : choc négatif de 2% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 2% de la production du secteur privé) ;
- Scénario 3 : choc négatif de 1% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 1% de la production du secteur privé).

La variable de simulation est la Productivité Totale des Facteurs (PTF) du secteur privé qui correspond à la part de la croissance économique qui n'est pas expliquée par l'augmentation du volume de capital et du volume de travail. Elle mesure l'efficacité de la combinaison productive. L'élément principal de ce paramètre d'échelle est le progrès technique qui, avec la même combinaison de facteurs de production (capital, travail) permet de créer plus de richesse. Mais, l'augmentation de la PTF peut aussi résulter d'une modification de la structure de production (on fabrique plus un certain type de biens ou services nécessitant moins de capital et de travail), de son organisation (à fabrication égale, on combine mieux le capital et le travail, de sorte qu'à niveau de facteur constant, la richesse créée soit plus grande) ou de l'effet multiplicateur de l'environnement socioéconomique et politique.

II.2.1. Impact macroéconomique

Il ressort de ces simulations qu'en Côte d'Ivoire, un choc négatif sur la Productivité Totale des Facteurs (PTF) a un effet négatif sur la croissance économique et sur les finances publiques à Court Terme (CT) dans les mêmes proportions que le choc. L'impact serait moins prononcé pour les ménages. Par ailleurs, les investissements qui en résulteraient affichent une baisse importante par rapport à la situation de référence. A moyen terme (MT), les effets devraient persister mais s'atténuer avec le temps.

Tableau 2 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence du risque de productivité plus faible du secteur privé

Agrégats	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence (à politique inchangée)					
	Scénario 1 (diminution de 5% de la production du secteur privé)		**Scénario 2** (diminution de 2% de la production du secteur privé)		**Scénario 3** (diminution de 1% de la production du secteur privé)	
	CT*	MT*	CT	MT	CT	MT
PIB réel (PIB)	-5,0%	-0,3%	-2,0%	-0,1%	-1,0%	-0,1%
Recettes budgétaires	-5,2%	-0,2%	-2,0%	-0,1%	-1,0%	0,0%
Chiffre d'affaires des entreprises	-7,0%	-0,5%	-2,8%	-0,2%	-1,4%	-0,1%
Revenus des ménages	-3,5%	-0,3%	-1,4%	-0,1%	-0,7%	-0,1%
Indice des prix à la consommation (IPC)	5,1%	0,0%	1,9%	0,0%	0,9%	0,0%
Dépenses d'investissement privé	-23,6%	-0,9%	-9,2%	-0,4%	-4,5%	-0,2%
Investissement total	-19,5%	-0,8%	-7,6%	-0,3%	-3,8%	-0,2%

(*) CT : Court Terme ; MT : Moyen Terme
Source : MEPD/DGE/DPPE

II.2.2. Impact sur les finances publiques

Une analyse de la baisse de la production du secteur privé sur la typologie des revenus de l'Etat (tableau 3) affiche une baisse plus prononcée des recettes provenant des taxes indirectes, des taxes à l'exportation et des taxes à la production. Ce constat est lié notamment à la forte dépendance des recettes budgétaires au droit unique de sortie (DUS) liquidé par les entreprises du secteur café-cacao (représentant environ 8,0% des recettes totales de l'Etat pour l'année 2024) et à la fiscalité indirecte (TVA, impôt intérieur, fiscalité de porte).

Tableau 3 : Impacts sur les recettes publiques du risque de productivité plus faible du secteur privé par rapport au scénario de référence

Types de recettes	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence					
	Scénario 1 (diminution de 5% de la production du secteur privé)		**Scénario 2** (diminution de 2% de la production du secteur privé)		**Scénario 3** (diminution de 1% de la production du secteur privé)	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT
Recettes issues des taxes indirectes	-9,8%	-0,4%	-3,8%	-0,2%	-1,9%	-0,1%
Recettes issues des droits de douane	-3,9%	-0,1%	-1,5%	0,0%	-0,7%	0,0%
Recettes issues des taxes à la production	-7,7%	-0,2%	-3,1%	-0,1%	-1,5%	0,0%
Recettes issues des taxes sur les produits	-7,0%	-0,2%	-2,7%	-0,1%	-1,4%	0,0%
Recettes issues des taxes à l'exportation	-7,8%	0,0%	-3,0%	0,0%	-1,5%	0,0%

Source : MEPD/DGE/DPPE

II.2.3. Mesures d'atténuation des risques

Une politique budgétaire plus adéquate de relance de l'économie par une hausse des investissements publics en cas de ralentissement de celle-ci devrait permettre d'atténuer les effets du choc. Il faudrait également communiquer pour rassurer les investisseurs sur les mesures de contingence, si le choc est en lien avec la situation sécuritaire, sanitaire ou socio-politique.

II.2.4. Analyse du degré d'occurrence

La Productivité Totale des Facteurs (PTF) est un paramètre structurel. Un écart sensible par rapport à la situation de référence devrait avoir peu de chance d'intervenir à court terme. Ainsi, le degré d'occurrence de ce risque est moyen sur la période.

II.3. RISQUE D'UN NIVEAU PLUS FAIBLE DU TAUX D'INVESTISSEMENT GLOBAL

La Côte d'Ivoire a impulsé son développement par une augmentation substantielle des investissements tant publics que privés au cours de cette dernière décennie. Le taux d'investissement global s'est situé à 22,2% en moyenne sur la période 2015-2021. L'investissement est donc un ressort essentiel à la réalisation des forts taux de croissance du PIB enregistrés sur cette même période, qui se situe en moyenne à 6,1% par an. Un taux d'investissement global élevé semble bien être corrélé à un fort taux de croissance.

L'apparition de choc exogène affectant le taux d'investissement peut donc impacter négativement le taux de croissance du PIB. C'est pourquoi, dans un contexte de persistance des chocs induits par la crise entre la Russie et l'Ukraine et les crises politiques et sécuritaires dans la sous-région affectant l'investissement de façon globale, l'on peut s'attendre à une perte de croissance.

Dans cette partie, il a été procédé à des simulations suivantes :

- ✓ baisse de 10% des investissements globaux (scenario 1) ;
- ✓ baisse de 10% des investissements publics (scénario 2) ;
- ✓ baisse de 10% des investissements privés (scenario 3).

Tableau 4 : Impacts sur l'activité économique d'une réduction de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales

	Scenario 1 : réduction de 10% des **investissements globaux** par rapport à leur prévision initiale		Scenario 2 : réduction de 10% des **investissements publics** par rapport à leur prévision initiale		Scenario 3 : réduction de 10% des **investissements privés** par rapport à leur prévision initiale	
	Taux de croissance	**Contribution à la croissance**	**Taux de croissance**	**Contribution à la croissance**	**Taux de croissance**	**Contribution à la croissance**
PIB	**-1.40%**	**-1.40**	**-0.83%**	**-0.83**	**-0.57%**	**-0.57**
Valeur ajoutée du primaire	**0,00%**	**0,00**	**0,00%**	**0,00**	**0,00%**	**0,00**
Agriculture vivrière	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Agriculture d'exportation	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Elevage et pêche	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Sylviculture	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Valeur ajoutée du secondaire	**-2,68%**	**-0,67**	**-1,88%**	**-0,47**	**-0,81%**	**-0,20**
Industries extractives	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Industries alimentaires (hors transformation)	-1,33%	-0,03	-0,76%	-0,02	-0,57%	-0,01
Industries de transformation (cacao, café, etc.)	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
EGE	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
BTP	-9,18%	-0,41	-7,94%	-0,36	-1,25%	-0,06
Raffineries	-1,07%	-0,04	-0,51%	-0,02	-0,56%	-0,02
Autres industries manufacturières	-4,73%	-0,19	-1,92%	-0,08	-2,80%	-0,11
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	**-1,80%**	**-0,62**	**-0,76%**	**-0,26**	**-1,04%**	**-0,36**
Commerce	-2,90%	-0,26	-0,64%	-0,06	-2,26%	-0,20
Transport	-1,37%	-0,03	-0,64%	-0,01	-0,73%	-0,01
Télécommunication	-1,37%	-0,06	-0,75%	-0,03	-0,63%	-0,03
Services financiers et assurance	-0,80%	-0,03	-0,46%	-0,02	-0,34%	-0,01
Services aux entreprises	-1,78%	-0,13	-1,14%	-0,08	-0,64%	-0,05
Autres services	-1,39%	-0,11	-0,74%	-0,06	-0,65%	-0,05
Branches non marchandes	**0,00%**	**0,00**	**0,00%**	**0,00**	**0,00%**	**0,00**
Services d'intermédiation financière indirectement	**0,00%**	**0,00**	**0,00%**	**0,00**	**0,00%**	**0,00**
Impôts sur les importations	-0,54%	-0,02	-1,02%	-0,04	**0,48%**	**0,02**
Impôts sur les exportations	0,00%	0,00	0,00%	0,00	**0,00%**	**0,00**
Autres impôts sur les produits	-1,57%	-0,09	-0,99%	-0,06	**-0,58%**	**-0,03**
Subventions sur les produits	-1,08%	0,00	-0,51%	0,00	**-0,56%**	**0,00**
PIB	**-1,40%**	**-1,40**	**-0,83%**	**-0,83**	**-0,57%**	**-0,57**
Consommation finale	-1,20%	-0,95	-0,68%	-0,54	-0,52%	-0,41
Consommation des ménages	-1,46%	-0,96	-0,83%	-0,55	-0,63%	-0,42
FBCF	-9,90%	-2,15	-3,81%	-0,83	-6,09%	-1,32
publique	-10,00%	-0,83	-10,00%	-0,83	0,00%	0,00
privée	-9,83%	-1,32	0,00%	0,00	-9,83%	-1,32
Exportations	0,10%	0,03	0,05%	0,02	0,05%	0,02
Importations	-3,90%	1,26	-0,91%	0,29	-2,99%	0,96
Variations de stocks		0,41		0,23		0,18

Source : MEPD/DGE/DPPE

Tableau 5 : Impacts sur les finances publiques d'une réduction de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales

	Scenario 1 : réduction de 10% des **investissements globaux** par rapport à leur niveau initial (Variation)	Scenario 2 : réduction de 10% des **investissements publics** par rapport à leur niveau initial (Variation)	Scenario 3 : réduction de 10% des **investissements privé** par rapport à leur niveau initial (Variation)
Total des dépenses	**-3,03%**	**-3,03%**	
Dépenses courantes	0,00%	0,00%	
Dépenses d'investissement	-10,00%	-10,00%	
Total des recettes	**-0,94%**	**-0,76%**	**-0,18%**
Recettes courantes	-0,73%	-0,54%	-0,19%
Recettes fiscales	-0,71%	-0,55%	-0,16%
Recettes non fiscales	-0,84%	-0,46%	-0,39%
Dons	-4,09%	-4,09%	0,00%
Solde budgétaire de base (Ecart)	**0,35**	**0,41**	**-0,05**
Recettes fiscales sur PIB (Ecart)	0,11	0,04	0,06

Source : MEPD/DGE/DPPE

L'analyse des impacts des différents scenarii donne les résultats suivants :

- une baisse de 10% des investissements globaux par rapport aux prévisions initiales entraine une baisse de 0,73% des recettes courantes ;
- une baisse de 10% des investissements publics par rapport aux prévisions initiales entraine une baisse de 0,54% des recettes courantes ;
- une baisse de 10% des investissements privés par rapport aux prévisions initiales entraine une baisse de 0,19% des recettes courantes.

➢ **Baisse de 10% des investissements globaux par rapport aux prévisions initiales**

Une baisse de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales devrait conduire à une perte de croissance du PIB de 1,4 point, principalement liée à la contraction des activités des branches secondaire et tertiaire respectivement de 0,67 et 0,62 point de croissance.

- **Baisse de 10% des investissements publics par rapport aux prévisions initiales**

Le taux d'investissement public se situe en moyenne à 6,0% du PIB sur la période 2015-2023 pour un taux de croissance de 6,2% en moyenne annuelle, traduisant la volonté du Gouvernement de maintenir une forte croissance économique à travers un niveau élevé des dépenses d'investissement. En 2024, le taux d'investissement publics est estimé à 7,8% et en moyenne annuelle à 8,6% sur la période 2025-2028. Cependant, plusieurs facteurs peuvent engendrer une baisse des investissements publics. Parmi ces facteurs figurent l'obligation d'honorer les échéances de plus en plus importantes de la dette publique à court et moyen termes, les difficultés de mobilisation des ressources sur les marchés monétaire et financier, l'évolution défavorable des cours des matières premières avec une incidence négative sur la mobilisation des recettes y afférentes, ainsi que les crises sociopolitiques et les catastrophes naturelles.

Un scenario de la baisse des investissements publics de 10% en valeur par rapport aux prévisions initiales fait ressortir les effets suivants sur la croissance et partant, sur les finances publiques :

- un ralentissement de la croissance économique de près de 0,83 point, principalement dans les secteurs secondaire et tertiaire ;
- une réduction de 0,55 point du volume initial de la consommation des ménages ;
- des manques à gagner de recettes fiscales d'environ 0,55% par rapport aux prévisions initiales, particulièrement au niveau des droits et taxes à l'importation et beaucoup plus accentués au niveau des impôts indirects intérieurs.

Dans une telle situation, il importe de mettre en place des mesures efficaces afin d'atténuer les incidences sur le niveau de la croissance économique, ainsi que des recettes publiques.

- **Baisse de 10% des investissements privés par rapport aux prévisions initiales**

Bien que le taux d'investissement privé ne soit pas volatile, même en période de crise, en raison du lien étroit entre l'investissement privé et la croissance du PIB, le taux d'investissement privé est passé de 16,5% en 2018 à 14,9% en 2020 et à 15,3% en 2024.
Par ailleurs, un choc sur l'activité économique par rapport aux prévisions initiales pourrait induire une baisse des investissements privés. Ainsi :

- une baisse de 5% du niveau des investissements privés par rapport à leur niveau initial correspond à une variation du stock de capital privé de 3,6% par rapport à son niveau précédent ;
- une baisse de 10% du niveau des investissements privés par rapport à leur niveau initial correspond à une variation du stock de capital privé de 3,3% par rapport à son niveau précédent.

Si de tels scénarii se produisaient en 2024 et en 2025 par rapport aux prévisions initiales, cela devrait conduire à une révision à la baisse du taux de croissance du PIB de 1,1 point.

Tableau 6 : Résultats des simulations d'un niveau plus faible des dépenses d'investissements privés.

Scénario	Investissement privé	Utilisation du stock de capital privé	PIB	Croissance
	%var It	%var Kt	%var PIB	point de croissance
Scénario pessimiste	-10%	3,3%	5,3%	-1,1
Scénario de base	-5%	3,6%	5,9%	-0,6
Situation de référence	0%	4,0%	6,5%	0

Source : MEPD/DGE/DPPE

Les simulations sur l'investissement privé ont été effectuées à l'aide du modèle économétrique MECODIV2 (voir encadré 2)

II.3.1 Impact macroéconomique

A l'aide du modèle macro économétrique précité[1], deux équations ont été mises en évidence (équation sous la forme géométrique et celle sous la forme de modèle à correction d'erreur).

Au niveau du modèle géométrique, la variable endogène (PIB) retardée est apparue non significative. Ce qui ne permet pas de capter la relation de long terme entre le stock de capital privé et le PIB. En revanche, à court terme, une diminution du stock de capital privé de 1% entraîne une baisse du PIB de 1,6%. Il n'est pas mis en évidence dans ce modèle un effet significatif de l'utilisation du stock de capital public et du capital humain.

Avec le modèle à correction d'erreur, on retrouve un signe négatif du coefficient associé à la variable endogène (PIB) retardée mais ce terme n'étant pas significatif, le modèle à correction d'erreur n'a donc pas été retenu pour l'analyse des résultats.

[1] Modèle MECOVID2

La simulation réalisée à l'aide des équations économétriques spécifiées dans le modèle macro économétrique conduit aux résultats suivants :

- selon le scénario central, la baisse de 5% du niveau des investissements privés conduit, toute chose étant égale par ailleurs, à une perte de croissance de 0,57 point par rapport à la situation de référence ;
- quant au scénario pessimiste (baisse de 10% du niveau des investissements privés), il ressort une perte de 1,13 point de croissance par rapport à la situation de référence.

II.3.2 Impact sur les finances publiques

La perte de croissance induite par la baisse de l'investissement privé agit sur les finances publiques par le biais de la fiscalité indirecte et sur les recettes publiques tirées des importations. Le modèle macro économétrique permet d'établir les relations entre ces deux types de recettes et leurs assiettes respectives. Il ressort de l'estimation de ces équations qu'une perte d'un point de croissance au niveau de l'absorption (consommation et investissement) fait perdre 0,79 point de croissance au niveau de la fiscalité indirecte.

Il ressort également qu'une perte d'un point de croissance au niveau des importations fait perdre 0,04 point de croissance au niveau des recettes publiques tirées des importations.

<u>Encadré 2</u> : Modèle Macro économétrique MECODIV 2

Le modèle macro économétrique MECODIV2 prend en compte les effets des politiques sectorielles sur l'économie en s'appuyant sur les données du Tableau Ressources-Emplois afin de projeter les agrégats macroéconomiques au niveau de chaque branche d'activités. La modélisation du secteur réel est basée à la fois sur les équations d'offre (production, investissement des branches), sur les équations de comportement (consommation, investissement, exportation, importation) et sur les équations de prix.

Pour chaque équation, trois types de spécification ont été adoptées : la forme tendancielle, la forme géométrique et la forme à correction d'erreur. En effet, La forme tendancielle s'appuie sur une équation linéaire, avec un polynôme de degré 1. En plus, cette forme permet de capter le taux de croissance moyen de la grandeur étudiée. Ensuite, la forme géométrique est la spécification de Koyck (1954), et permet de déterminer les élasticités de court terme et de long terme. Enfin, la forme à correction d'erreur est une spécification à la Hendry (1995) permettant de déterminer les gains ou les pertes de croissance à court terme et les élasticités de long terme.

- **Les équations d'offre**

<u>Modélisation de la fonction de production</u>

L'équation de production (PIB) s'appuie sur la fonction de Cobb-Douglas, et une distinction est faite sur la nature du stock de capital (privé ou public). La prise en compte de certains secteurs spécifiques de production tels que les services non marchands, les bâtiments et les travaux publics, l'énergie, le transport et les télécommunications permet de refléter la nécessaire complémentarité de ces secteurs dans le processus de production des autres branches d'activités.

Sous forme mathématique, l'équation géométrique s'écrit comme suit :

$$Log(PIB_j) = \alpha_0 + \alpha_1 \operatorname{Log}(K_j^P) + \alpha_2 \operatorname{Log}(K_j^G) + \alpha_3 \operatorname{Log}(L_j) + \sum_{i=1}^{5} \alpha_{i+4}\, PIB_{F_i}$$

J : les branches de l'économie autre que les branches services non marchands (F1), bâtiments et les travaux publics (F2), énergie (F3), transport (F4) et télécommunications (F5)

K_j^P : utilisation du stock de capital privé

K_j^G : utilisation du stock de capital public

L_j : utilisation du stock de capital humain

Pour chacune des branches F_i, on écrit :

$$Log(PIB_j) = \alpha_0 + \alpha_1 \operatorname{Log}(K_j^P) + \alpha_2 \operatorname{Log}(K_j^G) + \alpha_3 \operatorname{Log}(L_j) + \sum_{\substack{i=1 \\ i \neq j}}^{4} \alpha_{i+4}\, PIB_{F_i}$$

j = 1, …4 et j : branches services non marchands (F1), bâtiments et les travaux publics (F2), énergie (F3), transport (F4) et télécommunications (F5).

<u>Modélisation de la fonction d'investissement</u>

Dans ce modèle, l'investissement des branches est une fonction d'offre pour tenir compte de l'impact de l'investissement réalisé dans un secteur sur les autres. Cet effet d'entraînement de l'investissement d'un secteur vise notamment à capter notamment les effets des politiques d'investissement du Gouvernement ou du secteur privé sur l'ensemble de l'économie.

L'investissement d'une branche est modélisé en fonction de la demande espérée, de l'excès de demande, du stock de capital passé et des sources de financement (le financement intérieur à travers les crédits à moyen et long terme et le financement extérieur à travers les IDE ou les investissements de portefeuille).

Encadré 2 (suite) : Modèle Macro économétrique MECODIV 2

Modélisation de la fonction d'emploi
L'emploi est dérivé de la production intérieure comme une fonction de demande pour le travail.

- **Les équations de demande**

Modélisation de la fonction de consommation
La demande de consommation des ménages est modélisée selon l'approche du revenu permanent (Milton Friedman, 1957). Cette approche permet de tenir compte des revenus passés, présent et futur des ménages dans leur décision de consommation.

Modélisation de la fonction de demande d'investissement
La demande d'investissement en produit i est la somme des biens i demandés à l'ensemble de l'économie par le secteur. Ces biens représentent une part fixe de l'ensemble des biens d'investissement du secteur donné.

Modélisation de la fonction d'importation
Les importations de biens et services sont modélisées en tenant compte du revenu national disponible et des prix relatifs (prix à l'importation par rapport au prix domestique).

Modélisation de la fonction d'exportation
Les exportations de biens et services sont modélisées en fonction de la demande mondiale et du prix relatif (prix à l'exportation par rapport au prix domestique) qui est un indicateur de compétitivité.

- **Les équations de prix**

Modélisation des prix à la production
Le prix à la production d'une branche est modélisé en prenant en compte l'ensemble des coûts ayant permis de produire. Il s'agit des coûts liés à l'utilisation du stock de capital (public, privé et humain) et ceux liés à l'acquisition de consommations intermédiaires.

Modélisation des prix de la demande
Le prix de la demande totale a été modélisé à partir des ressources, en tenant compte de l'équilibre ressources-emplois. Une fois, le prix à la production connu, le prix de la demande totale est fonction du prix à l'importation. On a rajouté le facteur pression de la demande car c'est un facteur qui affecte les prix à la consommation.

Modélisation des coûts salariaux
Les coûts salariaux sont affectés à la fois par l'effectif qui est la quantité et par le prix de la demande totale
Toutes ces équations sont estimées économétriquement. Les élasticités qui en ressortent permettent d'effectuer des projections sur le court, moyen et long terme.
Les autres secteurs de l'économie (secteur des administrations publiques, secteur extérieur, secteur monétaire) sont également pris en compte dans le modèle macro économétrique.

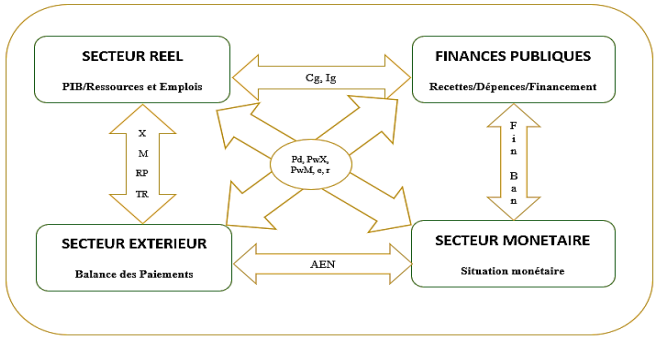

II.4. RISQUES LIES AUX FLUCTUATIONS DES COURS ET DE LA PRODUCTION DE CACAO

II.4.1. Risques liés aux fluctuations des cours du cacao

L'économie ivoirienne demeure relativement vulnérable face aux fluctuations des prix du cacao, principal produit d'exportation du pays. En termes de finances publiques, ces fluctuations se traduisent par un impact sur les recettes liées à cette spéculation, notamment les droits d'enregistrements et les taxes à l'exportation du cacao. Par ailleurs, l'instabilité des cours du cacao avec ses effets indirects sur la croissance économique aurait également des incidences sur les autres recettes fiscales directes et indirectes. En 2017, les cours du cacao ont connu une baisse de près de 31% occasionnant un manque à gagner au niveau des recettes fiscales et du PIB.

Une simulation de l'impact de ces cours mondiaux de cacao, suivant les trois scénarii ci-après, montre les résultats suivants sur l'activité économique et les finances publiques.

- **Risque d'une baisse du prix du cacao à l'international**

- Scénario 1 : baisse de 10% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 2 : baisse de 25% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 3 : baisse de 30% du prix du cacao à l'international.

L'analyse dynamique des résultats des différentes simulations montre qu'une baisse de 10% du prix international du cacao entraine, respectivement à court et moyen terme, une contraction de la croissance de 0,2 point de pourcentage et 0,4 point de pourcentage.

En effet, la baisse de 10% du prix international du cacao entraine à court terme un manque à gagner sur le revenu des ménages de 1,7 point par rapport à sa valeur de référence dès la première année. Le manque à gagner sur le revenu des ménages augmente très vite à moyen terme si des mesures adéquates ne sont pas prises ; ce qui a pour conséquence la baisse des investissements de 4,4 points de croissance et de la consommation des ménages (0,5 point de croissance).

L’impact à court terme sur le budget se traduit par la baisse des recettes budgétaires de 2,1 points de pourcentage. Cette baisse serait de 2,2 points de pourcentage à moyen terme. La baisse des recettes budgétaires est principalement liée aux taxes à l’exportation.

De même, une baisse de 25% du prix international du cacao entraine, respectivement à court et moyen terme, un fléchissement de la croissance de 0,4 point de pourcentage et 0,8 point de pourcentage.

Au demeurant, la baisse de 25% du prix international du cacao entraine à court terme une baisse sur le revenu des ménages de 3,6 points de croissance par rapport à sa valeur de référence dès la première année. Ce manque à gagner va entrainer une baisse de la consommation (-3,6 points de croissance) des ménages, de l’épargne. Ce qui provoquera une baisse des investissements respectivement de 8,8 points de croissance à court terme et 11,2 points de croissance à long terme.

L’impact à court terme sur le budget se traduit par la baisse des recettes budgétaires de 4,3 points de pourcentage. Cette baisse serait de 5,6 points de pourcentage à moyen terme.

Cette simulation indique aussi qu’une baisse du prix international du cacao de 30% conduit à une réduction du PIB de 0,6 point de croissance à court terme et 1,3 point de croissance à long terme.

S’agissant des recettes fiscales, elles enregistrent une contraction respectivement de 6,4 points de croissance à court terme et 6,7 points de croissance à moyen terme.

A propos du revenu des ménages, il fléchirait respectivement de 3,6 points de croissance à court terme et 4,5 points de croissance à moyen terme.

Tableau 7 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence d'une baisse du prix du cacao

Libellés	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence					
	scénario 1 (baisse de 10%)		scénario 2 (baisse de 25%)		scénario 3 (baisse de 30%)	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT
PIB réel (PIB)	-0,20%	-0,42%	-0,43%	-0,84%	-0,61%	-1,26%
Recettes fiscales	-2,14%	-2,24%	-4,30%	-5,6%	-6,42%	-6,72%
Chiffre d'affaires des entreprises	-0,70%	-0,91%	-1,5%	-2,7%	-2,11%	-2,73%
Revenus des ménages	-1,70%	-1,79%	-3,6%	-4,5%	-5,10%	-5,37%
Consommation des ménages	-0,48%	-0,60%	-1,0%	-1,5%	-1,44%	-1,80%
Investissement total	-4,37%	-4,77%	-8,8%	-11,2%	-13,11%	-14,31%
Exportations	-0,48%	-0,74%	-0 ,98%	-1,8%	-1,44%	-2,22%
Importation	-1,91%	-2,02%	-3,87%	-5,0%	-5,73%	-6,06%

Source : MEPD/DGE/DPPE

Certaines mesures peuvent permettre de réduire ces risques. Il s'agit, entre autres, de :

- la maitrise de l'offre à travers la poursuite ou non des politiques impactant la production nationale ;
- l'accélération de la transformation des produits agricoles par le biais d'un code d'investissement incitatif ;
- la mise en œuvre effective de l'accord de partenariat entre la Côte d'Ivoire et le Ghana (industrialisation, promotion de la consommation, lutte contre les maladies virales, l'harmonisation des politiques commerciales entre la Côte d'Ivoire et le Ghana) ;
- la fiabilisation des acteurs de la filière sur toute la chaîne des valeurs (acheteurs, exportateurs, transformateurs et contreparties internationales) ;
- la mise en place d'entreprises spécialisées dans la transformation de la matière première de manière à capter localement une partie de la valeur ajoutée générée par l'industrie mondiale du chocolat ;
- le renforcement de la capacité de stockage des principaux pays producteurs en vue de réguler les volumes à mettre sur le marché dans une situation de baisse des cours.

II.4.2. Risques liés à la variation de la production de cacao

La production de cacao demeure conditionnée par plusieurs facteurs dont les aléas climatiques qui découlent de la mauvaise pluviométrie et de la pluviosité (mauvaise répartition des pluies). Ainsi, la sécheresse de 2016 a eu pour conséquence une baisse de la production de cacao de 10,5%. Sur la période 2020-2027, la production de cacao pourrait enregistrer des baisses se situant entre 0,2% et 5,8% sur la base des hypothèses du cadrage macroéconomique. La production de cacao a enregistré une baisse de 5,9% en 2022 par rapport à la production de 2021. Un scénario de 10% de baisse de la production de cacao entraîne, toute chose égale par ailleurs, la baisse de 3,4% du taux de croissance de l'agriculture d'exportation.

Tableau 8 : Résultat de la simulation de la baisse de la production du cacao sur la croissance de l'agriculture d'exportation

Produits (en milliers de tonnes)	**2023**	**2024**	**2024** Simulation (Baisse de 10% de la production de cacao par rapport à 2023)	**2024** Simulation (Baisse de 30% de la production de cacao par rapport à 2023)
Café	46,9	80,0	46,9	80,0
Cacao	**1822,3**	**2 000**	**1822,3**	1400
Bananes	513,3	534,7	513,3	534,7
Ananas	76,6	81,9	76,6	81,9
Coton graine	236,2	404,7	236,2	404,7
Huiles de palme	613,9	631,7	613,9	631,7
Sucre	193,6	197,5	193,6	197,5
Caoutchouc	1 624,8	1 754,8	1 624,8	1 754,8
Anacarde	1 225,9	1 250,0	1 225,9	1 250,0
Taux de croissance Agriculture d'exportation		**13,7%**	**13,7%**	**-5,4%**

Source : MEPD/DGE/DPPE

Le risque lié à la variation de la production est évalué à partir de la simulation de l'impact d'une baisse de 10% de production de cacao sur la croissance et les recettes de l'Etat.

Un choc de baisse de 30% de la production de cacao entraine, toute chose étant égale par ailleurs, une réduction de la croissance économique de 1,3 point de pourcentage à moyen terme.

Tableau 9 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 30% de volume de production de cacao sur l'offre des branches d'activité

Agrégats	Croissance sectorielle (en pourcentage)	Contribution à la croissance (en point de croissance)
PIB	**-1,26%**	**-1,26**
Valeur ajoutée du primaire	-2,23%	-0,42
Valeur ajoutée du secondaire	-0,29%	-0,06
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-0,84%	-0,36
Branches non marchandes	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	-0,56%	-0,01
Impôts sur les exportations	0,00%	0,00
Autres impôts sur les produits	-0,51%	-0,02
Subventions sur les produits	-0,68%	0,00

Source : MEPD/DGE/DPPE

Du côté de la demande, la consommation des ménages reculerait d'environ 0,90% par rapport à son niveau initial et devrait faire perdre 0,59 de point de croissance du PIB (tableau 10).

Tableau 10 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 10% de volume de production de cacao sur la demande globale

Agrégats	Croissance sectorielle* (en pourcentage)	Contribution à la croissance (en point de croissance)
Consommation finale	-0,74%	-0,55
Consommation des ménages	-0,90%	-0,59
FBCF	-0,15%	-0,03
Exportations	0,07%	0,02
Importations	-0,39%	-0,10
Variations de stocks*	-106 777	-0,41

Source : MEPD/DGE/DPPE
* Variation absolue pour les variations de stocks

Par ailleurs, à variables constantes (y compris le prix CAF du cacao) et à politique fiscale inchangée, une baisse de 10% du volume de production de cacao entraine une baisse de 0,48% des recettes fiscales.

Au final, le risque de baisse de la production de cacao présente une probabilité d'occurrence moyenne avec un impact faible sur le budget de l'Etat.

Tableau 11 : Évaluation des pertes de recettes en lien avec la baisse de 10% de la production de cacao

Type de recettes	Variation de perte de recettes
Total des recettes	**-0,41%**
Recettes courantes	-0,45%
Recettes fiscales	-0,48%
Recettes non fiscales	-0,37%

Source : MEPD/DGE/DPPE

Le risque de baisse de la production peut être mitigé par les mesures suivantes :

- consolider la politique de diversification de l'économie et surtout par l'accélération de la transformation du cacao ;
- lutter contre les maladies ravageuses telles que le Swollen Shoot qui sont sources de destruction de plantations ;
- lutter contre le trafic de cacao vers les pays limitrophes ;
- poursuivre la recherche à travers des conventions entre le Conseil Café-Cacao et le CNRA d'une part, et entre Conseil Café-Cacao et le FIRCA d'autre part en vue de mettre en place des protocoles de production innovants.

<u>Encadré 3</u> : Risque lié à la règlementation de l'UE relative à l'entrée des matières premières et des produits dérivés sur son marché

A compter du 29 décembre 2024, l'UE mettra en place un mécanisme pour contrôler l'entrée de matières premières et leurs produits dérivés (cacao, café, bœuf, huile de palme, hévéa, bois, soja) sur son marché.

Il aura donc un risque d'interdiction d'entrée sur le territoire de l'UE sur la base d'une déclaration de diligence raisonnée relative à la :

• **traçabilité** des produits, notamment leur géolocalisation au moment de la production.
• **durabilité** du produit, en prouvant que ledit produit ne provient pas d'une parcelle déforestée avant la date butoir du **31 décembre 2020**.
• **légalité** du produit, qui prouve qu'il a été produit dans le respect de la législation nationale pertinente en vigueur et dans le respect des droits humains internationaux.

La Commission Européenne mettra en place un système de classification des pays par niveau de risque. Aux trois niveaux de classification définis : ***faible, standard, élevé*****,** seront attribués des contrôles plus ou moins significatifs.

Les principaux indicateurs d'identification des niveaux de risques sont :

• le taux de déforestation dans un pays donné ;
• le taux d'expansion des terres agricoles ;
• la tendance de productions des produits de base.

Le Règlement envisage que jusqu'à 9% des produits issus de pays considérés « risque élevé » soient contrôlés, pour 1% pour les pays identifiés « risque faible ».

<u>Mesures de mitigation du risque :</u>

Pour faire face à ce risque, le Gouvernement de Côte d'Ivoire s'est doté d'une stratégie visant à garantir la durabilité de la filière cacao qui se décline en un programme triennal (2023- 2025). De façon spécifique, cette stratégie se décline en trois (3) axes d'interventions :

- l'amélioration des revenus des producteurs de cacao et leur bien-être : système unifié de traçabilité et de certification du cacao durable en Côte d'ivoire ;
- la lutte contre la déforestation : système de surveillance des forêts et d'alertes précoce de la déforestation incluant l'élaboration de la carte d'occupation des sols ;
- la lutte contre le travail des enfants : Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Au niveau du Conseil Café Cacao, le recensement des producteurs et la géolocalisation de leur plantation permettra d'assurer la traçabilité de la production nationale. Une norme a été créée dite Norme Africaine du cacao durable qui permettra de garantir que la production nationale est issue des zones non protégées et non produite dans les conditions de pire exploitation du travail des enfants.

II.5. RISQUES LIES A LA HAUSSE DU PRIX DU PETROLE BRUT ET DU PRIX DE L'ELECTRICITE

II.5.1. Méthodologie

La démarche méthodologique utilisée est basée sur l'utilisation du Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC) dynamique micro simulé de la Côte d'Ivoire pour mesurer l'impact de la fluctuation des cours du pétrole sur l'économie ivoirienne. Le MEGC permet de comprendre les effets des différents changements qui interviennent dans l'économie, en partant du marché qui est à l'origine de ces changements et en examinant leurs répercussions sur tous les marchés. Le modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC) dynamique micro simulé de la Côte d'Ivoire s'appuie sur la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de 2015.

Encadré 4 : Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de 2015

La Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de 2015 qui présente l'économie ivoirienne avec **cent-quarante-cinq (145) comptes** regroupés en **six (6) grandes catégories** interdépendantes à savoir : les facteurs de production (3), les unités institutionnelles (5), les branches ou secteurs de production (46), les produits (46), les exportations (38) et les comptes d'accumulation (2).

Les facteurs de production utilisés pour la construction de la MCS sont le travail et le capital. Ils sont utilisés dans toutes les branches de production de l'économie. Les facteurs de production émanent des ménages et reçoivent les revenus provenant de la vente de leurs services aux activités de production. Ces revenus sont perçus sous forme de salaire et de loyer du capital, et sont ensuite distribués aux ménages.

Les unités institutionnelles sont représentées par les ménages, les entreprises, le gouvernement et le reste du monde.

Les branches de production, au nombre de quarante-six (46) comptes, produisent chacune un produit. La MCS présente donc **quarante-six (46) produits**. Les branches tirent leurs revenus de la vente des produits dans l'économie et à l'extérieur au travers des exportations.

Les produits sont achetés par les ménages et par les branches de production. C'est par exemple l'eau, des produits de l'industrie agroalimentaire, de la restauration, et des transports et communication pour ne citer que ceux-là qui sont demandés par toutes les autres branches.

Les comptes d'exportations concernent trente-huit (38) comptes. Ils interagissent avec le reste du monde et les produits.

Le compte d'accumulation est constitué de deux (2) comptes à savoir le compte d'investissement et le compte des variations de stocks. Les revenus d'investissement proviennent des épargnes des (9) neuf catégories de ménages, des firmes, du gouvernement et du reste du monde.

II.5.2. Résultats liés à la hausse du prix du pétrole brut

1. Simulation et points d'entrée du choc

Le point d'entrée du choc est le prix mondial du baril de pétrole. Les chocs de hausse des cours du baril du pétrole ont été simulés à l'aide d'un Modèle d'Equilibre Général Calculable dynamique sur un horizon de 3 ans. En effet, le choc est fait sur la première année et les prix restent inchangés aux deuxième et troisième années. Les effets de très court terme (1 an) et de court terme (3 ans) sont observés. Les différentes simulations sont les suivantes :

- ✓ une hausse de 5% du prix du baril de pétrole ;
- ✓ une hausse de 10% du prix du baril de pétrole ;
- ✓ une hausse de 20% du prix du baril de pétrole.

2. Présentation des résultats

Les résultats sont présentés selon l'impact macroéconomique et l'impact sur les finances publiques.

Tableau 12 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la hausse du prix du pétrole

Agrégats	Augmentation de 5%		Augmentation de 10%		Augmentation de 20%	
	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)
PIB Réel	-0,02%	-0,01%	-0,05%	-0,02%	-0,08%	-0,04%
PIB Courant	0,28%	0,08%	0,58%	0,18%	1,12%	0,32%
Déflateur	0,30%	0,09%	0,63%	0,20%	1,20%	0,36%
Indice Harmonisé des prix à la consommation (IHPC)	0,27%	0,08%	0,56%	0,18%	1,08%	0,32%
Prix mondial du baril de pétrole	5%	1,47%	10,00%	3,13%	20,00%	5,88%
Revenu du gouvernement	0,22%	0,06%	0,45%	0,14%	0,88%	0,24%
Revenu des Firmes	0,27%	0,08%	0,56%	0,18%	1,08%	0,32%
Revenu des ménages	0,29%	0,09%	0,60%	0,19%	1,16%	0,36%
Revenu du reste du monde	0,82%	0,24%	1,71%	0,53%	3,28%	0,96%
Consommation finale des ménages	0,27%	0,08%	0,55%	0,17%	1,08%	0,32%
Epargne des ménages	0,30%	0,09%	0,62%	0,19%	1,20%	0,36%
Épargne des firmes	0,27%	0,08%	0,57%	0,18%	1,08%	0,32%
Epargne du gouvernement	0,53%	0,16%	1,10%	0,34%	2,12%	0,64%
Investissement total	0,25%	0,07%	0,52%	0,16%	1,00%	0,28%
Investissements Privés	0,25%	0,07%	0,51%	0,16%	1,00%	0,28%
Investissements publics	0,19%	0,06%	0,40%	0,13%	0,76%	0,24%
Importations des biens	1,22%	0,36%	2,52%	0,79%	4,88%	1,44%
Exportations de biens	0,76%	0,22%	1,56%	0,49%	3,04%	0,88%
Demande internationale totale	0,39%	0,11%	0,81%	0,25%	1,56%	0,44%

Source : MEPD/DGE/DPPE

En conclusion, il ressort qu'à court terme, une hausse des cours du baril de pétrole de 5% réduit le PIB réel de seulement 0,02 point de pourcentage et provoque une augmentation des prix de 0,27 en point de pourcentage. Les effets de court terme sont plus importants sur l'inflation que sur la croissance. Ce qui favorise l'augmentation des recettes de l'Etat comme indiqué dans le tableau 13. Les effets d'une hausse de baril de 5% finissent par s'estomper à la troisième année.

Toutefois, la persistance de l'inflation aura des conséquences plus graves sur la croissance et ainsi nuire notamment, à l'augmentation des recettes de l'Etat.

Tableau 13 : Impacts des risques liés à la hausse du prix du pétrole sur les variables des finances publiques

TYPE DE RECETTES	Augmentation de 5%		Augmentation de 10%		Augmentation de 20%	
	Très court terme	Court terme	Très court terme	Court terme	Très court terme	Court terme
Recettes totales du Gouvernement provenant des impôts sur le revenu des ménages (TDHT)	0,37%	0,11%	0,76%	0,22%	1,48%	0,44%
Recette publique totale des impôts indirects sur les produits de base (TICT)	0,05%	0,01%	0,19%	0,05%	0,20%	0,04%
Recettes totales du Gouvernement provenant des droits d'importation (TIMT)	0,60%	0,17%	1,24%	0,35%	2,40%	0,68%
Recettes totales du Gouvernement	0,22%	0,06%	0,45%	0,13%	0,88%	0,24%

Source : MEPD/DGE/DPPE

S'agissant des recettes totales du gouvernement, une hausse des cours du baril de pétrole de 5% augmente les recettes totales du gouvernement de 0,22 en point de pourcentage à très court terme. Les effets à court terme sont moins importants qu'une hausse des recettes totales du gouvernement de 0,06 en point de pourcentage

II.5.3. Résultats liés à la hausse du prix de l'électricité

1. SIMULATION ET POINTS D'ENTREE DU CHOC

Le point d'entrée du choc est le prix mondial du baril de pétrole. Les chocs de hausse des cours du baril du pétrole sont simulés à l'aide d'un Modèle d'Equilibre Général Calculable dynamique sur un horizon de 3 ans. En effet, le choc est fait sur la première année et les prix restent inchangés à la deuxième et la troisième années. Les effets de très court terme (1 an) et de court terme (3 ans) sont observés. Les différentes simulations sont les suivantes :

- ✓ une hausse de 10% du prix de l'électricité ;
- ✓ une hausse de 15% du prix de l'électricité.

2. PRESENTATION DES RESULTATS

Les résultats sont présentés selon l'impact macroéconomique et l'impact sur les finances publiques.

Tableau 14 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la hausse du prix de l'électricité

Agrégats	Augmentation de 10%		Augmentation de 15%	
	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)
PIB Réel	**-0,01%**	**0,00%**	**-0,01%**	**0,00%**
Indices Harmonisé des prix à la consommation (IHPC)	**0,01%**	**0,00%**	**0,01%**	**0,00%**
Revenu du gouvernement	0,05%	0,00%	0,08%	0,00%
Revenu des Firmes	0,01%	0,00%	0,01%	0,00%
Revenu disponible des ménages ruraux	0,00%	0,00%	-0,01%	0,00%
Revenu disponible des ménages urbains	**-0,01%**	**0,00%**	**-0,01%**	**0,00%**
Valeur ajoutée des branches	**-0,20%**	**0,00%**	**-0,30%**	**0,00%**
Consommation finale des ménages	**-0,01%**	**0,00%**	**-0,01%**	**0,00%**
Investissement total	0,06%	0,00%	0,09%	0,00%
Investissements Privés	0,07%	0,00%	0,10%	0,00%
Investissements public	0,01%	0,00%	0,02%	0,00%

Source : MEPD/DGE/DPPE

Tableau 15 : Impacts des risques liés à la hausse du prix de l'électricité sur les variables des finances publiques

Agrégats	Augmentation de 10%		Augmentation de 15%	
	Très court terme	Court terme	Très court terme	Court terme
Recette sur la taxe indirecte totale	0,45%	0,00%	0,68%	0,00%
Recette provenant des taxes firme totale	**-0,01%**	**0,00%**	**-0,01%**	**0,00%**
Recette provenant des taxes sur la production des biens	**0,37%**	**0,00%**	**0,56%**	**0,00%**
Recettes totales du Gouvernement provenant des droits d'importation (TIMT)	-0,01%	0,00%	-0,02%	0,00%
Recettes totales du Gouvernement	0,05%	0,00%	0,08%	0,00%

Source : MEPD/DGE/DPPE

En conclusion, il découle qu'à très court terme, si une hausse du prix de l'électricité atteint 10%, cela réduit la croissance de seulement 0,01 point contre une augmentation du taux d'inflation de 0,0 en point de pourcentage. Les effets de très court terme sont plus importants sur l'inflation que sur la croissance. Ce qui favorise l'augmentation des recettes de l'Etat comme indiqué dans le tableau 15. Les effets d'une hausse du prix de l'électricité de 10% et voire de 15% n'ont pas de réel impact à partir de la seconde et la troisième années sur l'économie car ils finissent par s'estomper.

Toutefois, la persistance de l'inflation induit par d'autres effets autre que l'électricité pourrait avoir des conséquences plus graves sur la croissance et ainsi nuire notamment, à l'augmentation des recettes de l'Etat.

Pour faire face au risque de hausse du prix de l'électricité, les mesures suivantes peuvent être envisagées :

- ✓ diversifier les sources de production d'électricité notamment avec les investissements dans les énergies renouvelables ;
- ✓ continuer d'accroître les capacités de production d'électricité ;
- ✓ assurer la maintenance préventive des installations existantes.

<u>Encadré 5</u> : Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC)

Le modèle d'Equilibre Général Calculable s'appuie sur une matrice de comptabilité sociale qui décrit :

- les facteurs de production fournis par les agents économiques ;
- les transferts des agents économiques, les impôts directs payés par ceux-ci, leur consommation finale, leurs exportations (reste du monde) et leurs investissements ;
- la demande de capital de la branche d'activité j, la taxe sur la production payée par la branche j, la consommation intermédiaire en produit i de la branche j ;
- les produits i qui sont importés par le reste du monde, sur lesquels sont prélevés des taxes et qui sont utilisés en tant que consommations intermédiaires par la branche d'activité ;
- les produits x qui sont exportés par la branche d'activités et sur lesquels il est prélevé des taxes à l'exportation ;
- les investissements en produits i et autres investissements, les variations de stocks en produit i.

Le modèle vise à observer les changements qui interviennent dans la matrice de comptabilité sociale en cas de choc. C'est pourquoi le modèle met en évidence les formes fonctionnelles entre les différents agrégats. A titre d'illustration, quelques équations qui décrivent le fonctionnement de l'économie sont présentées.

- **Bloc facteurs de production**

Pour dégager de la marge, le producteur fait la demande de facteurs de production que sont le capital et le travail suivant la combinaison qui lui sied.
$VA=f_1(LD, KD)$ et $LD=f_2(KD)$.

- **Bloc production**

En plus des facteurs de production utilisés pour produire, le producteur a recours aux biens intermédiaires. Les consommations intermédiaires utilisées sont donc fonction de la demande de biens intermédiaires.
$CI = f_3(DIT)$ et $XST = f_4(VA, CI)$.

- **Bloc Revenu et Epargne**

Les revenus proviennent des revenus issus de la rémunération des facteurs de production (travail et capital) et de ceux issus des transferts inter agents. Chaque catégorie de ménages reçoit une part fixe de la masse salariale totale payée pour chaque catégorie de travailleurs pour chacun des marchés d'emploi. De même, les ménages, les entreprises et le reste du monde reçoivent une part des revenus du capital. Enfin, les ménages, les entreprises et le gouvernement reçoivent des transferts des autres agents. Le reste du monde reçoit également les revenus issus des importations effectués par les autres agents.
L'épargne est soit une fonction linéaire (dans le cas des ménages et des entreprises) ou un résidu (dans le cas du gouvernement) du revenu disponible, revenu obtenu en déduisant les taxes payées et éventuellement les transferts versés.

- **Bloc demande**

Dans le modèle, les ménages fixent leur budget de consommation pour maximiser leur bien-être en fonction de leurs préférences individuelles plutôt que de conjecturer que les parts budgétaires du panier de consommation du ménage sont constantes. Cette hypothèse est prise dans le but de maximiser une fonction d'utilité de type « Stone-Geary ». Il est également postulé l'hypothèse que la répartition des biens d'investissement dans le budget total d'investissement se fait en maintenant des parts budgétaires fixes. Il est également fait cette hypothèse pour déterminer le comportement de dépenses de l'État.

- **Bloc Prix**

Différents prix sont pris en compte dans le modèle, notamment le prix des facteurs de production, les prix à la production, les prix des composantes de la demande intérieure, le prix mondial à l'exportation et à l'importation.

Comme VA et CI sont endogènes dans l'équation qui les lie à la production, le prix à la production est déduit à partir du prix de la valeur ajoutée et du coût des consommations intermédiaires. Ce principe est utilisé lorsqu'une grandeur est spécifiée en fonction d'autres grandeurs dans le modèle comme la consommation et la valeur ajoutée : XST = f_4 (VA, CI) : coefficient de pondération = (VA/XST, CI/XST), PC =f_5(IM, DD) : coefficients de pondération = (IM/Q, D/Q), VA= f_1(LD, KD) : coefficients de pondération = (LD/VA, KD/VA)

Le prix des consommations intermédiaires est une moyenne des prix des demandes intermédiaires de la branche.

Les prix à l'exportation et à l'importation sont linéaires par rapport au prix mondial à l'exportation ou à l'importation.

Divers indices de prix sont également pris en compte dans le modèle : déflateur du PIB, indice du prix à la consommation, indice du prix des biens d'investissement et indice des prix de la consommation publique

- **Equilibre**

L'équilibre se fait à la fois sur les différents marchés à savoir le marché des produits, du travail et du capital mais en appliquant le principe de Walras.

- **Bouclage et fermeture**

Le bouclage, ou fermeture du modèle, indique les différentes hypothèses macroéconomiques retenues.

SCHEMA DU MODELE

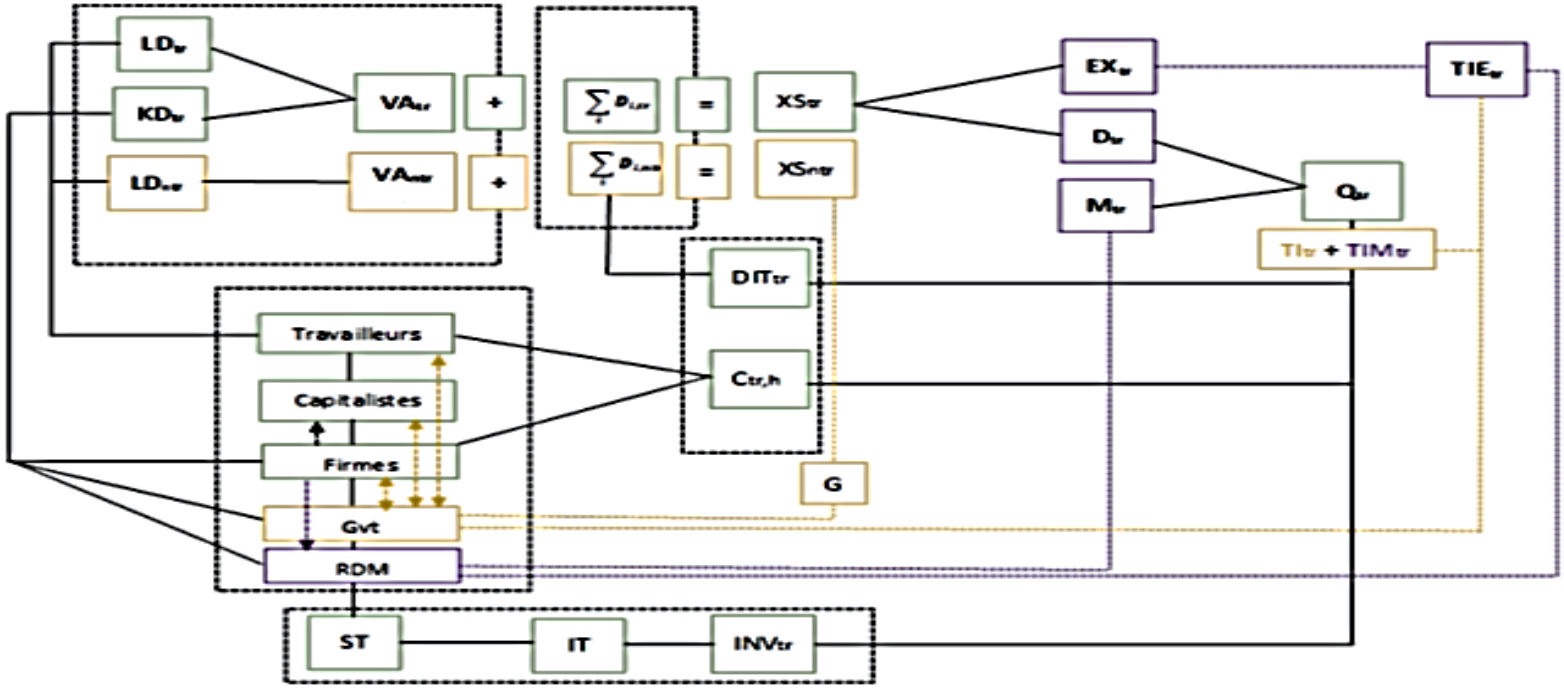

II.6. RISQUES LIES A LA BAISSE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Dans un contexte mondial marqué par la persistance des guerres israélo-palestinienne et russo-ukrainienne ainsi que les crises socio-politique et sécuritaire dans la sous-région, les tensions géopolitiques, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, de nombreuses incertitudes pourraient apparaître sur le financement des économies.

En effet, il convient de noter que les différentes crises notamment, la guerre en Ukraine ont provoqué un resserrement massif des politiques monétaires des banques centrales afin d'endiguer l'inflation. Ce durcissement brutal des conditions financières mondiales pourrait avoir des répercussions sur les conditions de crédit et des finances publiques dans les pays émergents et en développement bien qu'un léger assouplissement des conditions financières soit constaté en lien avec la baisse des taux directeurs.

En tenant compte de l'évolution du risque de crédit ou du risque de taux d'intérêt ainsi que la réduction de l'espace budgétaire, une baisse de l'investissement public en Côte d'Ivoire sur la période 2026-2028 pourrait être envisagée en dépit de la forte croissance économique.

En perspective, les tensions du secteur financier pourraient s'amplifier et créer un phénomène de contagion, ce qui affaiblirait l'économie réelle à cause d'une forte détérioration des conditions de financement et obligerait les banques centrales à revoir encore leurs orientations. Dans la plupart des cas, cette situation provoquerait une augmentation des coûts de l'emprunt, le ralentissement de la croissance, les situations de surendettement et de baisse des investissements.

Il s'agit de simuler un scénario de sensibilité au Produit intérieur Brut (PIB).

- Scénario1 : Choc négatif de 20% sur les investissements publics
- Scénario2 : Choc négatif de 50% sur les investissements publics

Dans le scénario de référence qui suppose que les récentes tensions du secteur financier seront maîtrisées, contre des scénarios alternatifs où la variable simulée à savoir, l'investissement public connaitra une baisse significative à cause de la politique monétaire restrictive. Cette simulation permettra de quantifier l'effet d'une baisse de l'investissement de 20% et de 50% sur les variables telles que la production, l'inflation, la consommation publique et bien d'autres variables.

Impact macroéconomique des risques liés à la baisse des investissements publics

Les résultats des simulations des risques liés à la baisse des investissements publics montrent un effet plus prononcé pour une baisse de 50% de l'investissement public sur le revenu des ménages et la consommation publique. De même, on constate que la croissance réelle de l'économie connait une baisse de 1,5 point de pourcentage pour une baisse de l'investissement public. De plus, une baisse de l'investissement public de 50% entrainerait une baisse de la croissance économique de 3,72 points de pourcentage.

Tableau 16 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la baisse des investissements publics

Variables	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence	
	Scénario de baisse de 20% des Investissements publics	Scénario de baisse de 50% des Investissements publics
	Court Terme	Court Terme
Dépenses d'investissement public	-20%	-50%
Inflation	-0,8%	-1,75%
Revenu des ménages	-1,4%	-3,45%
Revenu du gouvernement	0,35%	0,93%
Consommation publique	-15,8%	-41,59%
PIB réel	**-1,5%**	**-3,72%**

Source : MEPD/DGE/DPPE

Impact sur les finances publiques

Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'impact de la baisse des investissements publics serait plus prononcé au niveau des recettes publiques provenant des taxes indirectes, des taxes à l'exportation et des taxes à la production.

Tableau 17 : Impacts des risques liés à la baisse des investissements publics sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence

Variables	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence
	Scénario de baisse de 20%	Scénario de baisse de 50%
Taxe directe sur les firmes	-1,12%	-3,06%
Recettes publiques totales provenant des taxes directes des ménages	-1,40%	-3,53%

Source : MEPD/DGE/DPPE

Mesures d'atténuation des risques

Afin de réduire le risque lié à la baisse des investissements publics, des mesures d'ajustement pourraient être effectuées à court, moyen et long termes. Il s'agira de :

- mener des actions afin de favoriser l'appropriation des acteurs aux procédures de marchés publics ;
- permettre aux acteurs de s'approprier les procédures concernant les marchés avec les bailleurs ;
- mettre en œuvre les mesures d'optimisation fiscale ;
- anticiper sur la mobilisation des financements des projets.

II.7. RISQUES LIES AU TAUX D'INFLATION

Sur la période de 2012 à 2019, la Côte d'Ivoire a enregistré un taux d'inflation moyen de 1,0% (inférieur à la norme communautaire UEMOA de 3%). Cependant, depuis 2020 le taux d'inflation observe une tendance haussière passant de 2,4% en 2020 à 4,2 % en 2021, 5,2% en 2022, 4,4% en 2023 et 3,5% en 2024 du fait des conséquences de la crise de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine.

Les prévisions de l'inflation sur la base des données à fin mars 2025 devraient ressortir à 3,0% à fin décembre 2025 contre une prévision initiale de 2,6%. Sur la période 2026-2028 les prévisions de l'inflation devrait ressortir en moyenne annuelle à 2,5% par an. Cette légère hausse de l'inflation est attribuable essentiellement au renchérissement des prix des produits comestibles (+2,4%) principalement des « tubercules, plantains et bananes à cuire » (+13,3%), des « légumes fruitiers, frais ou réfrigérés » (+10,3%), des « huiles végétales » (+7,1%) et des « viande fraîche, réfrigérée ou congelée » (+4,9%). Toutefois, la mise en œuvre de la mesure d'augmentation du prix de l'électricité pourrait significativement relever le niveau de l'Indice Harminisé des Prix à la Consommation (IHPC) dans une perspective de court et moyen terme.

Une inflation trop élevée a un impact négatif sur la croissance par le canal de la baisse de la demande globale ou de la faiblesse de l'épargne. Ce qui conduirait à une baisse des recettes fiscales.

Pour évaluer le choc de l'augmentation de l'inflation sur le budget de l'Etat, il est simulé l'impact d'un changement à la hausse du taux d'inflation de 2 points de croissance.

Tableau 18 : Impact de court terme d'une hausse de l'inflation de 2 points de pourcentage

Rubrique	Taux de croissance
PIB	-0,96%
Consommation finale	-2,51%
Consommation des ménages	-2,99%
FBCF	-0,74%
Exportations	0,13%
Importations	-1,01%
Variations de stocks*	152 826

Source : MEPD/DGE/DPPE
*Variation absolue pour les variations de stocks

Toute déviation à la hausse de l'inflation de 2 points de pourcentage a pour conséquence une baisse de la croissance économique. Cependant, l'effet combiné de l'augmentation du prix à la consommation et de la baisse de l'activité économique n'aura un impact négatif sur les recettes fiscales que si le taux d'épargne baisse de plus de 1,12 point de pourcentage. Dans un tel cas, le taux de croissance économique baisserait de près de 0,96 point, en raison notamment des baisses de la consommation des ménages (2,99 points de croissance en moins) et de la formation brute de capital fixe de près de 0,74 point de croissance. Pour une augmentation de l'inflation de 2 points de croissance, il est donc possible de déterminer les pertes de recettes fiscales en fonction de la déviation de plus de 1,12 point de pourcentage du taux d'épargne.

Enfin, il ressort que le risque de pertes de recettes fiscales est d'autant plus élevé que la déviation à la hausse du taux d'inflation est élevée. En effet, une forte variation à la baisse du taux d'épargne sera probablement observée si l'inflation est d'autant plus élevée.

II.7.1. Mesures de mitigation

A court terme :

- mettre en œuvre une action coordonnée et dynamique entre les acteurs, les consommateurs et les commerçants pour le contrôle des prix ;
- mettre en œuvre un dispositif efficace et répressif pour contrôler de façon optimale le niveau des prix.

A moyen et long terme :

- investir dans la diversification des sources de production d'énergie ;
- lutter contre la corruption et mettre en place des infrastructures pour l'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires ;
- mener des politiques de transformation et de production des biens manufacturiers ;
- accroître les rendements agricoles ;
- mettre en œuvre des politiques d'autosuffisance alimentaire (le riz, le manioc, le maïs, la banane plantain).

II.8. RISQUE D'UN FAIBLE NIVEAU DE PRODUCTION ENERGETIQUE

Le système de production énergétique de la Côte d'Ivoire est soumis à des risques suivants :

- ✓ insuffisance de l'offre de gaz naturel qui limiterait la production thermique d'électricité ;
- ✓ pannes sur des ouvrages de production thermiques et de fourniture de gaz naturel ;
- ✓ baisse du niveau de l'eau dans les barrages hydroélectriques qui rendrait insuffisant le niveau de production d'électricité ;
- ✓ retards sur les plans d'investissements.

Au regard de l'importance que revêt l'utilisation de l'électricité pour les agents économiques (ménages, entreprises, administration), la baisse de la production de l'électricité devrait avoir un effet négatif sur le PIB et par ricochet sur les finances publiques.

Pour ce faire, un scénario d'une baisse de 3% de la production de l'électricité a été simulé. Les résultats sur le cadre macroéconomique et les finances publiques sont présentés ci-après.

II.8.1. Impact macroéconomique

La baisse de 3% de la production de l'électricité a conduit à une perte de croissance de 0,5 point de pourcentage en 2021. Le taux de croissance final s'établit à 6% contre 6,5% initialement.

Au niveau de l'offre, les secteurs les plus affectés sont le BTP (-1,67%), l'industrie alimentaire (-1,32%), les autres industries manufacturières (-1,24%), les services aux entreprises (-1,10%) et les services de télécommunications (-1,58%). S'agissant de la demande, la composante la plus affectée est l'investissement (-2,43%).

Tableau 19 : Résultat de la simulation d'un choc négatif 3% de l'offre de l'électricité sur l'offre et la demande des branches d'activité

Rubrique	Taux de croissance	Contribution à la croissance
PIB	**-0,5%**	**-1,26**
OFFRE		
Valeur ajoutée du primaire	**0,00%**	**0,00**
Agriculture vivrière	0,00%	0,00
Agriculture d'exportation	0,00%	0,00
Elevage et pêche	0,00%	0,00
Sylviculture	0,00%	0,00
Valeur ajoutée du secondaire	**-1,40%**	**-0,28**
Industries extractives	0,00%	0,00
Industries alimentaires (hors transformation)	-1,32%	-0,06
Industries de transformation (cacao, café, etc.)	0,00%	0,00
EGE	-6,10%	-0,05
BTP	-1,67%	-0,07
Raffineries	-0,42%	-0,003
Autres industries manufacturières	-1,24%	-0,05
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	**-1,12%**	**-0,47**
Commerce	-1,08%	-0,15
Transport	-1,15%	-0,10
Télécommunication	-1,58%	-0,03
Services financiers et assurance	-0,84%	-0,01
Services aux entreprises	-1,10%	-0,04
Autres services	-1,19%	-0,12
Branches non marchandes	**0,00%**	**0,00**
SIFIM	**0,00%**	**0,00**
Impôts sur les importations	0,15%	-0,004
Subventions sur les produits	-0,50%	0,00

Tableau 19 : Résultat de la simulation d'un choc négatif de l'offre de l'électricité sur l'offre et la demande des branches d'activité (suite et fin)

DEMANDE		
Rubrique	**Taux de croissance**	**Contribution à la croissance**
Consommation finale	-0,07%	0,00
Consommation des ménages	-0,36%	0,00
FBCF	-2,43%	-0,02
Publique	-1,87%	-0,01
Privée	-3,23%	-0,03
Exportations	-0,58%	0,00
Importations	-0,88%	0,00
Variations de stocks		**0,04**

Source : MEPD/DGE/DPPE

Tableau 20 : Évaluation des pertes de recettes liées au faible niveau de production énergétique

Type de recettes	Variation de perte de recette
Total des recettes	-0,77%
Recettes courantes	-0,71%
Recettes fiscales	-0,82%
Recettes non fiscales	-0,37%

Source : MEPD/DGE/DPPE

II.8.2. Impact sur les finances publiques

La baisse du volume de production d'électricité a un impact sur le niveau des recettes liées à la consommation (consommation intermédiaire des entreprises, consommation finale des ménages et des administrations) et à l'exportation de l'électricité. En effet, les recettes tirées découlent du volume et du prix moyen calculé. Ainsi, il est attendu une baisse des recettes fiscales de 0,82% par rapport aux prévisions initiales.

La baisse de la production d'électricité affecte tous les secteurs stratégiques à savoir les industries, le transport, les télécommunications. En outre, la baisse de la production industrielle aura pour conséquence une diminution de la production des biens et services.

Ce ralentissement de l'activité dans le secteur secondaire impacte négativement l'ensemble des composantes du secteur tertiaire. En effet, il faut noter que la baisse de la valeur ajoutée des différentes branches d'activités influence fortement la mobilisation des ressources publiques. Il faut signaler que toute perte de plus-value entraine un manque à gagner dans le processus de mobilisation des recettes car la baisse des différents types d'impôts érode l'assiette fiscale voire le niveau des recettes publiques.

Au demeurant, une baisse de la production d'électricité entraîne d'une part, la baisse de la valeur ajoutée dans plusieurs branches d'activités et d'autre part, elle ralentit la politique de l'élargissement de l'assiette fiscale car la baisse de la production de l'électricité va induire le ralentissement de plusieurs unités de productions.

II.8.3. Mesures de mitigation

Afin de réduire la probabilité de survenance de la crise énergétique, il faut mettre en place un ensemble de mesure à savoir :

- ✓ à court terme, accélérer la mise en œuvre des plans d'investissement dans le secteur d'électricité (Production-Transport-Distribution) afin d'assurer la continuité de la fourniture de l'électricité et d'assurer la dynamique de l'activité économique, notamment industrielle dans les années à venir ;
- ✓ à moyen et long terme, encourager le développement des énergies renouvelables.

Cette situation a engendré en 2021 une hausse de production de 213 GWH, soit une hausse d'environ 1,9% par rapport au niveau du plan de production initial en 2020 qui était estimé à 11 213,0 GWH.

II.9. RISQUE DE VARIATION DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS (RAFFINES)

La variation des prix des produits pétroliers aussi bien que des volumes peuvent constituer des risques budgétaires en cas de non atteinte des objectifs étant donné que l'Etat tire une partie des recettes budgétaires de la taxation sur ces produits.

En effet, la non-application plus stricte du mécanisme automatique des prix suite à la crise ukrainienne a généré un manque à gagner de 380 milliards de FCFA au niveau des recettes de l'Etat sur les prévisions de la période avril-décembre 2022.

L'encadré 6 présente la structure des prix des produits pétroliers et la méthode d'évaluation des risques budgétaires liés à la variation de ces prix.

Encadré 6 : Présentation de la structure des prix des produits pétroliers

Structure des prix des produits pétroliers

La structure des prix des produits pétroliers en Côte d'Ivoire est un système de Prix Parité Importation (PPI), qui simule le prix de revient qu'un importateur de produits pétroliers en Côte d'Ivoire aurait supporté, s'il n'y avait pas de raffinerie. Partant de ce principe, le prix à la pompe des produits pétroliers résulte de la somme de trois agrégats à savoir, le Prix Maximum de Cession (PMC), les Droits et Taxes au cordon douanier et la marge de distribution.

Le PMC (prix ex sir) est calculé à partir de données (cotation) du marché de référence et représente le prix maximum auquel le fournisseur agréé cède le produit ex-Import ou ex-Usine pour la distribution sur le marché national terre.

Les Droits et Taxes au cordon douanier sont constitués des droits de douanes, de la redevance statistique, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) applicables aux produits pétroliers et des accises (Taxe spécifique unique).

La marge de distribution est la somme de la péréquation transport, de la redevance portuaire, de la redevance stock de sécurité, des autres charges et rémunération et de la marge des détaillants.

Le cumul de ces différents agrégats détermine le prix des produits pétroliers affichés à la pompe.

Le détail de chacune des lignes est retracé par le projet d'arrêté portant Structure des Prix Maxima à la Pompe des produits pétroliers, Marché national Terre.

Méthodologie d'évaluation du risque

Pour évaluer le risque, les historiques des réalisations et des objectifs assignés sur la période de 2012 à 2023 en termes de volume et de taxation ont été utilisés.

L'analyse de l'historique permettra de dégager les taux de réalisation des objectifs. Ainsi le seuil maximal de non réalisation est déterminé.

Cette méthodologie, parait appropriée compte tenu de l'absence de donnée sur les prévisions des cours sur les produits pétroliers à court terme. Elle résulte aussi du mécanisme d'administration de la structure de taxation des prix qui n'est pas aussi linéaire (automatique).

Sur la base de l'historique du taux de réalisation des objectifs de taxation, des objectifs de volume et de la mesure structurelle garantissant la mise en œuvre globale et effective de l'objectif de taxation arrêtée avec le FMI, un scénario peut être distingué à savoir, la réalisation à 92% des volumes sur le gasoil et à 88% pour le super carburant et la réalisation des objectifs de taxation.

Tableau 21a : Evolution des taux de réalisation des objectifs de taxation des produits pétroliers

	2020	2021	2022	2023	2024
Gasoil	102,64%	100,72%	108,06%	92,03%	95,06%
Super Carburant	104,06%	100,24%	94,67%	88,48%	97,94%

Source : MFB/DGD/DSEE

Tableau 21b : Evolution des taux de réalisation des objectifs de volume

	2020	2021	2022	2023	2024
Gasoil	113,67%	100,00%	10,53%	67,51%	93,70%
Super Carburant	108,78%	100,00%	13,31%	108,92%	137,95%

Source : MFB/DGD/DSEE

Tableau 21c : Impact des scénarios sur les recettes budgétaires

En milliards de FCFA)

	Impact 2026	Impact 2027	Impact 2028
Scénario	-66,68	-71,66	-77,00

Source : MFB/DGD/DSEE

En cas de survenance du scénario, la perte de recettes sera estimée à 66,68 milliards de FCFA en 2026, à 71,66 milliards de FCFA en 2027 et à 77,0 milliards de FCFA en 2028.

II.9.1. Mesures de mitigation

Afin de réduire les effets des risques liés à la fluctuation des prix des produits pétroliers, il faut :

- accroître la capacité de stockage de la SIR ;
- accroître la part des investissements de l'Etat à travers le financement des recherches pétrolières ;
- appliquer strictement le mécanisme automatique des prix des produits pétroliers à la pompe.

II.10. RISQUES LIES AUX RESSOURCES PETROLIERES ET GAZIERES

Les revenus pétroliers et gaziers de l'Etat proviennent de la vente de sa part dans la production de pétrole brut et de gaz naturel. Le partage se fait selon une clé de répartition contenue dans le Contrat de Partage de Production (CPP), qui lie l'Etat et le Contracteur. La prise en compte de ces revenus dans les prévisions budgétaires de l'Etat n'est pas sans risques. Peuvent être identifiés entre autres, les risques liés aux fluctuations des cours, à la baisse de la production et à la fiabilité des informations transmises à l'Etat.

Tableau 22 : Parts de l'Etat dans la production et leur valorisation

	PRODUCTION TOTALE DE PETROLE BRUT ET DE GAZ NATUREL		PART DE L'ETAT DANS LA PRODUCTION DE PETROLE BRUT			PART DE L'ETAT DANS LA PRODUCTION DU GAZ NATUREL		
PERIODE	**PRODUCTION TOTALE DE PETROLE BRUT (BARILS)=a**	**PRODUCTION TOTALE DE GAZ NATUREL (MMBTU)=b**	**QTE (BARIL)=c**	**PROPORTION (%)=c/a**	**VALEUR (USD)**	**QTE (MMBTU)=d**	**PROPORTION (%)=d/b**	**VALEUR (USD)**
2017	12 440 504	76 086 924	1 033 311	8,3	55 967 472	28 363 026	37,3	112 308 552
2018	11 748 642	69 091 227	1 115 701	9,5	78 285 149	26 366 955	38,2	118 957 796
2019	13 194 133	73 790 603	1 733 226	13,1	112 238 437	17 457 252	23,7	100 224 242
2020	10 642 392	76 369 439	823 637	7,7	33 113 423	27 341 145	35,8	135 335 596
2021	8 773 263	83 814 254	746 639	8,5	50 523 042	20 635 058	24,6	90 086 334
2022	9 300 556	90 320 092	1 730 504	18,6	175 135 730	22 438 014	24,8	120 100 011
2023	10 752 196	93 685 808	1 900 944	17,7	157 359 399	38 127 805	40,7	256 359 653
2024	16 154 986	91 197 991	1 492 265	9,2	117 642 946	40 421 229	44,3	239 382 046
2025*	22 845 821	102 395 709	1 143 749	5,0	74 343 685	47 732 272	42,0	286 393 632

Source : MMPE/DGH
*Estimation 2025

II.10.1. Risques liés aux fluctuations des cours et de la production du pétrole brut

L'effet combiné des fluctuations des cours et de la production du pétrole brut constitue un risque de variabilité de la valeur de la production.

Les cours et la production du pétrole (part de l'Etat) avaient connu des baisses, affichant respectivement 66,4 USD le baril et 823 637 barils en 2020 entraînant ainsi une baisse significative des recettes du pétrole, situation inhérente à la crise de la COVID-19. Cette conjoncture défavorable a entraîné un impact négatif sur la valorisation de la part de l'Etat dans la production et, partant sur le budget de l'Etat. Toutefois, de 2021 à 2024, une amélioration des revenus pétroliers et gaziers (de 50 523 042 USD à 117 642 946 USD) est observée. Cette hausse est entrainée par l'augmentation combinée des cours du pétrole et du volume de production (part de l'Etat). Cependant une régression est constatée entre 2023 et 2025, du fait de la baisse combinée des cours et de la part de l'Etat, passant de 157 359 399 USD en 2023 à 74 343 685 USD en 2025.

Aussi, au cours de la vie des champs pétroliers, certaines situations peuvent subvenir et entrainer une baisse du rythme de la production ou un arrêt de la production :

Sur le volet technique :

- Défaillances des équipements de production et de transport, notamment les compresseurs, les générateurs électriques, les séparateurs, les stations de traitement et les pipelines ;
- Arrêts non planifiés des installations de production (shutdown) ;
- Mise en Cale sèche, c'est le cas du FPSO (Floating Production Storage and Offloading ou Unité Flottante de Production, Stockage et Déchargement) Baobab du bloc CI-40 depuis le début du second semestre 2025, entrainant une cessation de production de pétrole brut et de gaz naturel et donc une baisse des parts de l'Etat dans la production de pétrole brut durant la période et, partant la réduction des revenus pétroliers et gaziers de l'Etat.

Sur le volet géologique :

- Déplétion[2] des champs et venues de sables dans les puits de production ;
- Déclin du puits.

[2] La déplétion : baisse naturelle de la pression dans le réservoir, entrainant une faible remontée du pétrole brut. Pour y remédier il faut de nouveaux investissements (injection d'eau ou de gaz).

Ces situations entrainent une baisse des parts de l'Etat dans la production de pétrole brut durant lesdites périodes et partant la réduction des revenus pétroliers et gaziers de l'Etat.

Selon l'analyse réalisée avec les indices de volume et de prix, l'effet volume impacte plus significativement les revenus tirés du pétrole brut que l'effet des prix qui reste toutefois variable. En effet, depuis 2016, hormis le contexte de crise induit par la Covid-19 entrainant une baisse de la production de pétrole, la hausse des recettes du pétrole a toujours été influencée significativement par la production et non par l'augmentation des prix du pétrole.

Tableau 23 : Récapitulatif de l'effet prix et volume des recettes pétrolières

PERIODE	COURS DU PETROLE BRUT (USD)	PRODUCTION TOTALE DE PETROLE BRUT (BARIL)	VALEUR DE LA PRODUCTION DE PETROLE (USD)	INDICE DES PRIX LASPEYRES (%)	INDICE DE VOLUME LASPEYRES (%)
2016	41,9	673 197	28 240 614	100	100,0
2017	54,2	1 033 311	55 967 472	129,1	153,5
2018	70,2	1 115 701	78 285 149	167,3	165,7
2019	64,8	1 733 226	112 238 437	154,4	257,5
2020	66,4	823 637	33 113 423	158,4	122,3
2021	70,7	746 639	50 523 042	168,6	110,9
2022	101,2	1 730 504	175 135 730	241,5	257,0
2023	82,8	1 900 944	157 359 399	197,6	282,3
2024	78,8	1 492 265	117 642 946	188,2	221,7
2025*	65,0	1 143 749	74 343 685	155,1	169,9

Source : MMPE/DGH
*Estimation 2025

L'évolution des recettes liées au pétrole est fortement corrélée à la production comme en témoigne le graphique ci-dessous. Ainsi, le risque principal lié aux revenus du pétrole est essentiellement lié à la production.

Graphique 2 : Evolution des cours, du volume de la production et de la valeur du pétrole brut

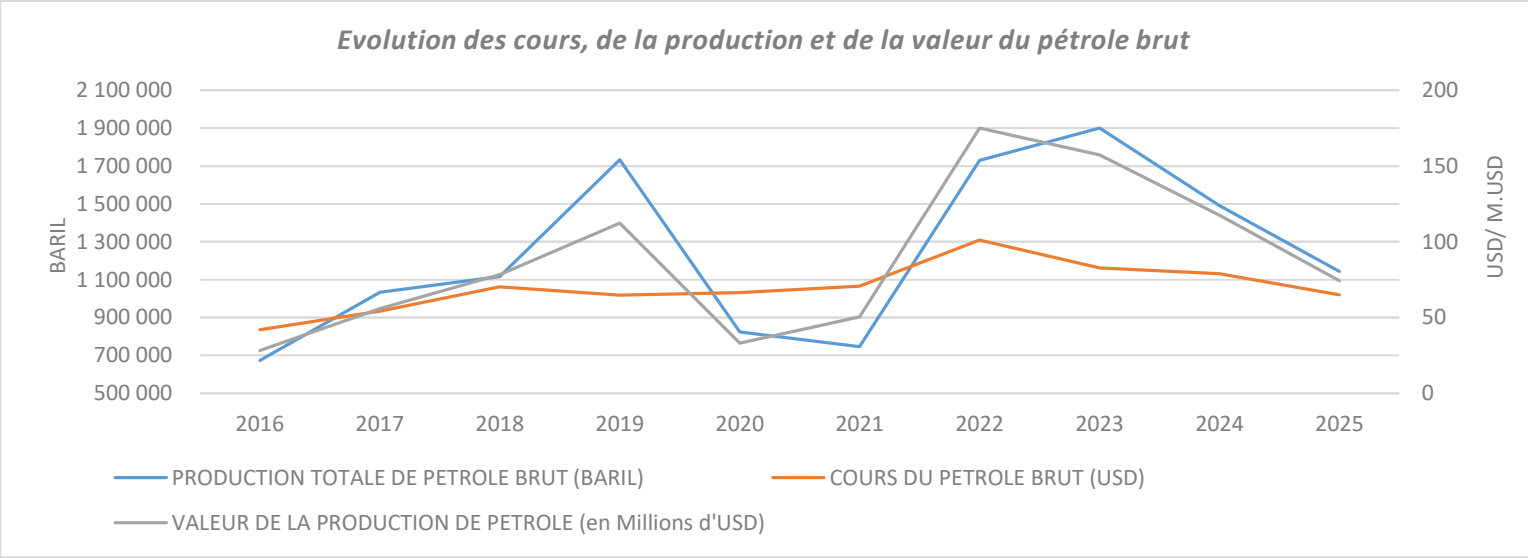

Source : MMPE/DGH

II.10.4. Mesures de mitigation

Afin de réduire les risques liés aux ressources pétrolières et gazières, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

Sur le volet administratif et technique :

- mettre en œuvre des programmes de maintenance par les opérateurs responsables des infrastructures de production ;
- suivre lesdits programmes de maintenance des opérateurs ;
- faire la promotion du bassin sédimentaire de la Côte d'Ivoire pour attirer plus d'investisseurs ;

- surveiller continuellement les paramètres environnementaux en liaison avec les structures Etatiques (CIAPOL, ANDE, DGAMP, Ministère de la Défense, …) ;
- communiquer avec les opérateurs pétroliers pour les rassurer sur l'enjeu des investissements nouveaux afin d'améliorer la production ;
- rappeler aux opérateurs le respect strict des termes des CPP sur la fiabilité des informations à transmettre à l'administration en charge du pétrole ;
- effectuer des missions régulières sur les plates-formes pétrolières pour en assurer un contrôle constant de la production ;
- établir un cadre de dialogue permanent entre les parties prenantes pour la surveillance des préoccupations des travailleurs sur les plates-formes de production.

Sur le volet géologique :

- réaliser des travaux de workover (la maintenance périodique de l'outil de production permettant l'amélioration de la productivité du pétrole brut et du gaz naturel, et le remplacement du système de captage du brut "sands screem") ;
- prévoir la récupération assistée sur les champs matures ;
- mettre en œuvre de nouvelles phases de développement (accroitre les investissements pour de nouveaux forages et entretenir les forages existants).

III- RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE

La gestion de la dette publique de l'Etat de Côte d'Ivoire s'est considérablement améliorée ces dix dernières années. L'Etat de Côte d'Ivoire, à la faveur des allègements et annulations de dettes intervenus au point d'achèvement de l'initiative PPTE, en juin 2012, s'est inscrit dans une dynamique d'endettement prudente et de gestion active de la dette publique à travers des actions pertinentes mises en œuvre par le Gouvernement. Des réformes importantes ont été, ainsi, entreprises afin d'encadrer les emprunts publics, conformément au règlement R09/UEMOA et la loi portant politique nationale d'endettement.

Ainsi, le stock de la dette est passé de 4 679,6 milliards de FCFA en 2012, après le point d'achèvement de l'initiative PPTE, à 31.406,9 milliards de FCFA à fin 2024, soit 59,5% du PIB. Il ressortirait à 33.138,7 milliards de FCFA à fin 2025, représentant 57,8% du PIB. Les principaux risques budgétaires qui peuvent être identifiés relativement à la dette publique se résument au risque de refinancement, au risque de taux d'intérêt et au risque de taux de change.

Tableau 24 : Coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette publique à fin 2024 et sur la période 2025-2029

Indicateurs de risque		2024	A fin 2029
Dette nominale (en % du PIB)		59,5	48,4
Valeur Actuelle de la dette (en % du PIB)		58,2	50,5
Paiement d'intérêt (en % du PIB)		2,7	2,3
Taux d'intérêt moyen pondéré		5,0	4,8
Risque de refinancement	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du total)	14,6	10,2
	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du PIB)	8,7	5,3
	Maturité moyenne de la dette extérieure (en années)	8,5	7,8
	Maturité moyenne de la dette intérieure (en années)	4,0	4,8
	Maturité moyenne du portefeuille (en années)	7,0	6,8
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne jusqu'à révision du taux (en années)	6,1	5,7
	Dette à réviser dans 1 an (en % du total)	26,3	20,4
	Dette à taux fixe (en % du total)	89,3	89,4
Risque de change	Dette Devises étrangères (en % du total)	55,7	66,4
	Service de la dette (en % des réserves)	29,5	11,2

Source : MFB/DGF

III.1. RISQUE DE REFINANCEMENT

Le risque de refinancement s'apprécie comme suit :

- au titre de la dette intérieure**,** le volume du remboursement à honorer est important en 2026 et 2027. A court-terme, la concentration des échéances de la dette intérieure constitue une vulnérabilité du portefeuille en moyenne 61,6% du service total. Ce service est dominé par les échéances de titres publics. En 2025, le service des titres publics représente 92,6% du service de la dette intérieure totale. À moyen terme, le remboursement des échéances des obligations à court et moyen termes pourraient également entraîner des pressions de refinancement ;
- au niveau de la dette extérieure et s'agissant essentiellement de la dette libellée en devises, certaines tombées d'échéances de remboursement de dette pourraient être honorées à des coûts relativement élevés, en particulier concernant les prêts à taux variables.

Il convient de retenir que (i) le risque de refinancement de la dette extérieure est faible comparativement à celui de la dette intérieure à court terme en raison des maturités longues de la dette extérieure, (ii) de l'absence de pics de refinancement significatif à court terme, et (iii) d'un meilleur profil d'amortissement de la dette publique.

En janvier 2024 et mars 2025, les opérations de gestion de passifs réalisées au niveau extérieur ont permis de remplacer la dette existante plus chère par une nouvelle dette de maturité plus longue et à coût faible. Le risque de refinancement est atténué par le biais d'opérations de gestion de passifs, à la fois sur le marché régional de l'UEMOA et sur le marché international concernant les titres Eurobonds et les prêts bancaires.

Il ressort donc que le risque de refinancement sur la période 2026-2028 demeure moyen au regard des conditions actuelles de marché.

Graphique 3 : Profil des amortissements de la dette sur la période 2025 à 2028

En milliards de FCFA

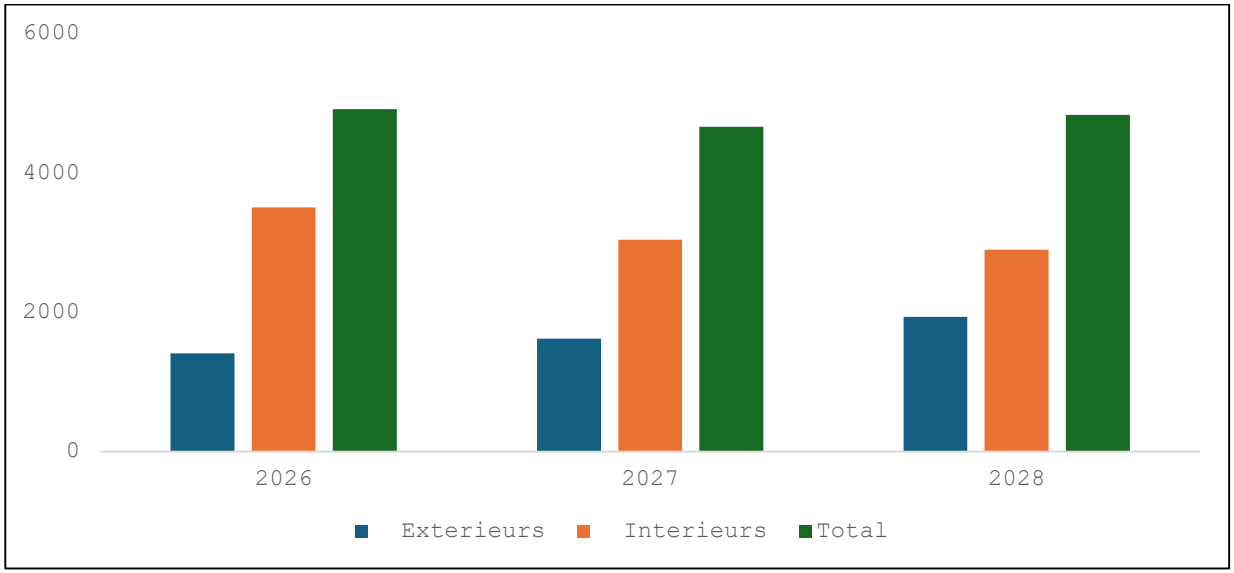

Source : MFB/DGF

III.2. RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux variations de taux d'intérêt sur le coût du service de la dette, ou l'augmentation potentielle des charges d'intérêts par rapport au montant budgétisé. Il concerne donc l'exposition du portefeuille de la dette aux changements de taux d'intérêt du marché.

Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette ressortirait à 4,8% à fin 2029. La dette publique (89,3%) à fin 2024 est à taux d'intérêt fixe permettant ainsi de limiter l'exposition au risque de taux. Au cas où les financements, tels que les crédits acheteurs, s'accroissent, le risque lié aux variations à la hausse des taux de référence (Euribor, Sofr) pourrait avoir un impact sur le service de la dette. Même si, depuis 2012, la structure des taux d'intérêts de la dette n'a pas évolué et s'explique par la préférence pour l'endettement à taux fixe par rapport à l'endettement à taux variable, il n'en demeure pas moins qu'une faible proportion des prêts commerciaux indexés à des taux variables qui ont connu une hausse ces dernières années pourraient avoir un impact sur les intérêts de la dette.

III.3. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change peut se définir comme l'augmentation potentielle du service de la dette par rapport au montant budgétisé du fait des variations de taux de change. Il fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette publique à une dépréciation de la monnaie nationale.

A fin 2024, la part de la dette en devises est de 55,7% et comprend 43,6% d'Euros. Ainsi, l'Euro demeure la principale devise d'endettement extérieure de la Côte d'Ivoire, suivi du Dollar US (8,6%). Cette configuration traduit la volonté du Gouvernement de limiter l'exposition du portefeuille de la dette publique au risque de change. La dette exposée aux fluctuations de taux de change représente 12,1% du portefeuille de la dette totale à fin 2024 contre 10,6% en 2023. Au regard de la relative importance des instruments en dollar, les fluctuations entre le dollar et le franc CFA constituent un facteur de vulnérabilité.

Le risque de change est géré de façon proactive à travers (i) le recours aux nouvelles sources d'endettement extérieures en Euro et (ii) la mise en œuvre des opérations de couverture de change. Ainsi, une part significative du service de la dette à moyen-terme libellée en dollar a été convertie en Euro suite à des opérations de couverture de change, notamment le service associé aux Eurobonds en dollar et certains prêts bilatéraux.

Graphique 4 : Répartition de la dette publique à fin 2024 par devise

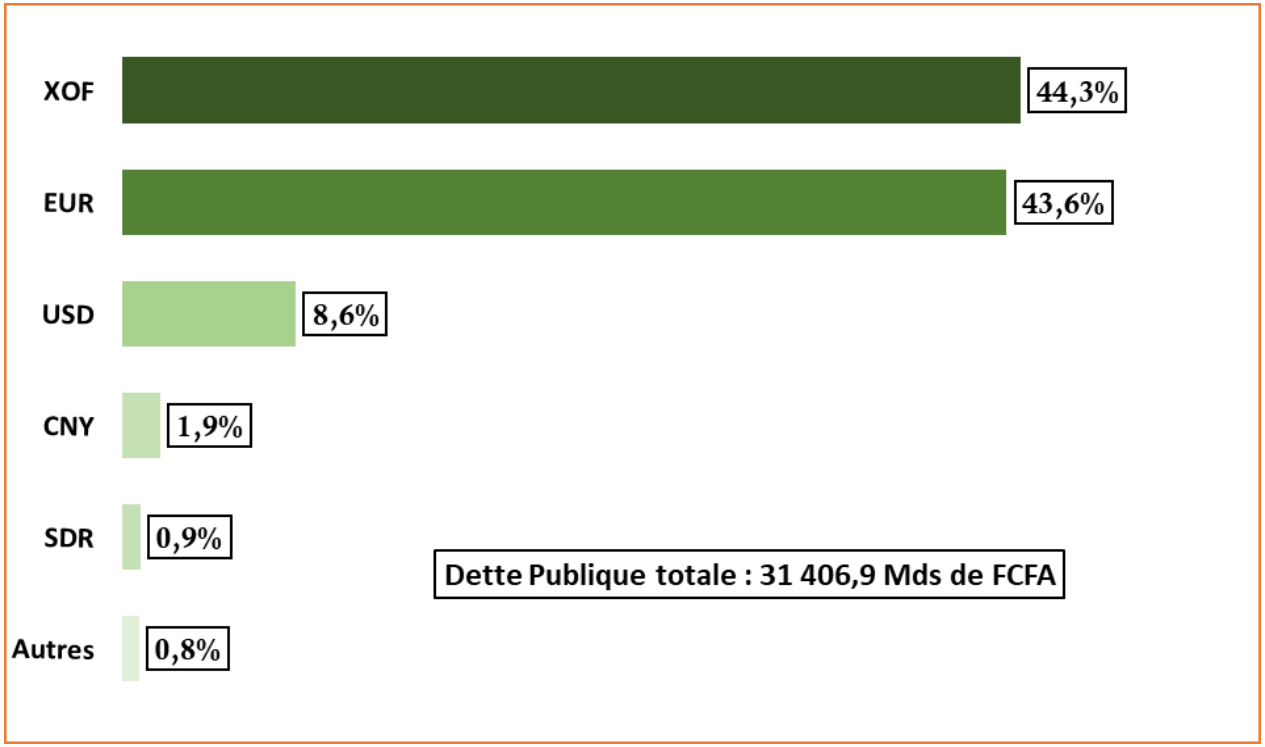

Source : MFB/DGF

- **Quantification de l'impact de la survenance des risques**

Risque de taux de change

La méthodologie a consisté à évaluer le coût additionnel induit par la survenance du risque de change sur les dépenses budgétaires ou le déficit budgétaire (en supposant inchangées les ressources budgétaires), à travers le calcul du coût généré par une hausse du rapport FCFA/USD, comparativement à celui qui a servi à la projection du service de la dette extérieure inscrit au cadrage budgétaire de 2025 (625 FCFA/USD).

Scénario de base (données du cadrage)

La part du service de la dette publique en dollar US à payer en 2026, 2027 et 2028 est respectivement de 20,8%, 19,0% et 18,0% du service de la dette extérieure.

Ainsi, le service à payer s'élèverait à 496,9 milliards de FCFA en 2026 dans le scénario de base avec un taux FCFA/USD de 611,8. La réalisation du risque du taux de change suppose un accroissement de la parité FCFA/USD.

Scénario pessimiste (réalisation du risque)

En cas de survenance de risque de change, en supposant un taux de change FCFA/USD de 625,0 le service de la dette extérieure libellé en dollar US passerait à 505,4 milliards de FCFA d'où un accroissement de 8,5 milliards de FCFA qui va impacter le budget.

Tableau 25 : Récapitulatif de la quantification des risques de 2026 à 2028

En milliards de FCFA

LIBELLE	Taux de change	2026	2027	2028
Scénario de base (cadrage budgétaire)	611,8	496,9	505,5	497,3
Scénario pessimiste (survenance du risque)	625,0	505,4	514,2	505,8
Impact sur le budget de l'Etat		8,5	8,7	8,5

Source : MFB/DGF

III.4. RISQUES LIES A L'EMISSION DE GARANTIES PUBLIQUES

L'émission de garanties par l'Etat constitue une source de risque budgétaire en ce sens qu'elle appelle d'éventuelles interventions budgétaires, notamment pour le remboursement des prêts adossés aux garanties ayant fait l'objet d'appel.

A fin décembre 2024, le montant net des garanties est de 402,4 milliards de FCFA (0,8% du PIB).

Par ailleurs, l'appel en 2015 d'une garantie émise par l'Etat dans le cadre du contrat PPP relatif au troisième pont d'Abidjan, pour cause de trafic insuffisant par rapport aux hypothèses de départ, a occasionné un coût budgétaire annuel d'environ 0,07% du PIB. Au regard du fort recours aux PPP attendu dans le cadre de la mise en œuvre du PND, les garanties y afférentes devraient également connaitre une augmentation dans les prochaines années.

En conséquence, des mesures sont prises pour atténuer l'incidence budgétaire de ces garanties, notamment par la mise en œuvre de mécanismes efficaces d'identification exhaustive et de gestion des risques et le renforcement des capacités d'analyse des modèles financiers et économiques ainsi que des négociations des contrats PPP, avec l'appui de partenaires techniques au développement.

Il ressort donc que le risque lié à l'émission de garanties publiques sur la période 2026-2028 présente une probabilité d'apparition faible.

- **Mesures de mitigation des risques**

Afin de mitiger les risques liés à la dette publique, l'Etat devra continuer de :

- négocier les meilleures conditions de financement tout en privilégiant les financements concessionnels et semi-concessionnels au détriment des financements commerciaux ;
- mettre en œuvre des réformes visant à réduire le déficit primaire, notamment à travers l'augmentation des recettes budgétaires ;
- suivre les projets prévus dans le cadre du Programme des Investissements Publics et du plan d'emprunt annuel.

Au titre des autres mesures, le Gouvernement devra veiller à :

- poursuivre les opérations de couverture (hedge) du risque de change EUR/USD ;
- limiter (réduire) le recours aux financements en USD ;
- privilégier les financements à taux fixe ;

- poursuivre les opérations de gestion active de la dette ;
- poursuivre la mise en œuvre des mesures recommandées pour l'amélioration de la notation financière de la Côte d'Ivoire ;
- poursuivre les efforts de diversification de la base d'investisseurs de la Côte d'Ivoire.

Encadré 7 : Couverture de change

Afin de minimiser l'exposition en devise, une opération de couverture du risque de change EUR/USD sur 1,4 milliard de dollars EU de service de la dette extérieure jusqu'en 2022 a été réalisée en septembre 2018. L'opération a permis de couvrir un montant principal de 372 millions de dollars US de l'Eurobond 2032, soit 2,1% de la dette publique totale.

En 2019, le pays a également procédé à une opération de gestion des passifs Eurobond 2024, 2025 et 2032. L'opération a permis le rachat d'un montant nominal total de 1,3 million d'Euro au travers des séries existantes USD 2024, EUR 2025, USD 2032, entraînant une réduction significative des risques de refinancement et de change associés au portefeuille de la dette publique, ainsi qu'une augmentation substantielle de la marge de manœuvre vis-à-vis des ratios d'analyse de viabilité de la dette du Fonds Monétaire International.

Le 23 janvier 2024, la Côte d'Ivoire a émis un Eurobond de 2,6 milliards de dollars US swappé en EURO, marquant la réouverture des marchés obligataires internationaux pour les souverains africains depuis avril 2022. La majorité du produit des obligations a été affectée à un exercice de gestion de passif visant à améliorer davantage le profil d'amortissement de la dette publique.

Le 25 mars 2025, la levée de 1.75 milliard de dollars US a été simultanément convertie en Euro par la mise en place d'une couverture de change Euro-Dollar.

IV- RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE, AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX ET STRUCTURES ASSIMILEES, ET AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES

IV.1. RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES

Les entreprises publiques[3] se définissent comme des entreprises sur lesquelles l'Etat peut exercer directement ou indirectement une influence du fait de la propriété, de la participation financière ou des règles qui les régissent. Elles sont soumises aux lois n°2020-626 du 14 août 2020 relative aux sociétés d'Etat et n°2020-886 du 21 octobre 2020 relative aux sociétés à participation financière publique.

A fin 2024, l'effectif des entreprises publiques ayant fonctionné se chiffre à quarante-neuf (49) dont vingt-sept (27) Sociétés d'Etat, dix-huit (18) Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire et quatre (4) Sociétés à Participation Financière Publique Minoritaire Contrôlées par l'Etat.

Dans la mise en œuvre des services et missions d'intérêt public qu'elles portent, vingt-trois (23) entreprises publiques ont bénéficié de subventions d'exploitation et/ou d'investissement de l'Etat. Le montant total des subventions notifiées[4] s'est établi à 253,9 milliards de FCFA en 2024, contre 195,8 milliards de FCFA en 2023.

Par ailleurs, les entreprises publiques participent au financement du budget de l'Etat par le versement de dividendes et le paiement d'impôts et taxes.

Ainsi, les implications de ces entreprises dans la mise en œuvre de la politique de développement économique et social du Gouvernement, requièrent une surveillance des risques sur le budget de l'Etat.

Les risques relatifs aux entreprises publiques proviennent principalement de la contre-performance que celles-ci pourraient enregistrer et induire des manques à gagner de recettes fiscales et non fiscales. La survenance de ces risques pourrait se traduire notamment par un versement moindre de dividendes, le non-paiement des impôts et taxes, la constitution d'arriérés de dettes sociales, les restructurations financières impliquant le concours financier de l'Etat et enfin l'accroissement des subventions et l'augmentation des dépenses publiques.

Les risques budgétaires liés aux entreprises publiques peuvent se résumer selon trois catégories, à savoir, les risques liés à la contre-performance opérationnelle des Entreprises Publiques, les risques liés à l'accès préférentiel au crédit par les Entreprises Publiques et les risques liés à la baisse des revenus provenant des entreprises du portefeuille.

---

[3] *La liste des entreprises publiques en activité au cours de l'exercice 2022 avait fait l'objet de l'Arrêté n°0378/MBPE/DGPE du 17 Juin 2022 portant liste des entreprises publiques.*

[4] Subvention inscrite au Budget de l'Etat

IV.1.1. Risque lié à la contre-performance opérationnelle des Entreprises Publiques[5]

Au titre des risques liés aux entreprises publiques, le principal risque concerne **celui lié à la contre-performance opérationnelle.** Il se traduit par une accumulation de déficits d'exploitation entrainant des besoins additionnels en subventions et autres concours financiers de l'Etat pour le rétablissement de leur équilibre financier ou restructuration.

A l'analyse des comptes des entreprises publiques (hors secteur bancaire[6]), à fin 2024, treize (13) sociétés (SGMT, CNRA, SNPECI, ADCI, I2T, AGEF, POSTE CI, VITIB SA, CML, CI PME, AIR CI, CI-ENGINEERING et SEMGB) ont une situation marquée par la dégradation de leurs capitaux propres. En effet, le ratio « fonds propres/capital social (FP/CS) » de ces sociétés est resté inférieur à la norme règlementaire[7] qui est de 0,5. La proportion de ces entreprises publiques en difficulté est de **28,9%** sur un total de 45 entreprises publiques non bancaires.

Il est prévu la mise en œuvre de mesures spécifiques à travers des plans de restructuration pour la restauration de la situation bilancielle de ces entreprises et contribuer ainsi à améliorer la valeur patrimoniale du portefeuille de l'Etat. Il s'agit entre autres des mesures suivantes :

- pour la **SGMT**, des actions sont en cours en vue d'améliorer le taux de remplissage du Marché de Treichville ce qui devrait permettre la hausse de son résultat net et par conséquent l'amélioration de ses fonds propres ;
- le **CNRA** prévoit le démarrage d'un cycle de résultats excédentaires grâce à l'exécution de divers projets gouvernementaux, l'entrée en production de parcelles de palmier à huile et l'optimisation des charges d'exploitation. En outre, le CNRA a entrepris des démarches dans l'optique d'un abandon de dettes fiscale et sociale et un inventaire suivi d'une réévaluation d'actifs à l'effet de restaurer la situation bilancielle ;
- au niveau de la **SNPECI**, un plan de relance est en cours d'élaboration et sa mise en œuvre devrait permettre une meilleure adaptation de la société aux nouvelles technologies de presse en ligne ;
- **I2T** a sollicité un abandon de sa dette fiscale et le dénouement des démarches en cours auprès de l'administration fiscale devraient induire un résultat exceptionnel devant améliorer son bilan, parallèlement à son plan d'intensification de prospection auprès de divers partenaires privés et bailleurs étrangers ;
- en ce qui concerne **l'AGEF**, la relance des activités de l'AGEF après une période marquée par une quasi-absence de projets devrait permettre à l'AGEF d'améliorer son exploitation ;
- s'agissant de la **POSTE CI,** la restauration des fonds propres passe impérativement par la mise en œuvre du plan de relance adopté par les ministères de tutelle technique et financière et soumis à la validation du Conseil des Ministres ;

[5] Le périmètre a été circonscrit aux entreprises publiques, hors secteur bancaire en raison du cadre réglementaire spécifique applicable aux banques.
[6] Les 4 entreprises publiques du secteur Bancaire exclues de l'analyse (BNI, BHCI, SGPME et VERSUS BANQ)
[7] Il s'agit de l'article 664 de l'Acte Uniforme de l'OHADA qui stipule que les fonds propres doivent être supérieurs à la moitié du capital social.

- la **CML** envisage de signer des contrats de vente avec de nouveaux clients aux Etats-Unis et en Europe, afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'Asie. Elle prévoit également d'effectuer de nouveaux investissements pour accroître les capacités d'exploitation de la mine, notamment par l'acquisition de nouveaux équipements et le plan d'acquisition est en cours d'exécution à cet effet. En outre, l'installation d'une troisième ligne de production, actuellement en fabrication par CI-ENGINEERING devrait d'augmenter la capacité de production de manganèse ;
- s'agissant de **CI-ENGINEERING**, il est prévu l'abandon de la dette fiscale, ainsi que la réalisation projetée de résultats excédentaires grâce à l'accroissement des revenus par une intensification des prospections ;
- enfin, au niveau de la **SEMGB**, des réflexions sont en cours pour le rehaussement des loyers des magasins du Marché de Gros de Bouaké ; ce qui devrait permettre une hausse significative de son résultat net et ainsi impacter positivement ses fonds propres.

Pour être conforme à la norme règlementaire, le besoin en recapitalisation des treize (13) entreprises susmentionnées est de **36,2** milliards de FCFA, dont **21,6** milliards de FCFA de contribution de l'Etat.

La probabilité d'occurrence de ce risque est moyenne (28,9%) et son impact sur le budget de l'Etat est moyen (0,1%).

IV.1.2. Risque lié à l'accès préférentiel au crédit par les Entreprises Publiques

L'accès préférentiel au crédit, grâce aux concours et garanties de l'Etat, est un risque qui peut entrainer un recours excessif à l'endettement et des problèmes de surendettement. Cette situation s'observe aussi bien au niveau des garanties que du service de la dette.

- ✓ **Au niveau des garanties**

Pour encadrer et assurer un suivi de l'endettement des entreprises publiques, des dispositions ont été prises pour fixer le seuil d'emprunts et de garanties des sociétés d'Etat et sociétés à participation financière publique majoritaire (Cf. arrêté n°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019 et arrêté n°0037/MBPE/DGPE du 25 février 2022). Ces dispositions ont été rappelées par la prise de la circulaire n°0001 du 31 mars 2023 relative aux conditions de recours par les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique aux prêts garantis par l'Etat ainsi que la circulaire du Premier Ministre n°001 du 24 mars 2023 relative au renforcement du dispositif de suivi et de maitrise de la dette des entreprises publiques.

De plus, il convient de noter qu'au cours des trois (3) dernières années, aucune garantie n'a été appelée par les créanciers, d'où un niveau faible d'occurrence de l'appel des garanties. Il en résulte que son impact sur le budget de l'Etat est faible.

- ✓ **Au niveau du service de la dette**

Vingt-trois (23) entreprises publiques sont tenues par des engagements financiers vis-à-vis des institutions financières nationales et internationales, affichant 2 678 milliards de FCFA de stock de dette estimé à fin 2024.

A ce titre, le dispositif d'analyse de la viabilité de la dette des entreprises publiques a été renforcé par la conduite d'études axées sur les profils (théoriques) d'amortissement de la dette des entreprises CI ENERGIES, PAA, SIR, SOGEDI, FER, Air CI, qui cumulent plus de 93% du stock globale de la dette des entreprises publiques à fin 2024.

Le cas particulier de CI-ENERGIES a fait l'objet de proposition de mesures visant à maintenir l'équilibre financier durable de la société, présentées aux plus hautes autorités, notamment le Président de la République.

Par conséquent, la formalisation d'une convention entre l'Etat et CI-ENERGIES a été privilégiée pour définir les modalités d'abandon partiel ou total du service de la dette rétrocédée liée au réseau et la refonte du cadre de financement des investissements dans le réseau électrique pour la période 2024-2030.

S'agissant des cinq (5) autres entreprises sus-indiquées, le risque sur la période 2025-2028 apparait maitrisé au regard des perspectives de performances desdites entreprises.

Ainsi, la probabilité d'occurrence du risque de défaut de paiement du service de la dette ressort faible et l'intensité de l'impact sur le budget de l'Etat est faible (0,9%).

IV.1.3. Risque lié à la baisse des revenus provenant des entreprises du portefeuille

Ce risque est relatif à la baisse des recettes provenant des entreprises publiques, notamment la variation des recettes non fiscales et des dividendes.

Les dividendes à percevoir par l'Etat au cours de l'année 2025, au titre de l'exercice 2024 des entreprises du portefeuille de l'Etat se chiffrent à **92,8** milliards de FCFA[8]. Ces dividendes sont plus élevés que l'objectif inscrit au TOFE.

[8] *Données provisoires, avec vingt-un (21) Entreprises ayant statué sur la distribution de dividendes. Ce chiffre pourrait s'améliorer avec les possibles dividendes complémentaires au fur et à mesure que les entreprises du portefeuille de l'Etat tiennent leurs Assemblées Générales.*

En outre, les dividendes devraient maintenir une dynamique globalement croissante sur la période 2026-2028 au regard des perspectives favorables du portefeuille de l'Etat avec l'entrée en activité de nouvelles structures minières et la pleine exploitation de nouveaux champs pétroliers.

Par conséquent, le risque lié à la baisse de ces recettes dans le budget de l'État à une probabilité d'occurrence faible avec un impact moyen sur le budget de l'État (0,2%).

Au regard de tout ce qui précède, les entreprises publiques restent confrontées à des risques pouvant nécessiter l'intervention de l'Etat. Par conséquent, les mesures de mitigation suivantes sont proposées :

- interpeller les dirigeants des sociétés en difficulté structurelle, en vue de proposer diligemment ou d'accélérer la mise en œuvre de plans de restructuration n'incluant pas d'appuis budgétaires directs de l'Etat. Ces plans consisteront à :
  - diligenter des études de réduction de charges et de renforcement des recettes propres des entreprises présentant des marges opérationnelles structurellement déficitaires ;
  - porter une attention particulière sur l'analyse de la viabilité de leur dette, en amont des levées de fonds tout en se conformant aux dispositions réglementaires d'encadrement de la dette des entreprises publiques ;
  - conduire des analyses des modèles économiques des sociétés du portefeuille et proposer des mesures d'amélioration ou d'optimisation de leur équilibre financier.
- mettre en place un plan stratégique et contractualiser des objectifs au moyen de contrats de performance avec l'Etat. Les différents plans d'affaires contenus dans ces contrats devront présenter le coût de la restructuration de ces sociétés.

<u>Encadré 8</u> : Santé financière des entreprises publiques et viabilité de la dette

La mise en place d'un dispositif d'analyse de la viabilité de la dette des entreprises publiques a consisté en deux (2) chantiers majeurs, à savoir (i) l'analyse de la viabilité de la dette des entreprises publiques et (ii) l'analyse de la santé financière des entreprises publics en vue de mieux orienter les leviers d'intervention de l'Etat.

Concernant le premier chantier, le dispositif d'encadrement de l'endettement financier des entreprises publiques a été rappelé, par la prise de (i) la circulaire du Premier Ministre n°001 du 24 mars 2023 relative au renforcement du dispositif de suivi et de maitrise de la dette des entreprises publiques et (ii) la circulaire n°0001 du 31 mars 2023 relative aux conditions de recours par les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique aux prêts garantis par l'Etat.

A ce titre, les sociétés CI-ENERGIES, PAA, FER, SIR, Air CI et SOGEDI ont fait l'objet d'une attention particulière car cumulant environ 95% du stock de dette des entreprises publiques.

Au niveau de la société CI-ENERGIES, qui pour rappel affiche le stock de dette le plus important du portefeuille, les travaux ont mis en exergue des insuffisances dans l'adéquation entre ses ressources et ses obligations financières. Eu égard à cette situation, un certain nombre de mesures ont été identifiées en rapport avec la tutelle technique. Ces mesures ont trait aux options envisageables en vue d'une refonte du modèle économique de CI-ENERGIES et la restructuration de sa dette financière.

Quant au PAA, les risques financiers à moyen terme (entre 2027 et 2033) sont contenus malgré l'augmentation importante du service de la dette avec la fin du différé de certains emprunts. Toutefois, en maintenant le rythme de croissance des chiffres d'affaires et résultat d'exploitation de la société, enregistrés durant ces trois (3) derniers exercices, les ressources propres devraient suffire pour mitiger ce risque. De même, le risque de défaut des sociétés FER, SIR, AIR CI et SOGEDI est moindre au regard des analyses conduites pour l'appréciation de la viabilité de leurs dettes en raison de l'existence de mesures de couvertures déployées par lesdites sociétés.

En ce qui concerne le second chantier relatif à la santé financière des entreprises publiques, il a été mis en œuvre à partir de divers outils, notamment la notation financière du portefeuille et les études diagnostic via l'outil FMI SOEHCT (Health Check Tool). Appliqué à un échantillon restreint d'entreprises présentant un besoin en recapitalisation, l'analyse a, entre autres, mis en lumière la nécessité d'accentuer l'action du Gouvernement sur des mécanismes favorisant une meilleure rentabilité financière des entreprises CI-ENGENEERING, Air CI, PCI et I2T ainsi que le besoin d'améliorer leurs ratios de liquidité pour une meilleure santé financière.

La poursuite des deux (2) chantiers sus indiqués consistera en la généralisation de ces études à l'ensemble du portefeuille des entreprises publiques et la mise en place d'un dispositif permanent d'alerte précoce sur les risques liés à la gestion desdites entreprises.

IV.2. RISQUES LIES AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE

En Côte d'Ivoire, trois (3) Institutions de Prévoyance Sociale (IPS) sont bénéficiaires de concession de service public de l'Etat. Ces Institutions fournissent un service d'intérêt public dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale du Gouvernement. Il s'agit de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE), de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Les IPS CGRAE et CNPS gèrent chacune un régime de retraite par répartition. Il s'agit d'un système où les cotisations des actifs, c'est-à-dire des travailleurs en activité, servent à financer directement les pensions des retraités actuels. Il repose sur un principe de solidarité intergénérationnelle : les actifs d'aujourd'hui financent les retraites des générations précédentes. Dans ce système, les cotisations ne sont pas épargnées ou investies pour le futur, mais immédiatement redistribuées. La pérennité de ce type de régime repose principalement sur le rapport démographique entre le nombre de cotisants (travailleurs) et celui des bénéficiaires de la pension. Elle est également conditionnée par la dynamique du marché de l'emploi qui détermine l'élargissement de l'assiette contributive et la capacité du système à financer durablement les pensions.

En outre, ces Institutions ont également élargi leur champ d'activités par la mise en place de régimes de retraite par capitalisation. Pour la CNPS, il s'agit des régimes social et complémentaire des travailleurs indépendants, opérationnels depuis août 2020. Au niveau de la CGRAE, le Régime de Retraite Complémentaire par capitalisation, au profit des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (RCFAE) dont l'opérationnalisation a effectivement eu lieu en novembre 2021.

Un régime de retraite par capitalisation est un système dans lequel chaque assuré épargne tout au long de sa carrière en versant des cotisations investies par ces IPS dans divers actifs tels que des actions, des obligations ou de l'immobilier. Les revenus générés par ces placements viennent accroitre l'épargne constituée, laquelle sert une fois l'âge de la retraite atteint à financer la pension de l'assuré. Contrairement au régime par répartition où les cotisations des actifs financent directement les pensions des retraités actuels, dans un régime par capitalisation chaque cotisant épargne pour sa propre retraite.

La CNAM, quant à elle, est chargée du pilotage et de la régulation de la Couverture Maladie Universelle (CMU). La CMU est un système national obligatoire de couverture contre le risque maladie au profit des populations résidant en Côte d'ivoire, avec deux (02) régimes à savoir le Régime Général de Base (régime contributif) et le Régime d'Assistance Médicale (régime non contributif) qui vise les personnes vulnérables.

Ces Institutions de Prévoyance Sociale sont exposées dans leur fonctionnement à plusieurs risques qui sont susceptibles d'appeler l'intervention budgétaire de l'Etat. Les principaux risques pouvant survenir ainsi que les mesures de mitigation de leur impact sont présentées ci-après.

IV.2.1. Déséquilibre financier des régimes de retraite

Le risque de déséquilibre financier des régimes de retraite constitue le principal risque d'impact de ces Institutions sur le budget de l'Etat. Ce déséquilibre survient lorsque les recettes découlant du recouvrement des cotisations sociales ne permettent plus de couvrir totalement le paiement des pensions ou des prestations.

IV.2.1.1. Au titre de l'IPS-CNPS

Le déséquilibre financier de la branche retraite se manifeste sous deux formes :

- le déficit ;
- l'accumulation de la dette sociale du secteur public.

La première s'est traduite par des déficits accumulés au fil des années, ayant nécessité une réforme des paramètres du système de retraite. La seconde, bien que moins prononcée, demeure présente et pourrait à terme compromettre l'équilibre financier de la branche.

- **Le déficit**

Entre 1994 et 2011, l'Institution a connu deux déficits majeurs, dont le dernier a atteint près de 200 milliards de FCFA, en grande partie imputable aux crises sociales qu'a connues le pays. Face aux limites structurelles du modèle de financement initial et afin de résorber ces déséquilibres, la CNPS a procédé en 2007 à une première étude actuarielle. Les recommandations issues de cette analyse, appuyées par l'État de Côte d'Ivoire, ont conduit à une réforme paramétrique en 2012. Les principales mesures adoptées dans ce cadre ont été les suivantes :

- l'augmentation du taux de cotisation sociale de retraite passant de 8% en 2011 à 12% en 2012 puis à 14% depuis 2013 (7,7% part patronale et 6,3% part salariale) ;
- l'apport en fonds de dotation de 10 milliards de FCFA par l'Etat ;
- le report de l'âge de la retraite de 55 à 60 ans.

Ces mesures ont permis à l'Institution de retrouver dès 2012 son équilibre financier.

Afin de renforcer la viabilité de ses différentes branches et d'anticiper leurs évolutions futures, la CNPS réalise depuis 2022 un audit actuariel annuel de l'ensemble de ses régimes. Cette démarche, conforme aux normes internationales en matière d'actuariat, vise à garantir la pérennité du système de prévoyance sociale.

Cet audit permet d'évaluer sur le long terme, la solidité financière des branches et le cas échéant, de proposer des recommandations pertinentes pour d'éventuelles réformes nécessaires pour résorber des déficits prévisionnels, améliorer les prestations existantes ou en étendre la couverture.

Les projections actuarielles réalisées sur un horizon de 50 ans confirment la solidité financière du Régime Général des Travailleurs Salariés. En effet, le solde technique global de ce régime demeure excédentaire sur toute la période analysée, passant de plus de 290 milliards de FCFA en 2024 à près de 2 500 milliards de FCFA en 2074. La branche retraite conserve un solde positif sur l'ensemble de l'horizon de projection, traduisant une bonne situation financière qui s'améliore au fil des années.

S'agissant des branches à court terme, les branches Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (ATMP) et Prestations Familiales (PF) maintiennent des soldes excédentaires sur toute la période prospective. En revanche, la branche Assurance Maternité (AM), déficitaire depuis sa création en 2014, voit son déséquilibre se creuser continuellement, passant de plus de 2 milliards de FCFA en 2024 à près de 60 milliards de FCFA à l'horizon 2074. Cette situation impose la mise en œuvre d'une réforme paramétrique afin de juguler ce déficit structurel.

En somme, bien que ce risque demeure faible sur la période 2026–2028, en raison de la zone de stabilité actuelle de la branche retraite, la CNPS doit poursuivre le renforcement de son modèle économique actuel. Dans cette perspective, le déploiement progressif d'un système additionnel par capitalisation et l'intensification des activités de placements financiers et immobiliers constituent des leviers essentiels pour continuer à générer des excédents de trésorerie et garantir la pérennité du régime.

- **l'accumulation de la dette sociale du secteur public**

Les cotisations sociales des agents contractuels employés par les démembrements de l'État et déclarés à la CNPS connaissent une progression, mais leur recouvrement demeure marqué par des retards récurrents. Par ailleurs, les arriérés de cotisations sociales dus par certains employeurs s'accumulent progressivement au fil des exercices, rendant leur recouvrement de plus en plus incertain.

Cette situation fait peser un risque sur la capacité à honorer, à moyen et long terme, les prestations servies aux retraités. Au 31 décembre 2024, le montant des créances concernées s'établit à un peu plus de **84 milliards de FCFA** contre environ 71 milliards de FCFA à fin 2023.

La probabilité de survenance de ce risque reste élevée et l'impact sur le budget de l'Etat est moyen à court terme (0,6%).

Face à ce risque, les mesures suivantes sont à envisager :

- sensibiliser les employeurs au paiement des cotisations sociales ;
- renforcer le cadre législatif et règlementaire en matière de recouvrement des créances et amplifier le contrôle des employeurs par la CNPS ;
- titriser les arriérés de cotisations sociales.

IV.2.1.2. Au titre de l'IPS-CGRAE

FCFA. Ce déséquilibre était dû à l'insuffisance des ressources issues des cotisations et à la non-actualisation du modèle économique mis en place au sein de la CGRAE. En effet, dans les régimes par répartition, outre la solidarité intergénérationnelle, les excédents de trésorerie doivent servir à effectuer des placements dans des produits financiers ou immobiliers à fort taux de rendement. La quasi-absence de placements a été également l'une des causes de ces déséquilibres constatés sur la période sus indiquée.

Face à ce déséquilibre, une vaste réforme du système des pensions publiques a été menée. Les principales mesures prises en 2012 ont été les suivantes :

- la modification du statut juridique en application de la loi n°99-476 du 02 août 1999 portant définition et organisation des IPS et à travers le décret n°2012-367 du 18 avril 2012, portant création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) et modifié par le décret n° 2017-108 du 15 février 2017 ;
- l'augmentation du taux de cotisations sociales de retraite qui est passé de 18,0% à 25,0% (16,7% part patronale et 8,3% part salariale);
- le report de l'âge de départ à la retraite de 55 ans à 60 ans pour certaines catégories et 65 ans pour d'autres ;
- l'apport en fonds de dotation de 10 milliards de FCFA.

Ces mesures ont permis de recouvrer l'équilibre dès 2012.

En vue d'assurer la viabilité des différentes branches et de disposer d'une vision prospective de celles-ci, la CGRAE réalise des audits actuariels bisannuels des régimes sous gestion, afin de garantir la pérennité de son système de prévoyance sociale. Cette décision est en conformité avec les normes internationales en matière d'actuariat.

Les dernières études actuarielles réalisées ont montré que l'équilibre du régime des pensions publiques devrait être assuré jusqu'en 2070.

Ainsi, la survenance d'un déséquilibre financier demeure faible sur la période 2026-2028 au regard des résultats de l'étude actuarielle, des résultats techniques et financiers de l'Institution.

Afin de maintenir cette situation, il est nécessaire de :

- continuer la sensibilisation des structures cotisantes quant à l'importance du reversement des cotisations sociales ;
- poursuivre le suivi annuel des indicateurs du régime, définir et mettre en œuvre des actions de remédiation, le cas échéant ;
- poursuivre le renforcement du modèle économique en intensifiant l'activité d'investissement ;
- renforcer le dispositif de la lutte contre la fraude aux prestations sociales.

IV.2.1.3. Au titre de l'IPS-CNAM

Le risque de déséquilibre financier pourrait être causé par l'évolution du panier de soins, l'éventuel transfert du programme de gratuité ciblée, la surconsommation médicale et la surfacturation des prises en charge à la CNAM.

- **Evolution du panier de soins et transfert du programme de gratuité ciblée**

Le coût élevé des prestations de santé du fait de l'évolution du panier de soins (la prise en compte de certaines pathologies dont le diabète et l'hypertension artérielle ne figurant pas dans le panier de soins initial) par rapport aux cotisations versées par les assurés pourrait à terme conduire à un risque de déséquilibre financier du régime.

Pour rappel, le programme de gratuité ciblée a été initié avec pour objectif d'offrir, à titre gracieux, des services et actes médicaux dans le cadre des consultations prénatales, des accouchements et d'éventuelles complications, des consultations pour les enfants de 0 à 5 ans et de la prise en charge du paludisme grave.

En effet, la subvention allouée au programme de gratuité ciblée pourrait ne pas couvrir les dépenses y afférentes. Par conséquent, une étude actuarielle est en cours pour consolider les estimations. Les résultats de cette étude pourraient amener l'Etat à augmenter le montant de la subvention à allouer.

Depuis le démarrage des activités en octobre 2019, le régime se trouve en situation d'équilibre. Toutefois en cas de déséquilibre, les mesures idoines devraient être prises par l'Etat, en vue d'assurer un équilibre à court et moyen terme de la CMU.

La probabilité d'occurrence du risque et son impact sur le budget de l'Etat sont faibles.

Les mesures d'atténuation en cas de déséquilibre financier du régime d'assurance maladie pourraient être les suivantes :

- l'augmentation de la subvention de l'Etat ;
- le recours à la parafiscalité ;
- l'augmentation du montant des cotisations.

En outre, certains risques, en cas de survenance, pourraient grever le risque de déséquilibre financier du régime.

- **Surconsommation médicale dans le cadre des prestations servies**

Cette situation est causée par la fraude liée à la consommation abusive des prestations et peut entrainer des déficits dans la gestion.

La probabilité d'occurrence du risque et son impact sur le budget de l'Etat sont faibles.

Les mesures d'atténuation de ce risque pourraient être :

- la sensibilisation continue des assurés ;
- le contrôle effectif des prestations ;
- la prise de textes règlementaires en matière de sanctions en cas de fraude.

- **Surfacturation des prises en charge**

La surfacturation des prises en charge (consultation, hospitalisation, frais pharmaceutiques, etc.) peut être causée par la faiblesse du dispositif de contrôle des prestations facturées.

La probabilité d'occurrence du risque et son impact sur le budget de l'Etat sont faibles.

Les mesures d'atténuation des impacts de la réalisation éventuelle de ce risque peuvent se résumer :

- au renforcement du dispositif de contrôle des prestations ;
- à l'application de sanctions aux contrevenants, notamment la suspension de l'agrément des prestataires ;

- à l'informatisation de tous les centres de santé.

IV.3. RISQUES LIES A LA GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CT) ET DES DISTRICTS AUTONOMES (DA)

La politique de communalisation en Côte d'Ivoire a débuté en novembre 1955, avec la création des premières communes. Toutefois, le processus de décentralisation n'a véritablement été amorcé qu'au cours des années 1980, dans le but de rapprocher l'administration des citoyens, de renforcer leur participation à la gestion des affaires locales, et de favoriser un développement territorial équilibré.

Depuis le 9 juin 2021, le pays compte **246 Collectivités Décentralisées**, réparties comme suit :

- **14 districts autonomes** ;
- **31 régions** ;
- **201 communes**.

La décentralisation, bien qu'indispensable à la gouvernance locale, entraîne des défis notables en matière de gestion financière. En effet, les Collectivités Territoriales (CT) et les Districts Autonomes (DA) sont confrontés à trois (03) risques majeurs, susceptibles d'exposer indirectement le **budget de l'État** :

1. **les difficultés persistantes de mobilisation des ressources propres**, qui freinent leur autonomie financière et limitent leur capacité à financer les services de base et les projets de développement local ;
2. **les difficultés de mobilisation des impôts d'État rétrocédés aux CT et DA,** facteur limitant dans la réalisation des infrastructures de bases dans les territoires ;
3. **la gestion de leur endettement**, notamment en ce qui concerne les dettes fournisseurs, qui, si elles sont mal maîtrisées, peuvent entraîner des tensions de trésorerie, des retards de paiement, et un besoin accru d'intervention financière de la part de l'État.

Ces trois (03) risques font l'objet d'analyses spécifiques et appellent à des réformes structurelles, à un renforcement des capacités locales, ainsi qu'à un encadrement plus rigoureux de la gestion budgétaire au niveau décentralisé.

IV.3.1. Risques liés aux difficultés de mobilisation des ressources propres des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes

Graphique 5 : Evolution comparative des prévisions et réalisations des recettes propres des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2020 à 2023 (en milliards de FCFA)

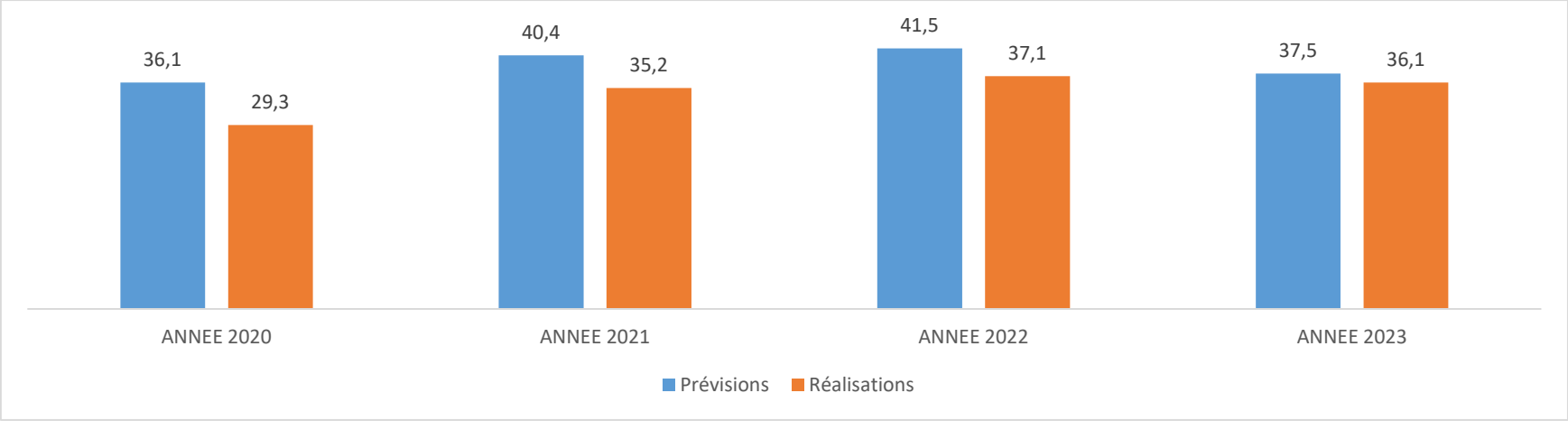

Source : MIS/DGDDL

L'analyse du tableau ci-dessus fait observer des écarts entre les prévisions de recettes et leur réalisation depuis 2020. Cette situation pourrait s'expliquer par des insuffisances dans les estimations des recettes propres et surtout l'incapacité à atteindre les objectifs de recettes. Le non recouvrement de l'ensemble des recettes s'est exacerbé avec la COVID-19 (2019-2021) qui a occasionné la fermeture de certains commerces à fort rendement dans le budget des Collectivités Territoriales (CT) et des Districts Autonomes (DA).

Notons que la faible mobilisation des recettes propres est de nature à contraindre les Collectivités à solliciter plus d'appuis financiers de l'Etat. Environ un tiers des Collectivités sollicitent des crédits complémentaires en cours d'année pour équilibrer leur budget.

L'impact de ce risque sur le budget de l'Etat est faible avec une occurrence moyenne.

IV. 3.2. Risques liés à la gestion de la dette des CT et des DA

Sur la période 2022–2024, l'encours de la dette des Collectivités Territoriales (CT) et des Districts Autonomes (DA) a connu une baisse, passant environ de 47,4 milliards de FCA en 2022 à 40,2 milliards de francs CFA en 2023 et à 33,7 milliards de francs CFA en 2024. Cette dette est composée à 98 % de dettes fournisseurs sur la période, ce qui reflète une forte dépendance à des engagements à court terme liés à la commande publique et aux prestations de services.

Concernant la dette institutionnelle, principalement contractée auprès du Fonds de Prêt aux Collectivités Locales (FPCL), et destinée aux Communes, son encours est estimé à 0,7 milliard de FCFA en 2024, contre :

- **0,8 milliard de FCFA en 2023 ;**
- **1,8 milliard de FCFA en 2022** ;
- **1,1 milliard de FCFA en 2021 ;**
- **1,3 milliard de FCFA en 2020**.

Cette tendance à la baisse pourrait s'expliquer par une diminution du recours à l'endettement institutionnel et une gestion budgétaire plus rigoureuse.

Bien que l'encours global de la dette demeure contenu, cette situation fait peser un risque latent de sollicitation accrue de l'État pour soutenir certaines collectivités en difficulté, notamment en cas de défaut de paiement ou de pression sur les liquidités locales. Ce risque concerne particulièrement les dettes fournisseurs, qui, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent affecter la chaîne d'approvisionnement et la crédibilité des CT et DA vis-à-vis des partenaires économiques.

Cela dit, l'impact de ce risque sur le budget de l'État est actuellement jugé faible, compte tenu de la taille modeste de cette dette dans le paysage budgétaire national. La probabilité d'occurrence reste cependant moyenne, en raison de la situation financière fragile de certaines Collectivités et de leur dépendance persistante aux transferts de l'État.

IV.3.3. Mesures de mitigation des risques liés à la gestion financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes

Afin de limiter l'impact des risques identifiés en matière de gestion financière des Collectivités Territoriales (CT) et des Districts Autonomes (DA), un ensemble de mesures de mitigation a été proposé. Ces actions visent à renforcer les capacités institutionnelles, améliorer la gouvernance financière locale et accroître l'efficacité du recouvrement des ressources propres. Les principales mesures retenues sont les suivantes :

- **Risques liés aux difficultés de mobilisation des ressources propres des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes**

  Renforcement de l'assistance-conseil auprès des Collectivités

  - Intensifier les missions d'assistance et de conseil en matière de gestion budgétaire, comptable et financière auprès des CT et des DA, en vue de promouvoir une culture de rigueur et de conformité aux normes ;
  - Sensibiliser des CT et des DA à l'implémentation obligatoire des documents de programmation et de budgétisation des CT dans l'applicatif **SIGIDAN-CTI ;**
  - Sensibiliser les CT et les DA à l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées ;

  Mise en œuvre effective du recouvrement électronique

  - Appliquer le décret n^0 2019-918 du 06 novembre 2019 fixant les modalités de perception des recettes de Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes par voie électronique pour améliorer la traçabilité, la transparence et la sécurisation des recettes locales ;
  - Étendre le **Projet d'Appui à la Mobilisation des Revenus Propres des Collectivités (PAMREC)** à l'ensemble des CT présentant un faible niveau de recouvrement, afin de soutenir l'élargissement de l'assiette fiscale et la modernisation des régies financières locales ;

- **Risques liés à la gestion de la dette des CT et des DA**

  Renforcement de l'encadrement de la gestion budgétaire et financière des CT et des DA

  - Mettre en place des mécanismes de suivi et de contrôle des modalités de résorption des dettes fournisseurs et des déficits budgétaires, en tenant compte de l'importance des engagements et de la capacité de remboursement de chaque collectivité ;
  - Organiser régulièrement des sessions de formation à l'intention des élus locaux et des agents des CT et des DA, en matière de planification budgétaire, d'exécution des dépenses, de passation des marchés publics et de gestion de la dette ;
  - Intégrer dans les formations locales un module sur la finance climatique et l'économie verte, afin de doter les CT et les DA d'outils pour monter des projets éligibles aux financements environnementaux ;
  - Réaliser des audits systématiques de la dette des CT et des DA, et inscrire les résultats dans un plan d'apurement structuré, validé conjointement par les autorités locales et les services techniques de l'État ;
  - Encourager un audit environnemental des investissements locaux, pour identifier les dépenses pouvant être requalifiées en "investissements verts" et faciliter leur refinancement auprès de guichets internationaux dédiés au climat ;
  - Mettre en œuvre le contrôle financier auprès des CT et des DA.

IV.4. Risques lies aux Etablissements Publics Nationaux et Structures Assimilees

Les Etablissements Publics Nationaux (EPN) et Structures Assimilées sont des personnes morales de droit public créées par l'Etat, disposant d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Ils sont des services publics qui assurent des missions d'intérêt général à eux dévolues par l'Etat.

Les EPN sont régis par la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux EPN et portant création de catégories d'établissements publics.

A fin décembre 2024, la Côte d'Ivoire dénombre 101 Etablissements Publics Nationaux (EPN) fonctionnels dont 57 à caractères administratifs (EPA), 11 à caractères industriels et commercial (EPIC), 17 Etablissements Publics Hospitaliers et 16 assimilés dont 2 en cours de liquidation (FER-PALMIER et SOGEPIE).

Les EPN sont dotés de budget financé d'une part, par les subventions et les recettes affectées et d'autre part, par leurs potentielles ressources propres. L'exécution de ces budgets pouvant impacter le budget de l'Etat, il est nécessaire d'identifier les risques potentiels qui peuvent en découler en vue d'anticiper leur survenance ou d'atténuer leurs effets.

Les risques budgétaires pouvant être observés sont présentés ci-après.

IV.4.1. Risque lié à l'évolution de la masse salariale

Des irrégularités sont constatées au niveau de la masse salariale des EPN et se résument comme suit :

- ✓ recrutement démesuré du personnel contractuel dans les EPN ;
- ✓ inexistence de cadre réglementaire de fixation de salaires dans les EPN;
- ✓ non transmission par certains EPN des informations nécessaires à une détermination efficiente de leur masse salariale.

Ces irrégularités entraînent une évolution des charges de personnel au niveau des EPN, une forte demande de crédits complémentaires et une perte de ressources affectés au paiement des pénalités issues des redressements fiscaux ou sociaux.

Pour l'année 2024, les crédits de personnel complémentaires octroyés aux EPN s'élèvent à environ 5,9 milliards de FCFA. Ainsi, la masse salariale en 2024 est passée de 190,9 milliards de FCFA à 196,7 milliards de FCFA, soit une hausse de 3,1%.

L'impact de ce risque sur le budget de l'Etat est faible (0,04%) avec une probabilité d'occurrence moyenne (37,6%).

IV.4.3. Risques liés à la forte dépendance des EPIC aux subventions de l'Etat

Selon l'article 56 de la loi 2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux EPN et portant création de catégories d'établissements publics, les ressources propres des EPIC doivent couvrir 60% de leurs budgets.
Contrairement à ces dispositions, la majorité des EPIC qui devraient financer 60% de leurs dépenses à l'aide de leurs ressources propres, n'y parvienne pas et sont restés loin de cette performance. En effet, ces EPIC ont un ratio d'autonomie financière global de 3%[9]. Ils restent excessivement dépendant des subventions de l'État, 97% de leurs ressources totales proviennent de l'État au lieu de 40%.

L'impact de ce risque sur le budget de l'Etat est faible (0,1%) avec une probabilité d'occurrence moyenne (81,8%).

IV.4.4. Mesures de mitigation

En vue d'atténuer l'impact de ces risques budgétaires ou de prévenir leur survenance, des mesures de mitigations sont nécessaires.
En ce qui concerne le risque lié à l'évolution de la masse salariale, il pourrait être atténué à travers la poursuite de la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Maîtrise de la Masse Salariale à travers les actions, notamment :

- ✓ veiller au paiement des charges fiscales et sociales du personnel pour éviter d'éventuels redressements ;
- ✓ renforcer les mesures permettant de prendre en compte, dans le budget de l'Etat, les évolutions possibles des effectifs des EPN en cours de gestion ;
- ✓ mettre en place un cadre réglementaire de détermination de salaires dans les EPN ;
- ✓ veiller au respect du calendrier du processus d'élaboration du budget de l'Etat dans la transmission des informations relatives à la masse salariale des EPN.

Quant au risque lié à la dépendance des EPIC aux subventions de l'Etat, il pourrait être atténué notamment à travers les actions suivantes :

- ✓ mettre en place des contrats d'objectif et de performance pour les responsables des EPN ;
- ✓ renforcer le circuit de recouvrement des ressources.

[9] Ratio ressource propre sur ressource globale des EPIC

V- RISQUES LIES AU RECOUVREMENT DES RESSOURCES

Le budget de l'Etat se caractérise par la mobilisation des ressources en vue de financer les dépenses prévues dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Ces ressources servent à doter les administrations publiques de crédits budgétaires pour le financement de leurs activités. Selon la loi organique N°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois de finances, les ressources de l'Etat sont composées des recettes budgétaires (recettes fiscales, recettes non fiscales, dons), les ressources de trésorerie (produits d'emprunts, de cession d'actifs, de remboursement de prêts et avances) et les recettes des comptes spéciaux du trésor (recettes affectées).

Toutefois, le recouvrement de ces ressources est soumis à un certain nombre de facteurs de risque qui peuvent affecter la réalisation des objectifs budgétaires.

V.1. RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES BUDGETAIRES ET DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Ces risques portent à la fois sur les recettes fiscales (les recettes budgétaires et les recettes affectées), les recettes non fiscales et les dons. S'agissant des risques sur les recettes fiscales, ils concernent à la fois les recettes fiscales intérieures et les recettes de porte. Ce sont :

- **La baisse des prix et de la production des produits agricoles de rente** affecte le niveau de recouvrement des recettes douanières et des recettes fiscales intérieures.
  A titre d'illustration**,** la chute des cours du cacao a amené le Gouvernement à abandonner en 2017, les droits d'enregistrement sur ce produit. Le manque à gagner au plan budgétaire est évalué à plus de 83 milliards de FCFA. Pour l'année 2021, la chute des cours a occasionné une révision à la baisse de **19,5** milliards de FCFA des prévisions initiales.

  En 2023, le prix CAF de référence pratiqué (1 278 F/KG) est inférieur au prix CAF ayant servi de base pour les prévisions (1 517 F/KG). De même, les objectifs de recettes ont été établis sur la base de 2,173 millions de FCFA de tonnes de cacao à exporter. A fin 2023, selon les statistiques douanières, les quantités de cacao exportées s'établissent à 1,987 millions de tonnes.

  Les effets combinés de ces deux facteurs ont induit une perte de recettes de **16,6** milliards de FCFA au niveau de la DGI et de **42,3** milliards de FCFA pour la DGD.

  En 2024, les estimations d'exportation d'anacarde et de cacao affichent des contractions de 14% et 10% respectivement, par rapport aux prévisions initiales. Les recettes enregistrent un écart négatif de **30,1** milliards de FCFA pour le cacao et de **3,7** milliards de FCFA pour l'anacarde en comparaison avec les prévisions de la période.

  Au titre de l'année 2025, la baisse de 14,8% des volumes d'exportation du cacao affecterait les recettes de la DGI d'environ 44,3 milliards de FCFA et celles de la DGD de 98,4 milliards de FCFA.

- **La sortie frauduleuse des produits agricoles de rente vers les pays limitrophes :** En raison des différences de prix bord champ pratiqués entre la Côte d'Ivoire et les pays limitrophes, certains opérateurs pourraient convoyer leurs produits pour commercialiser à des prix préférentiels, entrainant ainsi une baisse de la quantité exportée. A titre d'illustration, le volume de cacao saisi entre 2023 et 2024 a enregistré une hausse de 140,2 tonnes à 801,9 tonnes en 2024. Le manque à gagner est estimé à 171 millions de FCFA en 2024 après 423 mille FCFA en 2023.
- **Le montant élevé des exonérations accordées :** Les exonérations fiscales de 2024 s'établissent à **532,1 milliards** de FCFA et progressent de 16,0% par rapport à 2023.
  En 2025, le niveau des exonérations est estimé à **549,5 milliards** de FCFA, soit une progression de 3,3% en relation avec les exonérations issues du Code des Investissements et des Conventions d'Etat.
- **Le non-respect des délais dans la mise en œuvre de certaines reformes ou mesures dont les impacts attendus sont prévus au budget de l'Etat :**

  A titre d'illustration :

  - le dispositif de traçabilité du tabac dont l'impact budgétaire est estimé à 20 milliards en 2025 n'est pas encore mis en œuvre ;
  - les travaux de mise en œuvre de la facturation numérique électronique ont enregistré un retard considérable. La FNE devrait booster les recettes de TVA de 50 milliards au titre de l'année 2025 ;
  - par ailleurs, la déclaration unifiée des ITS et des cotisations sociales n'est pas encore mise en œuvre alors que l'impact budgétaire a été évalué à **5 milliards ;**
  - la mesure consistant à utiliser la valeur marchande des biens immobiliers dans la détermination de l'impôt foncier n'a pas été pleinement appliquée. Les pertes de recettes sont estimées à 21 milliards ;
  - l'instauration d'une TVA réduite (9%) sur le riz de luxe et le poisson de luxe. Le manque à gagner du fait de la non mise en œuvre de cette réforme est de 8 milliards de FCFA.
- **La survenance des crises d'envergure internationale :**

  La survenance de la pandémie de Covid-19, la crise ukrainienne et sous régionale ont affecté la mobilisation des recettes. Par exemple, en 2020, la pandémie de la Covid-19 a impacté négativement le niveau de mobilisation des recettes douanières à hauteur de 42,13 milliards de FCFA sur la période de février à fin juin 2020 et des recettes fiscales intérieures de **101,5 milliards** de FCFA. En outre, la crise ukrainienne a engendré l'abandon des taxes sur le carburant routier (gasoil et super carburant) en réponse à

l'inflation induite par cette crise. Ainsi, la perte sur les produits pétroliers a été évaluée à 380 milliards de FCFA. Aussi, les importations de blé ont été exonérées à hauteur de 6,5 milliards de FCFA.

Pour ce qui concerne la sous-région, la sortie des pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES : Burkina Faso, Mali, Niger) de la zone CEDEAO pourrait occasionner des pertes de recettes fiscales.

V.1.1. Au niveau des recettes fiscales intérieures

Parmi les risques liés au recouvrement des recettes fiscales intérieures figurent les suivants :

- La pratique d'optimisation fiscale par les entreprises (réorganisation des activités, politique commerciale, etc.) des secteurs à forte contribution fiscale peuvent entrainer des pertes importantes de ressources budgétaires. C'est le cas notamment dans le secteur des télécommunications (environ 18% des recettes fiscales intérieures) où la baisse du chiffre d'affaires des entreprises en relation avec les stratégies commerciales affecte considérablement les performances de la DGI. En 2019, les pertes liées à la baisse de l'activité des télécommunications s'élèvent à plus de 30 milliards en matière d'impôt BIC.
- Le délai d'opérationnalisation totale du dispositif de contrôle des flux de télécommunication, dont l'objectif est garantir l'optimisation de la base taxable du secteur des télécommunications, induit des manques à gagner éventuels de recettes fiscales.
- La prise de certaines mesures de politique économique affectent négativement le recouvrement des impôts et taxes. En effet, au cours de l'année 2020, les mesures prises pour contenir les effets de la Covid-19 ont induit des pertes de recettes qui s'élèvent à 101,5 milliards. En 2023, la hausse du prix de l'électricité a affecté le résultat des entreprises, induisant une baisse de l'impôt BIC.

V.1.2. Au niveau des recettes fiscales de porte

La fraude douanière (la contrebande, les fausses déclarations de valeur et d'espèces) constitue un risque sur la perception des droits et taxes de porte. Sur la période 2015-2024, le niveau des droits compromis réalisé dans le cadre de la lutte contre la fraude douanière représente en moyenne 1,5% du total des recouvrements. En tenant compte de ce niveau, l'impact sur les ressources douanières se chiffrerait en moyenne à 53,3 milliards de FCFA sur la période 2026-2028.

Tableau 26 : Niveau des droits compromis

(En milliards de FCFA)

LIBELLE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes DGD (Base TOFE) (1)	1 474,9	1 556,1	1 669,8	1 696,7	1 850,0	1 955,8	2 239,7	2 097,1	2 417,2	2 651,7
Droits Compromis (2)	22,1	20,4	17,15	29,2	34,0	16,4	28,4	34,6	44,0	54,9
Ratio (2)/(1)	**1,5%**	**1,3%**	**1,0%**	**1,7%**	**1,8%**	**0,8%**	**1,3%**	**1,7%**	**1,8%**	**2,1%**

Source : DGD

Tableau 27 : Niveau des prévisions des droits compromis

(En milliards de FCFA)

LIBELLE	2025	2026	2027	2028
Recettes DGD (Base TOFE)	3 251,4	3 639,5	3 575,0	3 692,0
Droits Compromis	48,9	54,8	53,8	55,6
Ratio moyen 2015-2024		1,5%		

Source : DGD

En vue de mitiger l'impact de ces risques, les mesures suivantes sont proposées :

- renforcer les mesures de contrôle aux frontières en les rendant étanches ;
- améliorer la collaboration avec les pays limitrophes afin d'harmoniser les prix bord champs des produits de rente ;
- poursuivre la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations à travers l'encadrement des conventions d'Etat ;
- renforcer la dotation des bureaux de douanes en moyens modernes de contrôle (scanners, vidéo-surveillance, pèse-essieux) et mettre en place un programme de conformité volontaire des opérateurs économiques ;
- renforcer les dispositifs d'analyse des risques ;

- renforcer l'opérationnalisation des fonds de stabilisation des prix des produits agricoles ;
- renforcer les mesures de résilience au changement climatique ;
- renforcer la lutte contre les maladies du verger ;
- mettre en œuvre de manière effective les mesures et réformes fiscales adossées à la Loi de finances de l'année ;
- accélérer la mise en place du dispositif de contrôle des flux de télécommunication ;
- appliquer la Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) ;
- poursuivre l'élaboration du rapport annuel sur les écarts entre les données d'importations ivoiriennes et les données internationales d'exportations vers la Côte d'Ivoire pour renforcer la prise en charge de certains produits ciblés par ledit document ;
- accroitre la capacité de stockage des produits pétroliers ;

V.1.3. Au niveau des dons

Les dons sont les transferts volontaires sans contrepartie reçue des institutions internationales, des administrations publiques étrangères et des autres unités d'administration publique. Ils sont constitués de dons courants (dons programmes) et de dons en capital (dons projets). Les risques liés à la mobilisation des dons sont généralement en liaison avec les conditions de décaissement et la fluctuation du taux de change.

- **Risques liés aux conditionnalités de décaissement**

Les conditionnalités fixées pour les dons projets et dons programmes intègrent parfois des critères liés à la gouvernance, notamment les notions de genre, de climat, d'équité ou de démarche qualité. La non-satisfaction de ces conditionnalités affecte négativement le niveau des ressources attendues.

Par exemple, la gestion des populations impactées par la réalisation de certains projets cofinancés (réinstallation, désintéressement, purge des droits coutumiers, etc.) constitue souvent une conditionnalité à l'utilisation des ressources de certains bailleurs.

- **Risques liés à la fluctuation du taux de change des devises autres que l'EURO**

Les dons provenant des institutions internationales et des administrations publiques étrangères sont parfois libellés en devises et sont donc sujets aux fluctuations de taux de change. Une dépréciation de la devise entraine inéluctablement la révision à la baisse des ressources attendues en monnaie locale.

Pour faire face à ces risques, les mesures de mitigation ci-après ont été identifiées :

- définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes pour le décaissement des dons avant la mise en œuvre.
- renforcer les capacités sur les conditionnalités de décaissement des dons projets et dons programmes.

V.2. RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RESSOURCES DE TRESORERIE

Les ressources de trésorerie sont constituées d'emprunts-programmes et d'emprunts-projets. Les emprunts-programmes sont généralement des ressources remboursables transférées vers un pays bénéficiaire à qui il appartient de déterminer l'utilisation qui en sera faite selon le mode de programmation et de gestion de ses finances publiques. Quant aux emprunts-projets, ils sont constitués des ressources destinées uniquement à la réalisation d'un projet défini. Ces emprunts sont souvent soumis à des conditions que le bénéficiaire s'engage à respecter. La mobilisation des ressources de trésorerie est entravée par des risques qui portent notamment sur les lourdeurs liées à certaines conditionnalités de décaissement ainsi que la fluctuation des taux de change des devises.

- **Risques liés aux conditionnalités de décaissement**

Les conditionnalités fixées intègrent parfois des critères liés à la gouvernance, notamment les notions de genre, de climat, d'équité ou de démarche qualité. La non-satisfaction de ces conditionnalités affecte négativement le niveau des ressources attendues.

Par exemple, la gestion des populations impactées par la réalisation de certains projets cofinancés (réinstallation, désintéressement, purge des droits coutumiers, etc.) constitue souvent une conditionnalité à l'utilisation des ressources de certains bailleurs.

- **Risques liés à la fluctuation du taux de change des devises autres que l'EURO**

Les ressources de trésorerie provenant de l'extérieur sont parfois libellées en devises et sont donc sujets aux fluctuations du taux de change. Une dépréciation de la devise entraine inéluctablement la révision à la baisse de ces ressources en monnaie locale.

Les mesures de mitigation pour atténuer les risques liés à la mobilisation des emprunts sont :

- définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes pour le décaissement de ces emprunts avant la mise en œuvre ;
- privilégier les emprunts libellés en monnaie locale ou en devise ayant un taux de change fixe.

VI- RISQUES LIES A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES

Une gestion efficace des dépenses de l'Etat notamment des investissements publics structurants contribue à stimuler la croissance à travers l'impact positif sur le développement des activités économiques et sur le potentiel productif. Les risques liés à la capacité d'absorption des crédits d'investissements peuvent être appréhendés sous deux aspects : les projets d'investissements cofinancés et les projets d'investissements financés sur ressources propres.

VI.1. RISQUES LIES AUX PROJETS FINANCES EN PARTIE OU EN TOTALITE SUR RESSOURCES EXTERIEURES

Graphique 6 : Taux d'exécution des investissements sur financement extérieur de 2018 à 2024

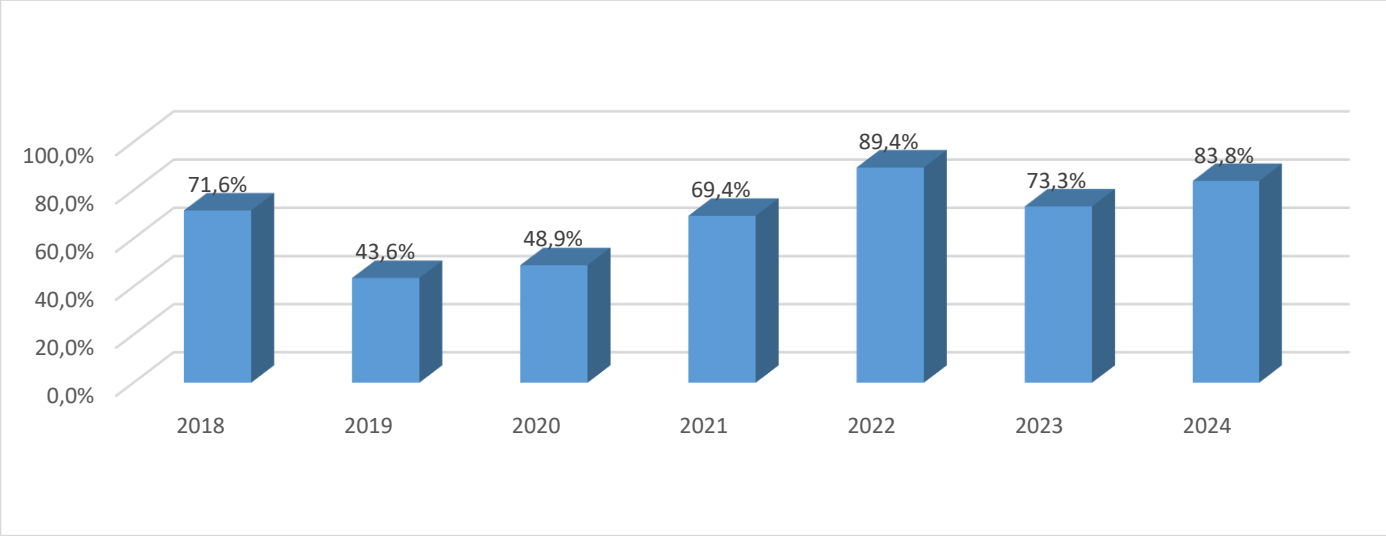

Source : DGBF/ DPSB

Le taux d'exécution des investissements financés sur les ressources extérieures varie de 43,6% à 89,4% de 2018 à 2024. Les risques possibles dus au faible niveau d'exécution sont énumérés ci-dessous :

- **Risques liés à la baisse du taux de change des devises autres que l'EURO**

Les accords de prêts libellés en devise sont sujets pour la plupart aux fluctuations du taux de change.
Une dépréciation de la devise entraine inéluctablement la révision à la baisse des ressources budgétaires. Ainsi, l'écart qui se dégage doit être supporté par l'Etat de Côte d'Ivoire afin de permettre aux projets d'atteindre leurs objectifs.

- **Risques liés à la qualité des études de certains projets**

L'absence d'études fiables pourrait entrainer des surcoûts en cours d'exécution qui doivent être supportés par l'Etat. Cette situation peut également prolonger le délai d'exécution des projets en ce sens que la reprise desdites études peut être sollicitée par les bailleurs. Un niveau de qualité moindre de la préparation des projets constitue donc un risque d'augmentation des dépenses liées à l'exécution desdits projets.

- **Risques liés aux retards dans la mise à disposition des fonds issus des prêts ou des dons et aux procédures internes des institutions partenaires**

Le processus de mise en vigueur des accords de prêts ou de dons peut s'étendre sur une période assez longue. Cette situation peut entrainer, entre autres, un report de la date de démarrage effective du projet si la date de signature de la convention de prêt ou de don n'est pas déterminée comme date de mise en vigueur. Ainsi, les longs délais dans les procédures internes des institutions partenaires peuvent impacter l'efficacité de l'exécution des projets.

Par ailleurs, les retards issus de la non disponibilité des fonds dans les délais entrainent des surcoûts dus notamment à l'inflation, et les charges de fonctionnement.

VI.2. RISQUES LIES AUX PROJETS FINANCES SUR RESSOURCES INTERIEURES

Graphique 7 : Taux d'exécution des investissements sur financement trésor de 2018 à 2024

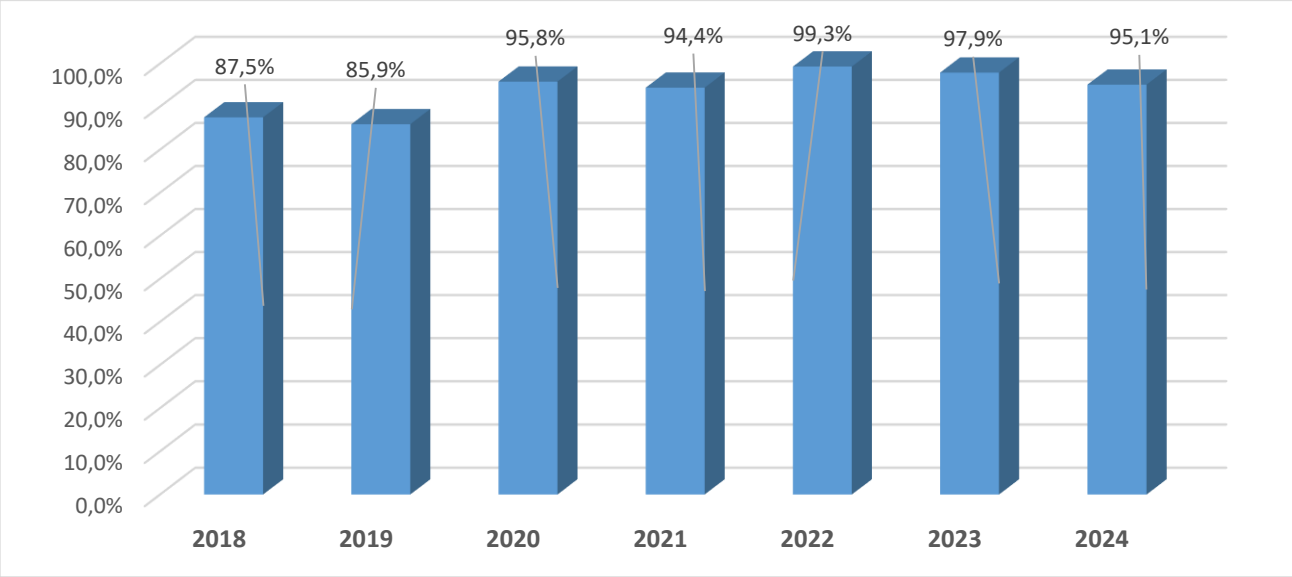

Source : DGBF/ DPSB

Le taux d'exécution des investissements financés sur les ressources propres (trésor) varie de 85,9% à 99,3% du budget de 2018-2024.

Les principales difficultés qui entravent l'exécution totale des dépenses d'investissement sont :

- la non-disponibilité de sites du fait de problèmes liés à la purge des droits coutumiers ;
- la faible appropriation des procédures de passation des marchés publics par certaines structures ;
- la mauvaise qualité des études de certains projets ;
- l'incapacité technique et/ou financière des opérateurs en charge de l'exécution des travaux ;
- l'instabilité institutionnelle qui entraine la mutation récurrente des acteurs des projets.

Pour atténuer l'impact ou empêcher la survenue des risques susmentionnés, les mesures de mitigation ci-dessous sont proposées :

- mettre en place un dispositif de contrôle et de vérification de la qualité des études en vue de s'assurer de l'exhaustivité des études ;
- renforcer les capacités des ministères techniques en matière d'identification et de préparation des projets et programmes d'investissement ;
- renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et des procédures ;
- renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ;
- sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur la nécessité de réduire leurs délais de décaissement et de simplifier leurs procédures internes, en référence au décret n°475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers ;
- renforcer le cadre institutionnel de bonne gouvernance des projets publics et les capacités managériales des Responsables et Coordonnateurs des projets publics afin de mieux garantir leur succès ;
- prioriser les prêts libellés en monnaie nationale et en euro pour se prémunir contre les risques de change ;
- mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets ;
- associer toutes les parties prenantes à la réalisation des projets.

VI.3. RISQUES LIES A LA PRISE EN COMPTE DES COUTS RECURRENTS INDUITS PAR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PUBLIC

La maîtrise des risques budgétaires inhérents à la non prise en compte ou la mauvaise évaluation des coûts récurrents induits par les investissements devient un impératif, comme le confirment les récentes évaluations PIMA (Public Investment Management Assessment) et PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability).

Cette situation a pour conséquence :

- l'insuffisance des crédits pour une meilleure exploitation des actifs ;
- l'insuffisance dans la productivité des actifs ;
- la faible durabilité de l'investissement public induisant des coûts élevés de réhabilitation.

Pour atténuer l'impact ou empêcher la survenue de ce risque, il convient d'améliorer le processus de détermination et de prise en compte des coûts récurrents induits par les dépenses d'investissements publics, afin d'intégrer ces charges dès la phase de préparation des projets ou programmes, jusqu'à la phase de programmation budgétaire. Aussi, il s'agira de :

- améliorer la connaissance sur la durée de vie des actifs publics, en vue de mieux planifier et prendre en compte les coûts récurrents relatifs à leur exploitation et à leur entretien ;
- élaborer des fiches type d'évaluation des coûts récurrents par grands secteurs et en fonction de la typologie des actifs ;
- trouver des modes alternatifs de financement des coûts récurrents ;
- renforcer les capacités de contre-expertise des agents en charge de la programmation des investissements publics et de ceux en charge de la programmation budgétaire sur l'évaluation des charges récurrentes ;
- intégrer l'estimation des charges récurrentes induites par les projets d'investissements publics aux DPPD-PAP.

VI.4. RISQUES SUR LA MASSE SALARIALE

La mise en œuvre de la stratégie de maitrise de la masse salariale 2014-2022 adoptée par le Gouvernement en 2014 a permis de contrôler l'évolution de ce poste de dépense. En effet, le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, qui permet d'apprécier la soutenabilité des dépenses de personnel de l'Etat, a progressivement convergé vers la norme communautaire de 35% entre 2014 et 2022 avant de passer sous les 35% depuis 2023. Toutefois, la poursuite de cette dynamique reste tributaire d'une paix sociale durable dont l'un des instruments demeure la trêve sociale. C'est ainsi qu'en août 2022, le Gouvernement a signé avec les organisations syndicales du secteur public, une trêve sociale d'une durée de 5 ans après l'expiration de celle conclue en 2017. Suivant cet accord, les syndicats se sont notamment engagés, en contrepartie des mesures salariales décidées par le Gouvernement, à respecter pleinement et entièrement la trêve sociale pour la stabilité économique et sociale du pays.

Il convient de préciser que les efforts financiers consentis par le Gouvernement dans le cadre de cette trêve sont estimés à 227 milliards de FCFA en moyenne par an en plus, la décision du Président de la République lors de son adresse à la nation du 06 août 2025, d'accroitre la prime exceptionnelle de fin d'année de 1/3 à 2/3 du salaire indiciaire mensuel de base s'élève à 42 milliards de FCFA. Pour rappel, le coût estimatif annuel de l'ensemble des revendications salariales présentées par les syndicats à l'entame des négociations avec le Gouvernement était de plus de 3000 milliards de FCFA.

Il apparait donc que le principal facteur de risque pour la masse salariale est la rupture de la trêve sociale en vigueur. En effet, celle-ci pourrait se traduire par la réactivation de la part des organisations syndicales de revendications non satisfaites dans le cadre de la trêve en vigueur, voire la formulation de nouvelles revendications. Au nombre des revendications dont le coût de la mise en œuvre s'avèrerait élevé, il y a celle relative au relèvement de l'Indice Référentiel de Base (IRB), actuellement de 233,456 FCFA, que les syndicats souhaiteraient voir passer à 500 FCFA. Le coût annuel qu'induirait la satisfaction de cette revendication est de plus de 1800 milliards de FCFA.

Afin de prévenir ce risque, il convient :

- d'assurer le bon fonctionnement du comité paritaire de suivi permanent du protocole d'accord portant trêve sociale pour la période 2022-2027 ;
- de mettre en place dans tous les ministères les comités sectoriels de dialogue social prévus par les accords.

VI.5. RISQUES LIES A LA CONSTITUTION DE PASSIFS

La constitution de passifs est un risque majeur qui entrave la bonne exécution du budget. Les passifs résultent de l'exécution de commandes publiques par certaines structures sans l'existence de couverture budgétaire. Conformément aux dispositions réglementaires, la constitution des passifs est illégale et interdite.

Cependant, le caractère spécifique de la période allant de 2000 à 2010 a induit la constitution de certains passifs pour lesquels les travaux d'audits, menés par l'Inspection Générale des Finances et d'autres entités, ont permis de valider un montant de 362,3 milliards de FCFA, dont 291,1 milliards de FCFA restaient à prendre en charge par l'Etat. L'apurement de ces passifs nécessite de prévoir des dotations budgétaires chaque année sur une certaine période, réduisant ainsi la marge de manœuvre pour les nouvelles dépenses.

Pour empêcher la survenue de risque de constitution de passifs, les mesures de mitigation ci-dessous sont envisagées :

- respecter la circulaire numéro 001/PM/2021 du 09 juillet 2021 relative à l'interdiction de constituer des passifs au cours de l'exercice budgétaire ;
- vulgariser les règles et procédures d'exécution de la commande publique, notamment à travers leur diffusion sur les sites internet dédiés ;
- organiser des rencontres d'échanges sur les mesures d'encadrement et d'accompagnement de la gestion budgétaire ;
- mettre à niveau des crédits budgétaires pour la réalisation des activités ;
- poursuivre la sensibilisation des opérateurs économiques notamment par le biais de la CELIOPE ;
- poursuivre la formation des acteurs pour la maitrise effective des instruments du budget-programmes ;
- faciliter l'accès aux opérateurs économiques aux informations sur les marchés budgétisés.

VII- RISQUES LIES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP)

Les Partenariats Public-Privé (PPP) sont au cœur de la stratégie de développement visant à faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent. Pour relever ce défi, l'Etat a décidé de mettre en place, en 2012, un cadre institutionnel pour la gestion des PPP en Côte d'Ivoire : le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP). Structure régie par les décrets n°2018-358 et 2018-359 du 29 mars 2018, le CNP-PPP a pour missions (i) de favoriser le développement des PPP, (ii) d'apporter son appui aux autorités contractantes aux différentes étapes de réalisation des PPP et (iii) de gérer le fonds d'étude dédié aux PPP.

Depuis 2018, le CNP-PPP a initié l'identification et l'évaluation des risques budgétaires associés aux contrats de PPP. A cet effet, le cabinet canadien CPCS a été mandaté en vue de réaliser cette étude sur l'ensemble des contrats. Au démarrage de cette étude, un total de 75 contrats PPP ont été répertoriés par le cabinet CPCS. Toutefois, seule 58 contrats ont pu être collectés et analysés dans le cadre du présent rapport. Les 17 contrats PPP signés restants n'ont pas pu être examinés en raison de leur indisponibilité.

Il convient de noter que les risques budgétaires associés à la survenance d'évènements extraordinaires (force majeure, imprévision, etc.) n'ont pas été évalués dans le cadre du présent rapport.

Le principe général de la mise en œuvre d'un projet en PPP est de transférer au secteur privé une partie de la responsabilité et des risques associés à sa construction, son financement et son exploitation. Il n'en demeure pas moins que tout contrat de PPP pourrait engendrer pour la personne publique des engagements financiers qu'il est par essence nécessaire d'inscrire dans les comptes publics.

Ces engagements financiers peuvent être distingués en deux catégories : les engagements explicites et directs d'une part, et les engagements contingents d'autre part. Dans le cadre du présent rapport, les engagements contingents portent sur les résiliations et les garanties.

Les engagements explicites et directs se traduisent par des flux déterminés ou déterminables que ce soit pour des paiements périodiques ou des contributions à un moment donné. Ces engagements devraient généralement être reflétés dans le cadre budgétaire du pays.

Les engagements contingents qui ne se concrétisent qu'à la survenance d'un évènement exceptionnel et imprévisible, et qui comprennent principalement les compensations dues par l'État au partenaire privé dans le cas où cet évènement conduit à un déséquilibre financier de la société de projet ou à une résiliation anticipée du contrat de PPP.

En raison de leur caractère incertain, ces engagements explicites ou contingents conduisent à des risques budgétaires dans la mesure où :

- les premiers, bien qu'explicites et déterminables, peuvent s'accroître par rapport aux prévisions faites puisqu'ils dépendent également de facteurs exogènes au projet (inflation des paiements, part des engagements en devises) dont l'évolution nécessite aussi la formulation d'hypothèses probabilistes ;
- les seconds nécessitent pour leur détermination l'estimation d'une probabilité d'occurrence des évènements qui les déclenchent, par nature incertaine.

Ainsi la quantification des risques budgétaires est complexe, tout d'abord parce qu'elle dépend d'estimations de probabilité de réalisation d'évènements et ensuite, parce que la détermination des montants correspondants aux engagements déclenchés par ces évènements contingents nécessite de disposer de l'ensemble des informations financières du projet et du modèle financier du projet mis à jour.

Cette section présente une estimation des coûts liés à différents types de risques budgétaires dans les contrats de PPP, non associés à des évènements extraordinaires (force majeure, fait du prince et imprévision en particulier).

Pour la période 2025-2029 considérée dans le cadre de l'étude, les risques budgétaires identifiés concernent ceux liés aux garanties avec les PIE et les risques de résiliations de contrats hors PIE.

VII.1. RISQUES LIES AUX PAIEMENTS PUBLICS DES CONTRATS AVEC LES PRODUCTEURS INDEPENDANTS D'ELECTRICITE (PIE)

Les risques liés aux contrats PPP avec les PIE concernent portent sur engagement budgétaires liés aux paiements publics des contrats avec les PIE et les garanties liées à la fourniture de combustibles.

VII.1.1 Engagements budgétaires liés aux paiements publics des contrats avec les Producteurs Indépendants d'Électricité (PIE)

Les contrats impliquant l'Etat de Côte d'Ivoire avec les PIE porte sur la production de l'Électricité par les PIE et l'achat de cette production par l'Etat. Ces dits contrats sont des Partenariats Public-Privé (PPP) à paiement public.

Les PIE perçoivent leurs revenus de l'État par l'intermédiaire de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) en échange de la vente d'électricité aux consommateurs finaux. Étant donné que le tarif appliqué ne reflète pas toujours les coûts réels de production et de distribution, le risque budgétaire réside dans la différence entre ces coûts et le tarif payé par les consommateurs finaux.

Sur la période 2025-2029, les estimations prévisionnelles des paiements publics annuels aux producteurs indépendants d'électricité varient entre 230 et 316 milliards de FCFA, comme présenté dans les graphiques ci-dessous.

Graphique 8 : Estimation des paiements publics (achats d'électricité) entre 2025 et 2029 par les Producteurs Indépendants d'Electricité

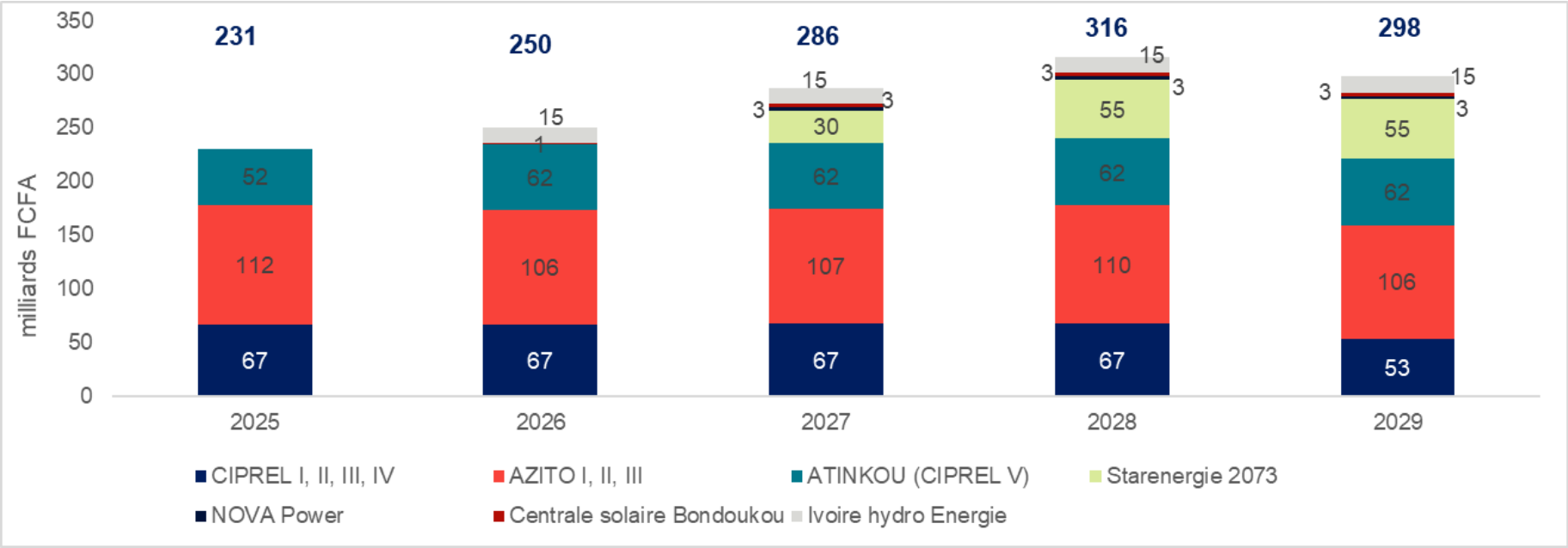

Source : Rapport 2025 CPCS

VII.2. RISQUES LIES AUX PAIEMENTS PUBLICS DES CONTRATS PPP (HORS PRODUCTEURS INDEPENDANTS D'ELECTRICITE)

Hormis les contrats avec les producteurs indépendants d'électricité, les contrats prévoyant des paiements publics devraient occasionner à minima selon les estimations, des dépenses budgétaires allant de **109** milliards de FCFA en 2023 à 117 milliards de FCFA par an sur la période 2025-2029.

Graphique 9 : Répartition par opérateur des paiements publics des projets PPP en Côte d'Ivoire entre 2023 et 2027 (hors PIE)

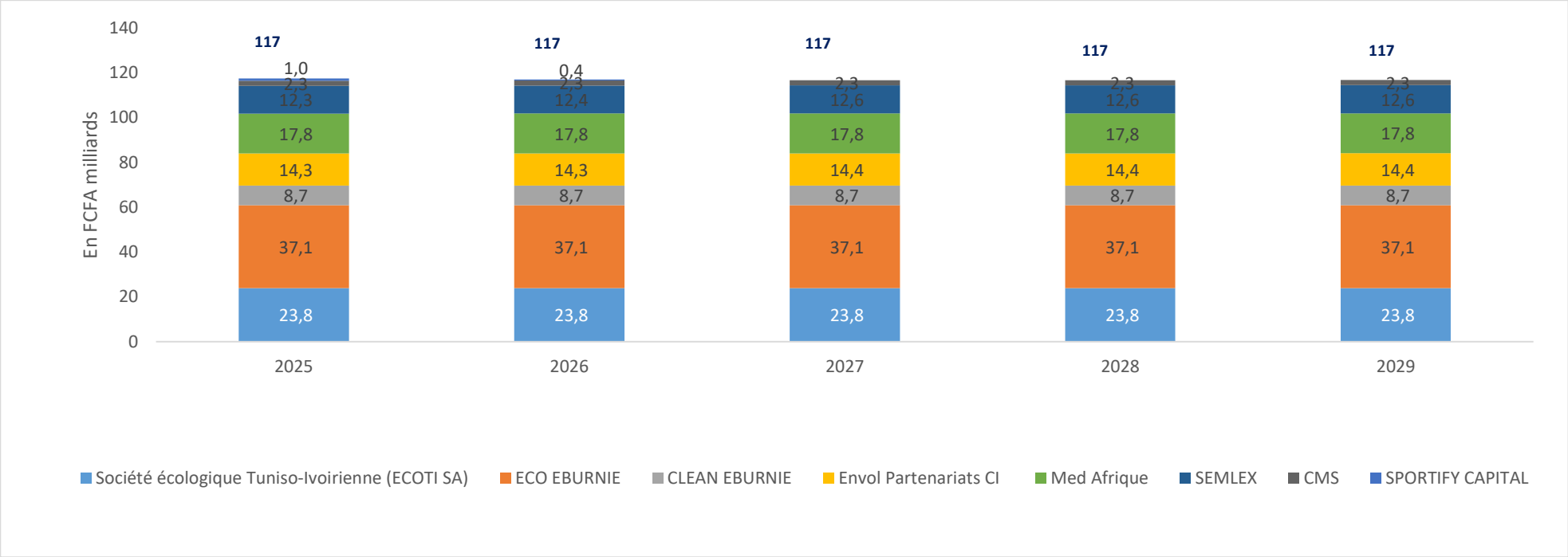

Source : Rapport 2025 CPCS

VII.3. RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX RESILIATIONS DES CONTRATS PPP HORS PIE

Il s'agit des liés au coût supporté par l'Etat dû à la résiliation des contrats.

En effet, le contrat de délégation de services publics (gare routière d'Abidjan) présente un risque budgétaire moyen de résiliation estimé à un montant de 2,1 milliards de FCFA. Le coût budgétaire associé à cette résiliation correspond aux dépenses engagées pour les travaux sur les câbles réseaux.

Compte tenu de la durée de l'exercice qui est réalisé depuis 2018, il est paru intéressant de développer un indicateur du niveau de risque budgétaire de chaque contrat. Cet indicateur simple permet pour un exercice donné de classifier le niveau de risque selon sa criticité (faible, moyen, élevé et critique) pour chacun des contrats analysés.

Il permet d'identifier les risques les plus critiques encourus par l'Etat sur une convention PPP compte tenu de sa probabilité de survenance et de son impact budgétaire.

Le niveau de risque

En se basant sur le modèle d'analyse des risques budgétaires PFRAM[10] (PPP Fiscal Risk Assessment Model), le niveau de risque est obtenu à partir de deux (2) variables, à savoir : **la probabilité de survenance du risque** et **l'impact budgétaire du risque.**

La probabilité de survenance du risque est classée sur une échelle à trois (3) niveaux (Faible, Moyen et Elevée).

Tableau 28 : Echelles des Probabilités de survenance des risques budgétaires

Echelle	Description
Faible	Très improbable que cet évènement survienne. Pas de faits avérés qui justifient la survenance de cet évènement Il y a eu des mesures d'atténuation de ce risque qui limitent sa probabilité de survenance
Moyen	Probable que cet évènement survienne Cet évènement est survenu quelques fois dans le passé Il y a certaines mesures d'atténuation du risque qui ont été prises mais ont un impact limité
Elevé	Très probable que cet évènement survienne Cet évènement est survenu à plusieurs reprises dans le passé Il y a eu très peu de mesures d'atténuation de ce risque

Source : FMI (PFRAM), Analyses CPCS

[10] https://www.imf.org/external/np/fad/publicinvestment/pdf/PFRAM2.pdf

L'impact budgétaire représente la matérialisation financière du risque s'il est avéré en fonction du montant, tel que proposé dans le tableau ci-dessous. Les seuils prévus ont été déterminés en appliquant un taux sur le budget 2025.

Tableau 29 : Echelles des impacts des risques budgétaires

Echelle	Description
Faible	Impact sur le déficit et la dette publics inférieure à 0,1% du budget de l'état 2025(cout de construction cumulé à l'actif)
Moyen	Impact sur le déficit budgétaire et la dette publics entre 0,1% ET 0,2% du budget de l'Etat 2025 (cout de construction cumulé à l'actif)
Elevé	Impact sur le déficit budgétaire et la dette publics au-delà de 0,2% du budget de l'Etat 2025 (cout de construction cumulé à l'actif)

Source : FMI (PFRAM), Analyses CPCS

Tableau 30 : Echelles des niveaux de risques budgétaires des projets PPP (degré de criticité)

		Impact budgétaire		
		Faible	**Moyen**	**Elevé**
Probabilité de survenance	**Faible**	Faible	Faible	Moyen
	Moyen	Faible	Moyen	Elevé
	Elevé	Moyen	Elevé	Critique

Source : FMI (PFRAM), Analyses CPCS

Tableau 31 : Définition des classifications

Niveau de risque	Explication
« Critique »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau critique
« Elevé »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau élevé et n'ont pas de risque budgétaire critique.
« Moyen »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau moyen et n'ont pas de risque budgétaire critique ni élevé.
« Faible »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau faible et n'ont pas de risque budgétaire critique, ni élevé ni moyen.

Source : Analyses CPCS

Tableau 32 : Degré de criticité des risques budgétaires liés aux projets PPP par secteur en 2024 et 2025

Secteurs	Niveau de risque 2024					Niveau de risque 2025				
	Faible	Moyen	Elevé	Critique	**TOTAL**	Faible	Moyen	Elevé	Critique	**TOTAL**
Ministère du sport et des loisirs	1	1				1	1			
Ministère de l'intérieur et de la sécurité						3				
Ministère de l'enseignement supérieur	1					1				
Ministère des transports	2	7				9	7			
Ministère de la santé	1					1				
Ministère de l'hygiène et de l'assainissement et le la salubrité	3	1				3	1			
Ministère de l'entretien et de l'équipement routier		1					1			
Port autonome d'Abidjan	2	2				3	2			
Port autonome de San Pedro	2	1				2	1			
CI ENERGIE		8					9			
SONAPIE, Ministère du tourisme et des loisirs	1	1				5	1			
Ministère de la culture		1				1				
Ministère du commerce et de l'industrie	4	2				4	2			
TOTAL	**17**	**25**			**44**	**33**	**25**			**58**

Source : Contrats PPP, Analyses CPCS

Selon le rapport CPCS de 2025, les niveaux de risques évalués se décomposent comme suit :

- **25** contrats avec un risque **moyen** ;
- **33** contrats avec un risque **faible**.

Le montant total de ces risques budgétaires liés aux contrats est estimé à **382 milliards de FCFA** y compris les 348 milliards au titre des engagements directs et 34 milliards au titre des risques de garanties (31,9 milliards) et de résiliations (2,1 milliards)**.**

VII.4. MESURES DE MITIGATION DES RISQUES BUDGETAIRES ASSOCIES AUX PPP

La gestion des risques budgétaires associés aux contrats de PPP est un processus qui débute lorsqu'un contrat de PPP est en cours de négociation et s'étend sur la durée totale du contrat. Ainsi pour atténuer les risques budgétaires associés au PPP, les mesures suivantes sont envisagées :

- renforcer l'implication des structures dédiées de l'Etat dans les phases d'initiation, de négociation et d'exécution des contrats PPP ;
- renforcer le processus d'évaluation des risques liés aux contrats de PPP à l'initiation de ceux-ci, par l'analyse approfondie des risques financiers, opérationnels, environnementaux, juridiques et politiques associés au projet envisagé ;
- s'assurer d'une répartition claire et équilibrée des risques entre les parties contractantes. Les risques inhérents à la phase de construction, d'exploitation, de maintenance et de fluctuations des revenus doivent être convenablement attribués à la partie la plus apte à les gérer ;
- veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des mécanismes de garantie de performance par l'introduction des garanties financières ou d'engagements de qualité des travaux afin d'assurer le respect effectif des obligations contractuelles par le partenaire privé ;
- intégrer des clauses de flexibilité permettant d'ajuster les modalités en cas de circonstances imprévues ou de changements conjoncturels afin de minimiser les impacts défavorables au plan budgétaire ;
- maintenir une surveillance permanente dès le démarrage du projet pour assurer le respect des engagements contractuels par le partenaire privé, maîtriser les coûts et garantir la conformité aux attentes.

VIII- RISQUES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

VIII.1. PROBLEMATIQUE DES RISQUES CLIMATIQUES

Le changement climatique constitue l'un des principaux défis structurels pour l'économie ivoirienne, en raison de ses impacts potentiels sur la croissance, la stabilité macroéconomique et la soutenabilité des finances publiques. Il se manifeste à travers des événements extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et l'érosion côtière, les évènements dont la fréquence et l'intensité se sont accrues au cours des dernières décennies. Les impacts se traduisent par des pertes de production, des dommages aux infrastructures, des coûts d'adaptation élevés et des pressions budgétaires accrues, notamment en termes de dépenses d'urgence.
En Côte d'Ivoire, les principaux risques climatiques qui ont fait l'objet d'évaluation concernent les **inondations** et les **sécheresses**. Ces aléas, exacerbés par le changement climatique, ont déjà provoqué par le passé des perturbations significatives sur la production agricole et industrielle, les infrastructures de transport et d'énergie, les chaînes logistiques, ainsi que les conditions de vie des populations.

Face à ces risques, la Côte d'Ivoire s'est engagée à renforcer l'intégration des risques climatiques dans la planification budgétaire et macroéconomique à travers la mise en place d'un dispositif robuste d'évaluation quantitative des risques budgétaires liés au climat. Cette méthodologie permettra non seulement d'identifier et de quantifier les vulnérabilités économiques face aux chocs climatiques (inondations, sécheresses, érosions côtières, pertes agricoles), mais aussi d'orienter efficacement la mobilisation de la finance climatique. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire entend capitaliser les enseignements de son Rapport Biennal de Transparence (BTR) et son Plan National d'Adaptation (PNA) afin d'assurer la cohérence entre ces engagements internationaux (Contribution Déterminée au niveau National (CDN), Accord de Paris) et ses politiques publiques internes. Cet engagement de l'Etat constitue mesure du programme de réforme en faveur du climat (Mesure de Réforme n°2 (MR2) et soutenu par la Facilité pour la Résilience et la Durabilité conclu avec le FMI en mars 2024.

La présente section a pour objectif de présenter, de manière spécifique et synthétique, les résultats de la quantification des risques budgétaires liés au climat pour la Côte d'Ivoire. Elle vise à fournir des estimations des pertes potentielles de recettes et des surcoûts de dépenses publiques sous différents scénarios climatiques, éclairant ainsi la prise de décision budgétaire.

Dans le cadre de cette étude de quantification des risques budgétaires liés au climat, deux méthodes ont été utilisées. La première concerne un modèle de court terme développé avec l'assistance technique du FMI. La deuxième méthode, en lien avec le développement de l'outil T2, repose quant à elle, sur le modèle d'impact à moyen et long terme iSD.

<u>Encadré 9</u> : Risques budgétaires liés au climat (inondation et/ou sécheresse) à l'échelle des entreprises publiques

Le suivi spécifique des risques budgétaires liés au climat (inondation et/ou sécheresse) à l'échelle des entreprises publiques, n'est pas encore totalement déployé à l'échelle du portefeuille dans son ensemble. Toutefois, certaines entreprises publiques, du fait de leurs missions et activités, sont dotées de dispositif de veille.

C'est le cas notamment de l'**Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD)** qui pour la maitrise des risques liés au climat, en particulier les risques d'inondation, s'est doté d'un plan spécial dit « Plan d'actions Présaison ». La mise en œuvre dudit plan se matérialise par le traitement des points identifiés comme critiques en matière d'inondation, la sensibilisation des populations aux bonnes pratiques en vue de limiter le risque de ralentissement de l'activité économique qu'induisent les épisodes d'inondation.

A titre d'exemple, l'inondation survenue du 1er au 4 juin 2023 dans les locaux de la **Société Nouvelle de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire (SNPECI)** a causé d'importants dommages à son capital industriel et à des équipements essentiels tels que la machine d'impression rotative, le système de gravure, les armoires et connexions électriques, etc. D'importants stocks de journaux, de livres scolaires, magasins et zones techniques ont également été touchés avec environ 525 millions FCFA de dommages directs, dégradant davantage la situation financière déjà marquée par un repli de sa part de marché avec l'essor de la presse en ligne.

S'agissant des périodes de sécheresse, on note une absence de données quantitative à l'échelle du portefeuille. Toutefois, le **Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP)** suit avec une attention particulière les épisodes de sécheresse en raison des fissurations des fondations qu'ils induisent, des pannes d'équipements sensibles et de la dégradation des infrastructures et ouvrages.

Ainsi, les entreprises publiques suivent les risques liés au climat, nonobstant l'absence de statistiques consolidées en la matière.

A ce titre, la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat envisage des travaux pour la mise en place d'un cadre harmonisé de collecte des données pour une évaluation des risques budgétaires liés au climat, à l'échelle des entreprises publiques en particulier. Ce dispositif consistera en la collecte de diverses informations, à savoir d'une part, les mesures d'anticipation et de quantification du niveau d'exposition budgétaire et, d'autre part les dommages causés, leurs coûts estimatifs (ou coûts estimatifs pour la remise en service) ainsi que les populations affectées post-survenance des risques liés au climat.

VIII.2. EVALUATION DES RISQUES CLIMATIQUES A PARTIR DU MODELE DE COURT TERME

VIII.2.1-Généralités et objectifs du modèle de court terme

L'objectif du modèle de court terme est de projeter les risques budgétaires à court et moyen terme liés aux catastrophes naturelles à partir du profil de risque de catastrophe de la Côte d'Ivoire, version 2018. Il s'inspire d'une démarche d'évaluation des dommages causés par les catastrophes naturelles sur les actifs physiques et les populations, et leurs effets directs sur le cadre budgétaire (prise en charge immédiat ou à moyen terme de ces dommages) et indirects à travers les effets sur le système productif et le cadre macroéconomique. A partir du profil de risque du pays, le modèle projette les coûts directs, indirects et implicites des catastrophes naturelles avec une période de retour.

Le profil de risque met en exergue les types de catastrophes naturelles auxquelles le pays est exposé et l'incidence financière en termes de coûts moyens des dommages en fonction des périodes de retour.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'analyse du profile risque porte sur les inondations et les sècheresses.

La période de retour est le temps moyen entre des événements approximativement d'une même intensité. Elle est pertinente pour la planification budgétaire et la couverture assurantielle.

Encadré 10 : Détermination du profil de risque de catastrophes naturelles et importance des périodes de retour

Trois méthodologies sont souvent mobilisées pour évaluer un profil de risque :

- L'analyse historique : elle consiste à repérer des événements historiques significatifs ayant entraîné des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles au cours des dernières décennies, examiner la documentation existante pour apprécier l'ampleur de la matérialisation du risque, les mécanismes de transmission au budget et la riposte mobilisée. L'objectif est de déterminer pour un évènement précis les coûts des dommages, les montants des dépenses et le gap de financement.
- L'analyse de scénario : elle consiste à simuler des évènements historiques pour lesquels on dispose d'informations et à analyser le spectre de coûts et de dommages pour en déduire une fourchette d'impact budgétaire potentiel des catastrophes naturelles…
- L'analyse probabiliste : elle considère un grand nombre de scénarios possibles en utilisant des méthodes statistiques plus complexes, leur probabilité et les impacts associés. L'évaluation probabiliste consiste surtout à déterminer les deux métriques du risque. Il s'agit de (i) la perte annuelle moyenne (PAM) et (ii) la perte maximale probable (PMP) en fonction d'une période de retour d'une catastrophe naturelle. La PAM est la perte attendue par an en moyenne sur plusieurs années alors que la PMP décrit la perte qui pourrait être attendue correspondant à une probabilité donnée.

La période de retour et la probabilité de survenue d'une catastrophe naturelle sont des concepts étroitement liés qui sont essentiels pour développer des stratégies de financement ex-ante efficaces. La période de retour, exprimée en années, indique l'intervalle moyen entre les occurrences d'une catastrophe naturelle d'une magnitude donnée. Par exemple, une inondation caractérisée par une période de retour de 100 ans aura une probabilité de 1 % (1/100) de se produire au cours de toute année donnée.

Tableau 33 : Présentation du profil de risque de catastrophe en Côte d'Ivoire (données en dollars)

Type de dommage causé : Inondations	T – Période de Retour					
	T-10	**T-25**	**T-50**	**T-100**	**T-250**	**T-500**
Dommages par destruction d'actifs	**124**	**111**	**196**	**255**	**336**	**425**
Dommages au capital résidentiel	42	60	68	87	112	170
Dommages au capital industriel et aux services	59	24	95	123	170	200
Dommages au capital public	23	27	33	45	54	55
Dommages par interruption d'activités	**71**	**93**	**106**	**126**	**175**	**226**
Dommages à la production agricole	29	37	41	43	65	55
Dommages à la production industrielle et aux services	42	56	65	83	110	171
Population totale affectée par les inondations						
Population Totale	31 165 000					
Nombre Annuel Attendu de Personnes Affectées	45 000					
Population totale affectée	95 008	132 556	147 030	156 008	302 407	360 343

Source : Profile risque CIV de 2018, PN-RRC.

Tableau 34 : Présentation du profil de risque de catastrophe en Côte d'Ivoire (données en dollars) (suite)

Type de dommage causé : Sècheresses	T – Période de Retour					
	T-10	**T-25**	**T-50**	**T-100**	**T-250**	**T-500**
Dommages par destruction d'actifs						
Dommages au capital résidentiel	0	0	0	0	0	0
Dommages au capital industriel et aux services	0	0	0	0	0	0
Dommages au capital public	0	0	0	0	0	0
Dommages par interruption d'activités	**58**	**108**	**551**	**773**	**865**	**975**
Dommages à la production agricole	23	36	41	43	65	75
Dommages à la production industrielle et aux services	35	72	510	730	800	900
Population totale affectée par les inondations						
Population Totale	31 165 000					
Nombre Annuel Attendu de Personnes Affectées	2 300 000					
Population totale affectée	4 600 000	7 200 000	8 242 000	8 600 000	13 000 000	15 000 000

Source : Profile risque CIV de 2018, PN-RRC.

VIII.2.2-Canaux de transmission

Le modèle calcule les risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles suivant une démarche de calcul du risque identifié comportant neuf étapes tels que présentés dans le graphique ci-après.

Elle utilise en entrée, comme hypothèse principale, une présentation synthétique du profil de risque de catastrophe en termes de dommages (coûts moyen), de personnes affectées en fonction des périodes de retour et du type de catastrophe. Elle intègre également en entrée les projections initiales de référence des variables macro budgétaires (PIB, recettes, dépenses, taux de change, taux d'inflation, dette) sans catastrophes naturelles et mesure l'incidence de la survenance de ces événements climatiques sur ces variables en mesurant l'effet avec ou sans mobilisation des mécanismes de financement.

Les calculs proposés permettent d'intégrer différents scénarios probabilistes de risque de catastrophe. Ceux-ci correspondent à des scénarios de risque allant d'un événement avec une période de retour de 10 ans à des événements avec des périodes de retour de 500 ans. Une catastrophe naturelle avec une période de retour plus courte est un événement avec un impact plus faible, mais avec une probabilité de survenance plus élevée. Une catastrophe avec une période de retour plus longue est une catastrophe avec une probabilité de survenance plus faible, mais avec un impact potentiel plus important. Les probabilités peuvent changer d'année en année en raison des conséquences toujours plus importantes du changement climatique.

Graphique 10 : Démarche de quantification des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles

Source : FMI

- **Méthode « Bottom-Up »**

La méthode « Bottom-Up » est une méthode ascendante utilisée pour estimer les dépenses publiques induites par les catastrophes naturelles.
Cette approche permet de quantifier le coût budgétaire direct des interventions gouvernementales en matière de réponse et de relèvement, en distinguant les besoins à court terme (par exemple : aide alimentaire, abris d'urgence, etc…) et à moyen terme (par exemple : réhabilitation des infrastructures de transport et des services publics). Le modèle combine des hypothèses de coûts unitaires (tel que le coût journalier par personne déplacée) avec les données d'exposition issues du Profil Risque de Catastrophe (PRC) pour générer des estimations de dépenses selon différents scénarios d'intensité. Les résultats sont ventilés par secteur et horizon temporel.
La méthode « Botton-Up » nécessite des estimations pour chaque élément en tenant compte de la nature des effets des catastrophes à analyser.

Tableau 35 : Catégorie de dépenses par type d'activités.

Catégorie de dépenses	Type d'activités	Méthode de calcul
Dépenses immédiates de réponse directe	- Recherche et sauvetage - Transferts d'urgence aux personnes affectées - Soutien alimentaire - Abris temporaires - Soins médicaux - Services éducatifs interrompus - Réponse à la perturbation des infrastructures (transport, énergie, eau, assainissement, télécoms)	Coût unitaire par type de dépense × population affectée
Dépenses à court et moyen terme	- Soutien au revenu des travailleurs privés de leurs moyens de production - Réhabilitation d'actifs détruits	Soutien au revenu = compensation pour perte d'activité
Reconstruction et réhabilitation	- Actifs immobiliers - Infrastructures (eau, assainissement, transport, éducation, énergie, santé) - Télécommunications et infrastructures urbaines (moins prioritaire)	Dépenses de reconstruction liées aux catastrophes (ex. inondations)
Réparation des actifs productifs et immobiliers	- Actifs des entreprises - Biens immobiliers endommagés	À inclure dans l'analyse d'impact budgétaire car créent des passifs contingents

- **Méthode « Top-Down »**

La méthode « **Top-Down »** permet d'estimer l'impact des catastrophes sur les recettes publiques. Il s'appuie d'abord sur les pertes de production sectorielles (agriculture, industrie, services) dérivées du PRC. Ces pertes sont ensuite intégrées dans une Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) afin de capter les effets multiplicateurs sur l'ensemble de l'économie. L'application des taux effectifs d'imposition aux pertes de revenu et de production permet alors d'estimer les baisses de recettes budgétaires associées à chaque scénario de catastrophe. Cette approche complète le module « Bottom-Up » centré sur les dépenses et permet une vision plus complète des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles.

L'approche descendante, également connue sous le nom de « Fiscal Stress Test » (FST)[11], est une méthode qui reste indépendante de la cause spécifique du choc. Elle vise à estimer l'impact d'un choc simulé ou d'un ensemble corrélé de chocs sur la position budgétaire ou sur des indicateurs de soutenabilité de la dette comme le ratio dette/PIB. Souvent utilisée par le secteur financier pour l'évaluation des risques, cette méthode gagne en pertinence dans l'évaluation des risques associés au changement climatique, en particulier aux catastrophes naturelles.

VIII.2.3-Equations du modèle de court terme

Projection du coût direct des effets des catastrophes naturelles à partir d'un profil de risque

Les coûts directs des catastrophes naturelles sont projetés en tenant compte des coûts unitaires pour chaque type de dépenses enregistrés dans un passé récent des montants moyens des dommages en fonction des périodes de retour ainsi que de la population affectée.

De fait la procédure de calcul est la suivante :

$$C_{gt}^{D} = \sum_{i=1}^{n} c_i d_i^t (1+\pi)^t (1+\alpha)^t p\,\theta \quad (1)$$

$$= [\sum_{i=1}^{n} c_i d_i^t]\,(1+\pi)^t (1+\alpha)^t p\theta \quad (2)$$

Où

- t est l'horizon de la projection

[11] Fiscal stress test

- C_{gt}^{D} est le coût direct global au temps t
- c_i est le coût unitaire de la composante i d'intervention (hypothèse)
- d_i^t est le montant moyen des dommages de la composante i d'intervention (issu du profil de risque)
- p est la population affectée ou le nombre d'actifs touchés (issu du profil de risque - hypothèse)
- α est le taux de croissance annuelle moyen de la population affectée ou du nombre d'actifs touches (hypothèse)
- θ est la probabilité liée à la période de retour ou à la récurrence du type d'évènement[12].
- n est le nombre de composante/type de dommages

Projection du coût indirect des effets des catastrophes naturelles à partir d'un profil de risque

Elle s'effectue en estimant des pertes de production dans des secteurs exposés aux risques de catastrophes avec différentes périodes de retour. Pour modéliser la propagation des chocs sectoriels dans l'économie, une matrice simplifiée de comptabilité sociale (MCS) est développée. Les étapes suivantes sont suivies pour dériver les multiplicateurs macroéconomiques :

- ajuster la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) aux nombres de secteurs exposés ;
- calculer la matrice des coefficients en divisant chaque colonne par son total ;
- créer une matrice identité et soustraire la matrice des coefficients ;
- inverser la matrice (identité - coefficient) ;
- créer une matrice de choc de demande exogène ;
- multiplier la matrice des coefficients inversée par la matrice de choc de demande exogène pour obtenir le tableau des effets multiplicateurs.

Soit M : Matrice de comptabilité sociale réduite aux secteurs exposés (de nombre m)
$\bar{M}$: Matrice des coefficients en divisant chaque colonne par son total
I : Matrice d'identité

[12] La probabilité d'occurrence θ au temps t pour un événement extrême spécifique (catastrophe naturelle) peut être estimée en connaissant la fréquence historique de ce type d'événement avec la formule suivante : $\theta = 1 - (1 - f)^t$.

$\bar{\bar{M}}$ = I - $\bar{M}$ (3)

$\bar{\bar{M}}^{-1} = (\mathrm{I} - \bar{M})^{-1}$ (4)

Le tableau des effets multiplicateurs est :

E = $\bar{\bar{M}}^{-1}\,\varepsilon$ (5) où ε : Matrice de choc de demande exogène

Perte par secteur au temps t sans réponse

Soit PT_i la perte totale due à l'interruption d'activité pour le secteur i sans réponse

$PT_i = \sum_{j=1}^{n} E_{i,j} D_i$ (6) , Di est le dommage unitaire subi par le secteur $_i$, et $E_{i,j}$ est l'exposition du secteur i à l'évènement j

$P_{i,t} = \prod_{j=1}^{t}(1+\pi_j)\mathrm{PTi} \propto_j$ (7) où π_j $est\ l'inflation\ au\ temps\ j$ et $\propto_j$ $est\ la\ proportion$ de perte au temps j

Une fois les impacts indirects sur la production estimés, la perte de recettes fiscales peut être calculée en utilisant un taux moyen de prélèvement, ou des taux spécifiques par secteur.

Perte fiscale totale au temps t sans réponse (PF_t)

$PF_t = \partial \sum_{i=1}^{n} P_{i,t}$ (8) où ∂ $est\ le\ taux\ effectif\ de\ pression\ fiscal$

Ratio de perte fiscale t

$RF_t = PF_t / PIB_t$ (9)

Détermination de l'impact budgétaire pour une période de retour r (FCr)

L'augmentation des dépenses directes et la baisse des recettes fiscales détériorent le solde budgétaire de :

$FC_r = \mathrm{PF_t} - \mathrm{C_{gt}^{D}}.$ (10)

Celui-ci constitue l'impact budgétaire pour une période de retour bien indiquée. Il comprend ainsi les coûts de réponse immédiate (recherche et sauvetage, abris, aide alimentaire, etc.); les coûts de récupération et de reconstruction à moyen terme (infrastructures publiques, logements) ainsi que les pertes de recettes fiscales dues aux perturbations de la production. A ceux-ci, peuvent être adjoints des coûts des passifs contingents.

Détermination de l'impact budgétaire maximal (FCm)

Un impact budgétaire maximal peut être ainsi définit pour tenir compte de toutes les périodes de retour. Il fournit le coût moyen pondéré des effets de la catastrophe naturelle en fonction des périodes de retour. En considérant Pr la probabilité de retour

FCm = $\sum_r FrPr$ (11)

Détermination du risque budgétaire résiduel (FR)

Le risque budgétaire est déduit comme la différence entre l'impact budgétaire moyen et la mobilisation des mécanismes de financement disponibles (FM)

FR = FCm - $\sum_m FM$ (12)

Une modélisation simple pour prendre l'apport des mécanismes de financement serait la suivante :

Soit

- Re le montant global des réserves budgétaires
- Ra le montant des réaffectations budgétaires
- D le montant des dons et subventions mobilisable
- Cd le montant de crédit domestique mobilisable au coût rd
- Ce le montant de crédit externe mobilisable au coût re
- Cc le montant de dette contingente mobilisable avec un paramètre μ
- As le montant de l'assurance paramétrique mobilisable avec une prime annuelle de pr

FM= $R_e + R_a + D + (C_d - \tau_d) + (C_e - \tau_e) + \mu C_c + (A_s - p_r)$ (13)

De fait, la mobilisation des réserves et des réaffectations budgétaires aura un impact négligeable sur les dépenses totales et le déficit engendré (si ce n'est à travers l'éviction des dépenses initialement prévue qui pour certaines auraient eu un effet multiplicateur plus important). Il en est de même des dons tandis que les emprunts internes ou externes, les dettes contingentes et les mécanismes assurantiels impliqueraient des coûts supplémentaires à intégrer dans le budget.

Encadré 11 : L'assurance indicielle comme outil de gestion des risques climatiques

L'assurance indicielle (ou paramétrique) est un outil financier innovant qui repose sur des indices climatiques objectifs (par exemple, le Standardized Precipitation Index pour les sécheresses ou les niveaux de précipitations pour les inondations) pour déclencher des paiements automatiques en cas de catastrophes. Contrairement aux assurances traditionnelles, elle ne nécessite pas d'évaluation des dommages sur le terrain, ce qui permet une mobilisation rapide de fonds pour couvrir les coûts d'urgence, de reconstruction ou de soutien aux populations affectées. En Côte d'Ivoire, ce mécanisme est particulièrement pertinent pour faire face aux inondations et sécheresses. Il réduit le risque budgétaire résiduel défini dans l'équation (12) et limitant la dépendance aux emprunts ou réaffectations budgétaires.

Dans le cadre du Plan National d'Adaptation (PNA) de la Côte d'Ivoire, l'assurance indicielle est une initiative prioritaire pour renforcer la résilience du secteur agricole face aux risques climatiques. Cette mesure, classée sous l'Axe I du PNA: Renforcement de la gouvernance, des connaissances, de la communication et de la sensibilisation, vise à développer des mécanismes et services financiers adaptés au secteur agricole, notamment à travers la promotion et le développement d'initiatives d'assurance indicielle. Le coût estimé pour la mise en œuvre de ces initiatives est de 63 763 350 000 FCFA, reflétant l'engagement du pays à investir dans des solutions financières innovantes pour protéger les agriculteurs et les filières agropastorales. Le Programme de Développement de l'Assurance Agricole Indicielle (PDAAI-CI), mis en œuvre depuis 2022 avec l'appui du MEMINADERPV, du MINEDDTE et du FIRCA, a permis d'assurer 44 158 riziculteurs. Parmi eux, 20 714 ont été indemnisés pour un montant total de 299,6 millions FCFA, à la suite d'épisodes de sécheresse et d'excès de pluie.

Source : Document PNA 2025-2030

VIII.2.4- Présentation des résultats

Les projections générées en utilisant des données des réponses aux catastrophes précédentes dans le pays, ajustées à la taille de la population, au profil de risques et aux projections macro budgétaires peuvent être produites sur cinq ans. Cependant, le modèle nécessite plus de données spécifiques. Quelques proxys informatifs ont été utilisés, mais ils doivent être ajustés.

L'analyse réalisée à partir du modèle est présentée selon les périodes de retour, du profil risque et des coûts budgétaires associés aux réponses de catastrophes. Elle montre la variation des recettes, des dépenses, du solde budgétaire et de la dette sur le PIB sur la base du mécanisme de financement utilisé.

- **Scénario de Risque pour les inondations**

Tableau 36: Pression Annuelle Équivalente

Libellé	T-10	T-25	T-50	T-100	T-250	T-500
Augmentation des Dépenses (en milliards de FCFA)	276	385,2	427,2	456,6	873,6	1 048,2
Probabilité d'Occurrence	10,0%	4,0%	2,0%	1,0%	0,4%	0,2%
Impact x Probabilité (en milliards de FCFA)	27,6	15,4	8,5	4,6	3,5	2,1
TOTAL	**61,7**					
Pression Annuelle Équivalente	0,6%					

Source : Calculs du modèle

Tableau 37 : Analyse des risques d'inondation avec un temps de retour de 10 ans

Libellé	Unité	2025		Différence
		Scénario de base	Scénario de risque	
Recettes	%PIB	18,4%	18,4%	0,0%
Dépenses	%PIB	20,3%	20,5%	0,2%
Solde opérationnel net	%PIB	-2,0%	-2,1%	-0,2%
Dette	%PIB	21,1%	21,1%	0,01%

Source : Calculs du modèle

Les dépenses publiques projetées augmenteraient d'environ 276 milliards de FCFA pour des événements avec une période de retour de 10 ans (T10) à 1 048,2 milliards de FCFA pour des événements rares avec une période de retour de 500 ans (T500). Concernant les agrégats fiscaux, le solde opérationnel net pourrait se détériorer entre 0,3% et 1,3% du PIB (en valeur actuelle nette), selon la gravité de l'événement, tandis que la dette publique pourrait augmenter entre 0,52 % et 1,98 % du PIB selon la stratégie de financement adoptée.

En tenant compte de la probabilité d'occurrence des inondations selon leur période de retour, cela se traduirait par une pression annuelle équivalente à 0,6% des dépenses publiques totales, soit environ 61,7 milliards de FCFA.

- **Scénario de Risque pour les Sécheresses**

Tableau 38 : Pression Annuelle Équivalente

Libellé	T-10	T-25	T-50	T-100	T-250	T-500
Impact Potentiel (USD)	248	388	444	463	700	808
Probabilité d'Occurrence	10,0%	4,0%	2,0%	1,0%	0,4%	0,2%
Impact x Probabilité	25	16	9	5	3	2
TOTAL	**58**					
Prévision Maximale en % des Dépenses (USD)	0,3%					

Source : Calculs du modèle

Tableau 39 : Analyse des risques de sécheresses avec un temps de retour de 10 ans

	Unité	2025		Différence
		Scénario de base	Scénario de risque	
Recettes	%PIB	18,4%	18,4%	0,0%
Dépenses	%PIB	20,3%	20,6%	0,3%
Solde opérationnel net	%PIB	-2,0%	-2,2%	-0,3%
Dette	%PIB	21,1%	21,0%	-0,1%

Source : Calculs du modèle

Bien que les sécheresses causent généralement moins de dommages fiscaux que les inondations, elles constituent néanmoins un risque considérable et récurrent pour les finances publiques. Les dépenses fiscales projetées varieraient entre 148,8 milliards de FCFA (événements T10) et 484,8 milliards de FCFA (événements T500). Concernant les agrégats fiscaux, en cas de financement par dette, le solde opérationnel net pourrait se détériorer entre -0,23% et -1,00% du PIB (en valeur actuelle nette), tandis que la dette publique pourrait augmenter entre 0,27% et 0,90% du PIB, selon la gravité de l'événement.

En tenant compte de la probabilité d'occurrence des sécheresses, cela se traduirait par une pression annuelle d'environ 0,3% des dépenses publiques totales. Bien que les impacts fiscaux des sécheresses soient moindres comparés aux inondations, ils touchent principalement des secteurs critiques tels que l'agriculture, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources en eau exacerbant ainsi les vulnérabilités socioéconomiques et nécessitant des réponses ciblées en matière de politiques publiques.

En combinant les risques liés aux inondations et aux sécheresses, l'impact fiscal annuel attendu pour la Côte d'Ivoire est estimé à environ 119,7 milliards de FCFA, représentant une charge équivalente à 0,9% des dépenses publiques annuelles totales. Cette exposition cumulée souligne l'urgence d'intégrer systématiquement les risques de catastrophes dans les cadres de planification budgétaire.

Étant donné la nature récurrente de ces événements et leurs impacts macro-fiscaux combinés, il est essentiel de renforcer la résilience et de garantir une préparation financière adéquate afin de préserver la soutenabilité budgétaire de la Côte d'Ivoire à moyen et long terme.

Par ailleurs, les perspectives climatiques indiquent que les risques fiscaux liés aux catastrophes pourraient s'amplifier de manière significative. Des preuves scientifiques suggèrent que la variabilité climatique pourrait réduire les périodes de retour des aléas naturels ce qui impliquerait que des événements aujourd'hui prévus tous les 50 ans pourraient se produire aussi fréquemment que tous les 10 ans. En termes probabilistes, cela signifierait que la probabilité annuelle de tels événements passerait de 2% à 10%. Sur le plan fiscal, cela exposerait

la Côte d'Ivoire à des chocs majeurs de façon plus fréquente, y compris des inondations et des sécheresses ayant chacun un impact estimé à environ 0,5% du PIB sur le solde opérationnel net.

Cette accélération de la fréquence et de l'intensité des catastrophes amplifierait considérablement les impacts fiscaux, entraînant des pertes annuelles moyennes plus élevées, ainsi que des besoins accrus en financement pour les interventions d'urgence et la reconstruction. Sans mesures d'adaptation adéquates, la charge fiscale pourrait augmenter de manière marquée.

Ainsi, intégrer des stratégies d'adaptation au climat, renforcer la modélisation des risques fiscaux et élargir les mécanismes de financement des catastrophes sont essentiels et font partie des objectifs poursuivis par le MFB.

Un cadre institutionnel renforcé, capable d'anticiper les risques fiscaux liés au climat appuyé par l'amélioration des données, la coordination interinstitutionnelle et l'investissement proactif dans la résilience aidera la Côte d'Ivoire à mieux gérer les chocs futurs et à préserver la stabilité budgétaire à long terme.

- **Implications Stratégiques**

Compte tenu de ces résultats préliminaires, il est crucial de :

- renforcer la capacité institutionnelle de la Côte d'Ivoire pour surveiller, analyser et gérer les risques fiscaux associés aux catastrophes naturelles;
- renforcer la collaboration institutionnelle pour développer des protocoles standardisés de collecte et de consolidation des informations sur les dépenses publiques liées aux catastrophes ;
- intégrer les passifs contingents issus des EP et PPP dans les futures évaluations de risques afin d'obtenir une vision plus complète de l'exposition du Gouvernement ;
- évaluer des stratégies de financement alternatives pour les catastrophes, en équilibrant la nécessité d'une liquidité rapide avec l'objectif de préserver la soutenabilité budgétaire à long terme.

Le MFB reste pleinement engagé à poursuivre le développement d'une analyse robuste et fondée sur des données fiables des risques fiscaux associés aux catastrophes naturelles reposant sur une amélioration continue de la qualité des données et une action institutionnelle coordonnée. Cela sera déterminant pour protéger les finances publiques face à l'augmentation des risques climatiques.

VIII.3. EVALUATION DES RISQUES CLIMATIQUES A PARTIR DU MODELE DE MOYEN ET LONG TERMES

VIII.3.1 Cadre analytique

Dans ce contexte, le présent chapitre décrit le cadre analytique mobilisé pour quantifier les risques budgétaires liés aux climats à l'aide d'un outil conçu sur excel pour les impacts à court terme et un modèle pour les impacts de moyen à long terme fondé sur le modèle iSD (Integrated Sustainable Development) et la méthodologie de la Déclaration des Risques Budgétaires.

VIII.3.2 Cadre méthodologique : le modèle iSD (Integrated Sustainable Development)

a. Généralité sur le modèle iSD

Le modèle iSD (Integrated Sustainable Development), dérivé du Threshold 21 et développé par le Millennium Institute, est un outil basé sur la dynamique des systèmes permettant d'évaluer l'impact des politiques liées aux Objectifs de Développement Durables (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030. Il modélise les interactions complexes à l'aide de boucles de rétroaction, de stocks et flux et d'équations différentielles portant sur les domaines de l'économie, du social et de l'environnement.

L'analyse des impacts des scénarios climatiques est structurée en deux (02) phases : (i) l'étude des évolutions attendues dans le cadre du scénario de référence, afin de caractériser la dynamique tendancielle en l'absence de perturbations majeures et (ii) l'évaluation des impacts spécifiques liés aux chocs climatiques. Les projections réalisées à partir du modèle iSD – Côte d'Ivoire couvrent la période 2026-2050.

b. Articulation du modèle iSD

Le modèle comprend vingt-quatre (24) modules sociaux, économiques et environnementaux (Tableau 42) comprenant environ trois mille (3000) variables. Les relations sont représentées à la fois au sein de chaque secteur et entre les différents secteurs, afin de refléter la nature interconnectée du développement. Les secteurs de l'iSD sont catégorisés en domaines (Figure 1) environnementaux (vert), sociaux (rouge) et économiques (bleu).

Tableau 40 : Secteurs de l'iSD (Integrated Sustainable Development)

Secteurs Sociaux	Secteurs Économiques	Secteurs Environnementaux
1. Population	9. Production primaire	17. Usage des terres
2. Fécondité	10. Entreprises	18. Sols
3. Mortalité	11. PIB	19. Climat
4. Éducation	12. Investissements	20. Eau
5. Santé	13. Finance	21. Énergie
6. Transport	14. Gouvernement	22. Flux de matériaux
7. Emploie	15. Économie des ménages	23. Émissions
8. Accès aux Services de base	16. Balance de paiements	24. Océans

Source : Millenium Institute, 2025

<u>Graphique 11 :</u> Structure générale du modèle iSD sous Stella Architect

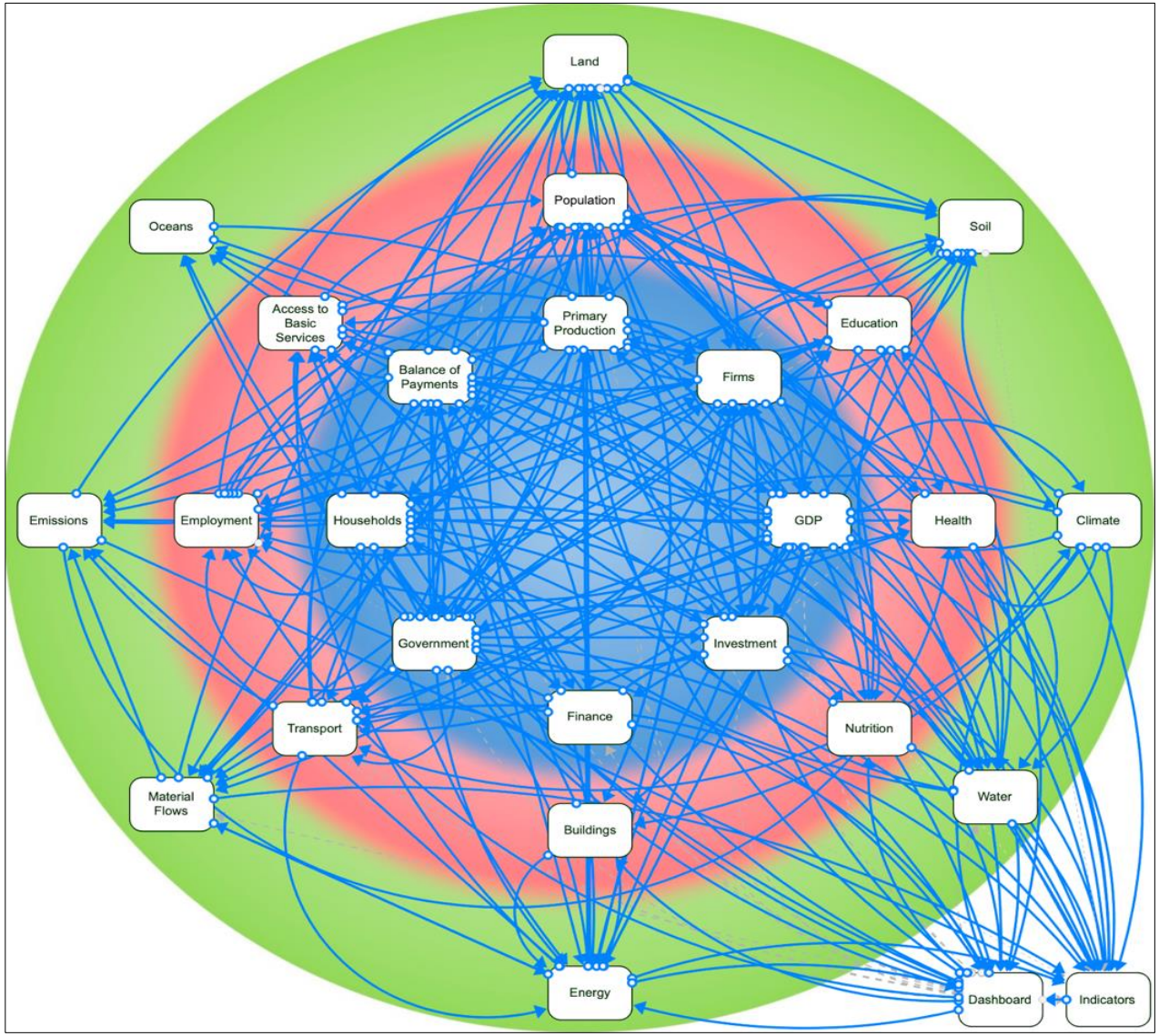

<u>Source</u> : Millenium Institute, 2025

VIII.3.3 Scénarios climatiques

Cette section présente l'intégration du climat dans le modèle iSD, notamment le rôle des trajectoires climatiques SSP élaborées par le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)**. Sur cette base, un scénario de référence et des scénarios de chocs sont comparés pour mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux.

VIII.3.3.1. Scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC)

La climatologie étant une discipline hautement spécialisée, l'élaboration des scénarios climatiques relève principalement des institutions de recherche spécialisées. À cet égard, le GIEC propose des scénarios climatiques dits **Shared Socioeconomic Pathways** (SSP) afin de représenter différentes trajectoires de développement mondial et leurs implications climatiques, en lien avec les niveaux d'émissions de CO_2.

Ces scénarios décrivent des trajectoires socio-économiques plausibles, construites à partir d'hypothèses relatives à la démographie, à l'urbanisation, à la croissance du PIB, à l'éducation et aux politiques climatiques.

Le sixième rapport du GIEC a retenu cinq (05) SSP qui couvrent l'éventail des développements futurs possibles des facteurs anthropiques du changement climatique existant dans la littérature. Il s'agit de :

- deux (01) scénarios avec des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) élevées **(SSP3-7.0)** et très élevées **(SSP5-8.5)** ;
- un (01) scénario avec des émissions de GES intermédiaires **(SSP2-4.5) ;**
- deux (02) scénarios avec des émissions de GES respectivement très faibles **(SSP1-1.9)** et faibles **(SSP1-2.6)**.

VIII.3.3.2. Scénario de référence et scénario de choc climatiques retenus

Les scénarios climatiques intégrés dans le modèle iSD reposent principalement sur les trajectoires spécifiques définies par les SSP et sur l'intégration éventuelle de désastres naturels spécifiques. Les simulations climatiques du modèle iSD révisé suivent une approche scénaristique en deux étapes :

a. un scénario de base (ou scénario de référence), correspondant au SSP2, retenu par les experts nationaux comme le plus représentatif des conditions climatiques actuelles de la Côte d'Ivoire. Les projections des autres variables économiques, sociales et

environnementales du scénario de référence ont été établies de façon tendancielle, conformément aux pratiques standards de prévision utilisées dans la modélisation macroéconomique ;

b. des scénarios de choc, fondés sur les trajectoires SSP3 et SSP5, qui peuvent être associés à des événements climatiques extrêmes qualifiés de « désastres naturels ».

VIII.3.3.3. Approche de simulation des chocs climatiques

Les aléas climatiques récurrents en Côte d'Ivoire sont les inondations, la sécheresse et l'érosion côtière. Toutefois, en ce qui concerne l'érosion côtière, le modèle n'étant pas spatial, cet aléa n'a pu être simulé. Les principales simulations faites concernent donc les inondations et la sécheresse.

Le modèle iSD considère ces aléas comme des phénomènes ponctuels apparaissant sous forme de désastre naturel et les introduit dans le modèle par le biais du nombre d'occurrence de ces désastres qu'il caractérise comme une distribution stochastique sur toute la période d'étude.

Parallèlement, le modèle considère les scénarios du GIEC comme les trajectoires climatiques de long terme. Un scénario climatique résulte ainsi de la combinaison d'un scénario SSP et d'une spécification des aléas.

Pour les simulations d'inondation et de sécheresse, la trajectoire de long terme retenue est le scénario SSP5, qui présente les caractéristiques les plus défavorables en matière de changement climatique.

VIII.3.3.4. Modèle iSD appliqué au risque lie au changement climatique

VIII.3.3.4.1. Approche de quantification de l'impact budgétaire lié aux aléas climatiques

Les risques climatiques ont généralement des effets cumulatifs dans le temps. Aussi, en vue de limiter les impacts de long terme et d'assurer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, des actions importantes doivent être menées à court terme (voir Encadré 11). Ainsi, pour répondre efficacement aux risques de catastrophe qui ont des coûts exorbitants, ces questions devront être adressées dans le cadre de la programmation budgétaire triennale. A cet effet, **l'impact budgétaire annuel sur la période programmatique budgétaire est mesuré par le coût budgétaire moyen annuel sur la période 2026-2050.**
Les simulations quantifient l'impact d'un aléa en mesurant l'écart des variables endogènes entre deux scénarios : un scénario de référence, avec la trajectoire climatique SSP2 et sans occurrence d'aléa climatique, et un scénario de choc, calé sur la même trajectoire macroéconomique mais intégrant des occurrences d'inondations ou de sécheresse combinées à la trajectoire SSP5.

Ainsi, pour toute composante de l'impact budgétaire X, on calcule l'écart annuel :

Ecart absolu : $\Delta X_t = X_t^{choc} - X_t^{ref}$

Ecart relatif : $\delta X_t = \frac{X_t^{choc} - X_t^{ref}}{X_t^{ref}} \times 100$

Sur l'horizon d'étude 2026–2050, ces écarts sont cumulables et permettent de calculer un impact annuel moyen :

$$\overline{\Delta X_t} = \frac{1}{T} \sum_{t=2026}^{2050} \Delta X_t \,;\; \overline{\delta X_t} = \frac{1}{T} \sum_{t=2026}^{2050} \delta X_t \,, avec\ T = 25$$

Cette approche "directe" (top-down) mesure des écarts macro entre scénarios. Le modèle iSD fournit directement ces écarts pour l'évaluation d'impact budgétaire des composantes recettes fiscales et PIB. D'où l'usage d'une approche bottom-up pour la composante dépense qui est une variable de politique économique**.** La quantification de l'impact spécifique sur les dépenses budgétaires se présente donc comme suit :

- mesurer à travers le modèle iSD, l'impact physique des aléas sur les différents actifs publics (infrastructures, bâtiments, etc.). Cet impact est exprimé en unités physiques (linéaire de routes endommagées, nombre de bâtiments touchés, etc.) ;
- affecter un coût unitaire de réparation à chaque type d'actif, sur la base des référentiels techniques ou des coûts moyens historiques de réhabilitation ;
- cumuler ces coûts unitaires sur l'ensemble des actifs affectés pour obtenir un coût budgétaire total lié à l'événement climatique considéré.

$$[Cout_{it}] = \sum_{it} [Impact_{it}] \times [CoutUnitaireReparation_{it}] \times [(1 + inflation_i)^t]$$

<u>Encadré 12</u> : Nécessité de prise en compte à court terme des impacts long terme des effets du changement climatique

Le changement climatique est un phénomène particulier qui peut entrainer (i) des effets graves de long terme des suites d'une accumulation d'impacts minimes dans le court terme si rien n'est fait et (ii) des dégâts majeurs instantanés avec des coûts importants qui seront supportés par l'État sur plusieurs années.

En effet, le changement climatique induit une somme d'effets qui deviennent de plus en plus gravissime si rien n'est entrepris en amont pour les arrêter ou si une préparation conséquente n'est pas entreprise pour faire face à la matérialisation du risque. La diminution des pluies en Côte d'Ivoire, par exemple, est un phénomène qui survient au fil du temps mais qui entraine de plus en plus des dommages sur les cultures, la production et le rendement agricole.

De plus, la survenance d'un évènement climatique extrême et ponctuel en Côte d'ivoire (inondation, montée des mers, phénomène el Niño) peut entrainer des dommages significatifs immédiats avec un coût élevé auxquels l'État devra faire face sur plusieurs années. Pour preuve, la réparation des routes, des écoles, des barrages et des infrastructures des suites d'une pluie intense peut prendre plusieurs années suivant la programmation budgétaire et la disponibilité des fonds.

De même, les manifestations du phénomène El Niño ou d'une pluie extrême peuvent endommager les récoltes agricoles (café, cacao ou d'anacarde, etc.). Ce qui induit une perte de production des cultures pouvant mettre plusieurs années à se résorber et donc une perte de recettes fiscales pour l'État jusqu'à ce que la production retrouve son niveau initial. Ce raisonnement est valable pour les infrastructures des entreprises qui pourraient être endommagées par de fortes pluies ou inondations et donc faire baisser leur production et les taxes qu'elles doivent verser à l'État.

Tout ceci met en évidence l'importance de prendre en compte l'impact de long terme des risques liés au changement climatique dans la programmation budgétaire de court terme.

VIII.3.3.5. Résultats de quantification des risques budgétaires liés au climat

Cette section quantifie les risques budgétaires induits par les inondations et la sécheresse. Ainsi, après l'évaluation des probabilités d'occurrence de chaque aléa, les impacts budgétaires sont analysés par composante et les échelles de niveaux de risques précisées.

VIII.3.3.5.1. Probabilité d'occurrence des inondations et des sécheresses

La probabilité d'occurrence annuelle de l'inondation a été estimée à 10% alors que celle associée à une sécheresse modérée est d'environ 16%. (Voir encadré 12)

Encadré 13 : Probabilité d'occurrence des inondations et de la sécheresse

Occurrence des inondations

En Côte d'Ivoire, le nombre annuel d'inondations peut être représenté par une distribution normale, conformément aux données issues de la base de données EM-DAT utilisées dans le modèle iSD révisé. Les paramètres estimés indiquent une moyenne (m) de 2,095 inondations par an et un écart-type (σ) de 2,322.

Selon la méthodologie du rapport de la **DRB**, le risque d'inondations est considéré comme **critique** lorsque le nombre d'événements annuels dépasse le seuil défini par la somme **m + σ**. Dans ce cas précis, le seuil critique est donc : $m + \sigma = 4{,}417$.

Ainsi, le risque budgétaire critique est associé à la probabilité qu'une variable aléatoire normalement distribuée excède 4,417 événements par an. Pour une loi normale cette probabilité se calcule comme suit : $P = 1 - \Phi(1)$, où Φ est la fonction de répartition de la loi normale standardisée. On en déduit numériquement que la probabilité qu'une année donnée connaisse plus de 4 à 5 inondations majeures est d'environ 15,9%.

Cependant, de façon empirique, selon la base de données EM-DAT, sur la période 1989-2024, soit 25 ans, il est observé 16 inondations, soit une moyenne de 1,14 avec un écart-type de 0,36. Le maximum d'inondation observé sur la période est de 2 et il est intervenu 2 fois. Ainsi, la probabilité que le nombre d'inondation soit 2 vaut 8%. Sur les dix dernières années, c'est à dire sur la période 2014-2024, cette probabilité vaut 10%.

Occurrence des sécheresses

Il en est de même pour la probabilité d'occurrence de la sécheresse, qui est généralement appréhendée à partir d'indices climatiques tels que le SPI (Standardized Precipitation Index) ou le SPEI (Standardized Précipitation Evapotranspiration Index). Ces indices présentent l'avantage d'être déjà standardisés par construction, facilitant ainsi leur interprétation statistique.

Dans la littérature climatologique, un épisode de sécheresse est généralement identifié lorsque le SPI est inférieur à –1, seuil correspondant à une sécheresse modérée. Des seuils plus bas (par exemple, SPI < –1,5 pour une sécheresse sévère ou SPI < –2 pour une sécheresse extrême) permettent de caractériser l'intensité de l'événement.

Ainsi, le risque budgétaire critique lié à la sécheresse peut être associé à la probabilité que le SPI franchisse ces seuils. Comme le SPI suit une loi normale centrée réduite**,** cette probabilité se calcule directement à partir de la fonction de répartition de la loi normale :

$P(sécheresse\ modérée) = P(SPI < -1{,}0) = \Phi(-1{,}0) = 15{,}9\%$

$P(sécheresse\ sévère) = P(SPI < -1{,}5) = \Phi(-1{,}5) = 6{,}7\%$

$P(sécheresse\ extrême) = P(SPI < -2{,}0) = \Phi(-2{,}0) = 2{,}3\%$

Cette approche théorique pourrait être approfondie par des estimations empiriques. Ainsi les données historiques de la station météorologique de Korhogo montrent que sur la période 1972 à 2024, il y a eu huit périodes de sécheresse correspondant à une occurrence de 15,1% (voir graphique ci-après).

<u>Evolution du SPI dans la station de Korhogo</u>

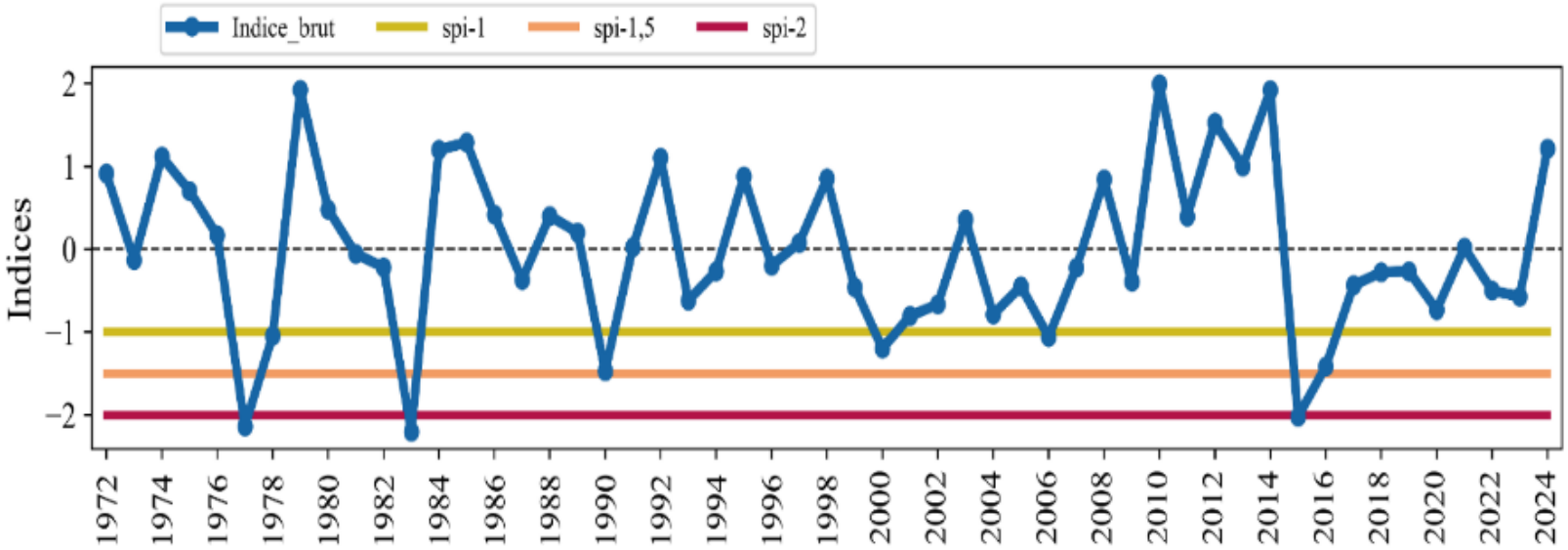

VIII.3.3.5.2. Impacts budgétaires des composantes PIB et recettes

Le modèle iSD permet d'évaluer directement les impacts relatifs aux aléas climatiques sur les composantes PIB et recettes.

VIII.3.3.5.2.1. Composante PIB

Les résultats des simulations montrent que l'inondation et la sècheresse entraînent une décélération progressive de la croissance réelle du PIB par rapport au scénario de référence SSP2.

Le risque d'inondation induit une perte de niveau de PIB du fait de la destruction d'infrastructures, de la perturbation des chaînes de production et d'approvisionnement ainsi que de la baisse de productivité dans les secteurs clés tels que le commerce, le transport et l'industrie. Ces effets traduisent, dans le modèle iSD, l'impact amplificateur des chocs climatiques extrêmes sur la croissance et la trajectoire macroéconomique.

La simulation du risque d'inondation couplé au scénario SSP5 induirait une perte cumulée du niveau de PIB réel de 29,5% sur la période 2026-2050, soit une perte moyenne annuelle de 1,2% du niveau de PIB.

S'agissant de la sécheresse, elle entraine une perte de niveau de PIB en raison de la baisse tendancielle des rendements agricoles, des pertes de cheptel et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement agro-industrielles. Dans le modèle iSD, ces effets se traduisent par une contraction progressive de la production et une réduction de la croissance potentielle, soulignant le caractère systémique et durable de ce choc climatique.

La simulation du risque de sécheresse couplé au scénario SSP5 induirait une perte cumulée du niveau de PIB réel de 21,5% sur la période 2026-2050, soit une perte moyenne annuelle de 0,9% du niveau de PIB.

VIII.3.3.5.2.2. Composante recettes

L'inondation et la sécheresse provoquent une baisse du niveau d'activité et par ricochet, une baisse des recettes fiscales.

La simulation du risque liée à l'inondation couplée au scenario SSP5 induirait une perte cumulée du niveau de recettes fiscales de 22,3% sur la période 2026-2050, soit une perte moyenne annuelle de 0,9% du niveau de recettes.

Concernant la sécheresse, le risque de sécheresse couplé au scénario SSP5, induirait une perte cumulée du niveau de recettes fiscales de 14,1% sur la période 2026-2050, soit une perte moyenne annuelle de 0,6% du niveau de recettes.

VIII.3.3.5.3. Coûts budgétaires spécifiques induits par les risques climatiques

Concernant les dépenses, le modèle ne donnant pas directement les impacts, l'approche coût budgétaire spécifique a été utilisée. Par ailleurs, un coût minimal de dépenses a été estimé en fonction de quelques infrastructures retenues.

Les coûts budgétaires estimés concernent les dommages sur les routes, les écoles, les systèmes d'adduction d'eau et les établissements sanitaires. Des coûts unitaires de réhabilitation/reconstruction sont obtenus des principales sources en la matière (Encadré 13).

Encadré 14 : Hypothèses sur les coûts unitaire de réhabilitation ou de construction de quelques actifs publics

a. Coût estimatif de réhabilitation du linéaire de routes bitumées et non-bitumées :

- Route bitumée : 1 km=300,0 millions FCFA
- Route non-bitumée : 1km=15,0 millions FCFA

b. Coût unitaire de construction d'une salle de classe :

- Le coût unitaire de la construction d'une école primaire selon le plan type validé par le MENA est estimé à 15 millions FCFA pour une salle de classe

c. Cout unitaire réparation de système d'adduction d'eau :

- Selon une étude de la SODECI en 2023, le coût estimatif de production et de distribution est de 390 FCFA/m^3, dont 40% en moyenne pour les charges de production

d. Coûts de construction et d'équipement des établissements sanitaires :

Selon la DGMP, les coûts de construction et d'équipement varient selon les types d'établissements sanitaires.

- Les CHR coûteraient entre 41 et 53 milliards,
- les HG entre 22 et 35 milliards,
- les CSR entre 100 et 115 millions.
- Avec une répartition en 2021 de 20 CHR, 100 HG et 3437 CSR, le coût moyen de construction et d'équipement d'un établissement sanitaire est estimé à 1,2 milliards.

VIII.3.3.5.3.1. Les routes

L'impact des inondations sur le linéaire de routes bitumées indique une perte moyenne annuelle de 55 km estimé sur la période 2026-2050. Sur la période 2026-2028, le coût budgétaire induit par les dégâts des inondations devrait se situer à 53,0 milliards de FCFA, soit un coût moyen annuel de 17,7 milliards de FCFA.

Concernant les routes non-bitumées, la perte due aux inondations s'évalue à 417 km. Le coût budgétaire occasionné par les dégâts des inondations devrait se situer à 20,2 milliards de FCFA sur les trois années, ce qui revient à un coût moyen annuel de 6,7 milliards de FCFA.

L'impact lié à la sécheresse, quant à lui, engendre une perte moyenne annuelle de 12 km de linéaire de routes bitumées, soit un coût budgétaire de 11,4 milliards de FCFA sur la période, représentant 3,8 milliards de FCFA par an. La perte de linéaire de routes non-bitumées due à la sécheresse s'évalue à 82 km pour un coût budgétaire de 4,0 milliards de FCFA sur les trois années, soit 1,3 milliard de FCFA annuellement.

VIII.3.3.5.3.2. Les écoles

Les aléas climatiques ont un impact significatif sur les établissements scolaires à cause des dégâts matériels, des interruptions d'enseignement, et des difficultés d'accès aux écoles qu'ils entrainent.

En moyenne annuelle, 267 établissements scolaires sont impactés par les inondations sur la période 2026-2050, soit environ 1% de l'ensemble des établissements scolaires, avec en moyenne 7 classes pour une école primaire contre 16 pour une école secondaire. En adoptant le même coût unitaire par classe, dans le cas d'une reconstruction entière des établissements impactés, le coût budgétaire annuel s'élèverait à environ 63 milliards de FCFA.

Quant aux risques de sécheresse, ils impacteraient 132 établissements scolaires. Ce qui correspond sous les mêmes hypothèses à un coût budgétaire annuel de reconstruction estimé à 31 milliards de FCFA.

VIII.3.3.5.3.3. Les systèmes d'adduction d'eau

La quantité d'eau provenant des systèmes d'adduction, perdue annuellement sous l'effet des aléas climatiques est estimé, en moyenne sur la période 2026-2050, à 13,4 millions de m^3 causée par les inondations et de 9,8 millions de m^3 par la sécheresse.

Ainsi, sur la période 2026-2028, les coûts budgétaires associés à ces pertes sont estimés à 6,7 milliards de FCFA (2,3 milliards en moyenne par an) pour les dégâts causés par les inondations et de 4,9 milliards de FCFA (1,6 milliards en moyenne par an) pour les dégâts induits par la sécheresse.

VIII.3.3.5.3.4. Les établissements sanitaires

Les aléas climatiques ont un impact considérable sur les établissements sanitaires à cause des dégâts matériels, des interruptions de service, et des difficultés d'accès aux hôpitaux qu'ils entrainent.

En moyenne annuelle, 43 établissements sanitaires seraient impactés par les inondations sur la période 2026-2050. Ainsi, sur la période 2026-2028, le coût budgétaire total induit par ces dégâts devrait se situer à 162,4 milliards de FCFA, soit à 54,1 milliards par an.

Quant à la sécheresse, elle toucherait en moyenne 14 établissements sanitaires par an sur la période 2026-2050. Ainsi, sur la période 2026-2028 le coût budgétaire total induit par ces dégâts devrait se situer à 52,9 milliards de FCFA, soit 17,6 milliards annuellement.

En somme, les dépenses annuelles moyennes supplémentaires induites par les dégâts causés par les catastrophes climatiques sur les infrastructures identifiées sont évaluées à 143,8 milliards pour l'inondation et 55,3 milliards pour la sécheresse (voir Tableau 44). Bien que n'étant pas exhaustifs, ces évaluations offrent une estimation du niveau minimal de provisions budgétaires pour faire face aux risques de catastrophes naturelles.

Tableau 41 : Récapitulatif des coûts budgétaires spécifiques (montant en milliards de FCFA)

Infrastructures	Risque d'inondation	Risque de sécheresse
Routes	24,4	5,1
Ecoles	63	31
Systèmes d'adduction d'eau	2,3	1,6
Etablissements sanitaires	54,1	17,6
Total	**143,8**	**55,3**
% du Budget	**0,8%**	**0,3%**

Source : MEPD / DGE

VIII.3.3.5.4. Analyse de la criticité des risques budgétaires liés au climat

Dans cette section, les degrés de criticité des risques climatiques sont évalués simultanément suivant les composantes PIB, recettes fiscales et dépenses, pour chacun des aléas climatiques (inondation et sécheresse).

VIII.3.3.5.4.1. Risque budgétaire lié aux inondations

Selon la classification de la DRB, le niveau de gravité de l'impact est jugé faible par rapport aux recettes fiscales, moyen par rapport au budget et élevé par rapport au PIB. La probabilité d'occurrence de l'inondation étant de 10%, donc moyenne, **le degré de criticité du risque d'inondation est élevé.**

Tableau 42 : Criticité du risque d'inondations

Base de ratio	Niveau de gravité de la probabilité (10%)	Impact budgétaire (%)	Niveau de gravité de l'impact	Degré de criticité
PIB	Moyen	1,2	Elevé	Elevé
Recettes	Moyen	0,9	Faible	Faible
Budget	Moyen	0,8	Moyen	Moyen

Source : MEPD / DGE

VIII.3.3.5.4.2. Risque budgétaire lié à la sécheresse

Selon la classification de la DRB, le niveau de gravité de l'impact est jugé faible par rapport aux recettes et moyen par rapport au PIB et au budget. La probabilité d'occurrence de la sécheresse étant de 16%, donc moyenne, **le degré de criticité du risque de sécheresse est moyen.**

Tableau 43 : Criticité du risque de sécheresse

Base de ratio	Niveau de gravité de la probabilité (10%)	Impact budgétaire (%)	Niveau de gravité de l'impact	Degré de criticité
PIB	Moyen	0,9	Moyen	Moyen
Recettes	Moyen	0,6	Faible	Faible
Budget	Moyen	0,3	Moyen	Moyen

Source : MEPD / DGE

VIII.4. RECOMMANDATIONS ET MESURES D'ATTENUATION

Le changement climatique représente un risque budgétaire structurel et récurrent pour la Côte d'Ivoire. Le modèle iSD met en relief l'ampleur de l'impact des aléas climatiques exercée sur les finances publiques. Les simulations du modèle iSD ont permis d'identifier les inondations comme le risque budgétaire le plus critique.

Les résultats soulignent que :

- le risque d'inondation se caractérise par **un niveau de criticité élevé**, en raison d'impacts particulièrement lourds sur l'activité économique. Par ailleurs, le modèle met en lumière un besoin minimal de dépenses de réhabilitations des infrastructures estimé à 143,8 Mds FCFA en moyenne par an ;
- le risque de sécheresse présente **un niveau de criticité moyen**, avec des coûts annuels moyens plus modérés (55,3 Mds FCFA), et des effets persistants sur la production agricole et la sécurité alimentaire.

Cette situation appelle à la mise en œuvre des recommandations et mesures d'atténuation ci-après :

a. Recommandations et mesures d'atténuation issues des analyses du modèle iSD

En ce qui concerne les inondations

- priorisation des investissements dans les infrastructures de drainage urbain et de protection des routes, en particulier dans les zones urbaines à forte densité économique comme Abidjan ;
- mise en place d'un mécanisme d'assurance souveraine contre les désastres naturels pour atténuer l'impact financier direct des chocs climatiques ;
- poursuite des actions sociales, telles que la relocalisation et l'indemnisation des populations en zones à risque, combinées à une sensibilisation accrue sur les comportements à adopter en période de pluies, contribueront à réduire les pertes en vies humaines et les pertes économiques.

En ce qui concerne la sécheresse

- poursuite des projets de maîtrise de l'eau dans l'agriculture à travers la construction de barrages, la généralisation des systèmes d'irrigation et la promotion des techniques de goutte-à-goutte ;
- soutien de la recherche sur de nouvelles variétés agricoles résistantes à la sécheresse, parallèlement à une sensibilisation continue des agriculteurs sur les techniques d'adaptation ;
- poursuite des mobilisations de ressources au titre de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (ARC) afin de renforcer la capacité de réponse financière de l'État face à des épisodes secs récurrents.

b. Recommandations et mesures d'atténuation d'ordre institutionnel et stratégique

- intégration systématique des dotations des dépenses d'atténuation et d'adaptation au Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) ;
- réalisation de la cartographie des dépenses publiques sensibles au climat afin d'identifier les postes à risque ou à fort impact ;
- renforcement des capacités techniques des cadres, notamment en modélisation et en analyse des risques budgétaires climatiques, indispensable pour améliorer la qualité des évaluations ;
- renforcement de la coordination des plans de réponse et amélioration de la collecte des données ;
- adaptation des curricula éducatifs et de la formation professionnelle aux compétences nécessaires pour la transition écologique ;
- amélioration de la mobilisation des financements climatiques à travers plus d'accès aux fonds internationaux (FVC, FCM, etc.) et développement des instruments innovants de financement vert, tels que les obligations vertes ou les partenariats public-privé climatiques ;
- mise en place d'un registre national des projets climatiques afin de faciliter la planification et le suivi des financements.

IX- AUTRES RISQUES BUDGETAIRES SPECIFIQUES

Certains risques spécifiques pourraient engendrer des impacts sur le budget en cas de survenance. Il s'agit principalement des risques liés au(x) :

- crises socio-politiques et sécuritaires ;
- secteur financier ;
- ressources minières ;
- litiges ;
- changements climatiques ;
- sanitaires.

IX.1. RISQUES SOCIO-POLITIQUES ET SECURITAIRES

IX.1.1. Risques socio-politiques

L'analyse des risques politiques en Côte d'Ivoire inclut la prise en compte de plusieurs facteurs notamment la stabilité politique, les remous sociaux et les élections.

En effet, l'histoire récente de la Côte d'Ivoire a été marquée par des périodes de crises socio-politiques et militaires, qui ont impacté les agrégats macroéconomiques. Le taux de croissance du PIB est ressorti en 2000 à environ -3,3% suite au coup d'Etat de 1999. De même, la crise post-électorale de 2011 a entrainé une baisse de la croissance économique qui s'est établie à -4,7%.

Aussi, les manifestations politiques survenues lors des élections présidentielles de 2020 ont entrainé une baisse de l'activité économique.

Bien que le climat socio-politique actuel soit apaisé avec le dialogue inclusif avec les partis politiques, la grâce présidentielle accordée aux prisonniers politiques et la poursuite des initiatives en vue de renforcer la cohésion sociale, les élections présidentielles de 2025 constituent un risque politique.

Pour prévenir ces facteurs de risques, des mesures d'atténuation sont proposées en vue de maintenir un climat social et politique apaisé.

Il s’agit de :

- poursuivre le dialogue social, politique et la cohésion nationale ;
- veiller au respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale et maintenir le dialogue entre le Gouvernement et les syndicats;
- impliquer davantage, la société civile (ONG, rois et chefs traditionnels et guides religieux etc…) dans le dialogue politique ;
- améliorer la communication sur les dénouements majeurs de la vie de la nation à l’endroit des populations.

IX.1.2. Risques sécuritaires

La récurrence des attaques terroristes dans la sous-région laisse peser la perspective de nouvelles menaces d’attaques sur le territoire national depuis les attaques terroristes de Grand-Bassam en 2016. Les zones du nord de la Côte d’Ivoire ont connu des remous sécuritaires. En effet, le 10 juin 2020 à Kafolo dans le département de Kong (au nord), un assaut terroriste causant 14 morts et 06 blessés a été enregistré, suivi d’une autre attaque en juin 2021. De même, dans la nuit du 07 au 08 juin 2021, la localité de Tougbo, dans le département de Bouna (nord-est) était prise pour cible. Aussi, le 12 juin 2021 un véhicule passant sur l’axe Téhini-Togolokaye a sauté sur un Engin Explosif Improvisé (EEI) causant la mort de 3 militaires.

Une autre attaque récente dans la nuit du 24 au 25 août 2025, dans le village de Difita, situé à environ 2 km de la frontière avec le Burkina Faso dans le département de Téhini, a été la cible d’un groupe d’individus non identifiés. L’incursion, survenue vers 02 h du matin, a coûté la vie à quatre paysans, laissé un habitant porté disparu, et blessé une femme grièvement brûlée qui a été prise en charge par les services médicaux. Plusieurs habitations ont été incendiées, du bétail volé et des engins de locomotion détruits ou emportés. Ce drame constitue l'une des premières attaques meurtrières impliquant des victimes civiles enregistrées dans la région depuis 2021.

Aussi, la persistance des attaques terroristes et les coups d’Etat enregistrés dans les pays tels que le Burkina-Faso, le Mali et le Niger représentent un véritable défi sécuritaire pour la Côte d’Ivoire en raison de leur proximité.

Cette situation couplée à l’encadrement des réfugiés engendrerait une hausse des dépenses militaires et sécuritaires en raison de la mise en œuvre d’un dispositif national de veille.

Par ailleurs, l’ouverture de la Côte d’Ivoire sur le golfe de Guinée, expose ses activités maritimes à d’éventuelles attaques de pirates qu’il faudra prendre en compte.

La survenance de tels évènements de plus en plus récurrents pourrait entacher la confiance des investisseurs, provoquer un ralentissement du secteur des services, et avoir par conséquent un effet négatif sur l'économie nationale et les finances publiques.
Cela constitue un risque majeur pour notre pays. Au regard de cette situation l'Etat mobilise d'importants moyens pour les questions de défense et de sécurité.

A ce titre, le budget alloué à cette mission est passé de 245,4 milliards de FCFA en 2016 à 442,02 milliards de FCFA en 2025, soit une hausse de 80,14%.

Face à la menace terroriste, particulièrement dans le nord du pays (zones frontalières avec le Burkina Faso et le Mali), des mesures ont été prises, dont les principales sont les suivantes :

- renforcement du dispositif sécuritaire dans le Nord :
  - création d'une zone opérationnelle Nord (ZON) pour mieux coordonner les opérations militaires. ;
  - déploiement de bases militaires avancées à Kafolo, Tehini, Doropo, Tougbo, Kong, et Ferkessédougou ;
  - construction de camps militaires modernes le long de la frontière nord ;
- opérations militaires conjointes :
  - lancement d'opérations conjointes avec les armées du Burkina Faso (opération Comoé en 2020 et 2021) ;
  - coopération sécuritaire renforcée avec la France (Forces françaises en Côte d'Ivoire - FFCI) pour la formation et le renseignement ;
  - partenariat accru avec les États-Unis (appui en logistique, formation antiterroriste et renseignement) ;
- équipements et capacités militaires :
  - acquisition de drones de surveillance pour le contrôle aérien des zones frontalières ;
  - renforcement de l'aviation avec des hélicoptères de combat MI-24 et MI-17 pour appuyer les troupes au sol ;
  - dotation des unités en véhicules blindés légers et moyens adaptés aux terrains difficiles ;
  - utilisation de systèmes anti-drones pour contrer les menaces technologiques des groupes armés ;
- réorganisation et formation des forces :
  - création d'unités spéciales formées à la lutte anti-terroriste et au combat en zone sahélienne ;
  - formations continues des soldats par les FFCI, l'Union européenne et les États-Unis sur la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI/IED) ;
  - mise sur pied d'unités de drones militaires pour la surveillance et le renseignement ;

- renforcement du renseignement et de la coopération régionale :
  - mise en place d'un système de renseignement militaire intégré avec la gendarmerie, la police et les services de renseignement ;
  - participation active aux cadres régionaux pour échanger informations et stratégies contre le terrorisme ;
- approche globale "sécurité et développement" :
  - électrification de casernes et alentours avec le projet de mise aux normes électriques des casernes des Forces Armées de Cote d'Ivoire pour un montant de 7 527 583 399 Francs CFA ;
  - mise en œuvre des actions du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) et des autres projets de développement dans les zones frontalières pour réduire la vulnérabilité des populations à l'influence des groupes armés.

Cependant, eu égard à la persistance de la menace terroriste, les mesures d'atténuation suivantes sont proposées :

- poursuivre l'application des mesures et activités définies par les lois de programmation militaire et de sécurité intérieure ;
- renforcer le fonctionnement de l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme ;
- renforcer les mécanismes de sécurité pour prévenir toute attaque terroriste et maintenir un climat de paix qui rassure les investisseurs ;
- améliorer la stratégie de veille sécuritaire et mettre en œuvre les mesures adéquates en cas de survenance d'une situation d'insécurité ;
- poursuivre les activités du Conseil National de Sécurité ;
- poursuivre le renforcement de la coopération transfrontalière pour mutualiser les actions afin d'assurer la sécurité dans la sous-région ;
- poursuivre le renforcement des capacités des agents chargés de la lutte antiterroriste ;
- poursuivre la sensibilisation des populations en vue de dénoncer toute activité ou toute personne susceptible d'actes de terrorisme ;
- assurer la sécurité dans la zone nord du pays en renforçant les patrouilles près des frontières ;
- mettre en place des unités de police de proximité dans les zones frontalières du Nord, et renforcer le dispositif de vidéo surveillance afin de décourager toutes formes de criminalités ;
- le renforcement de la surveillance e du renseignement avec la mise en place d'une capacité opérationnelle de drones.

Dans son engagement à lutter contre la pauvreté, le gouvernement ivoirien à travers son ministère de la jeunesse, a mis en place un fonds spécial de 2 milliards de FCFA pour financer les projets des jeunes des régions de la Bagoué, du Tchologo et du Bounkani. Environ 3 000

jeunes ont bénéficié de ce programme d'urgence (depuis 2022) qui est en cohérence avec le second programme Social du Gouvernement (PSGouv 2022-2024) dont l'un des cinq axes est consacré à la lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du nord.

IX.2. RISQUES LIES AU SECTEUR FINANCIER

Le secteur financier regroupe le secteur bancaire (banques et établissements financiers à caractère bancaire), les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les Emetteurs de Monnaie Electronique (EME), les Intermédiaires en Opération de Banque (IOB), les sociétés d'intermédiation financière (SGI, fonds communs de placement, etc.) et les assurances (compagnies d'assurance, courtiers en assurance).

Les risques budgétaires sont essentiellement liés au secteur bancaire et aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), principaux secteurs dans lesquels l'Etat est impliqué.

IX.2.1. Identification des risques budgétaires liés au secteur bancaire et aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

Compte tenu de la spécificité de leurs activités, les établissements de crédits (banques et établissements financiers à caractère bancaire) et les SFD sont exposés en plus des risques opérationnels, à des risques financiers, notamment les risques de crédit (défaut de remboursement d'un prêt) et les risques de marché (cours des actions, taux d'intérêt, taux de change, cours des matières premières, etc.).

La non maitrise ou la mauvaise gestion de ces risques et/ou les infractions vis-à-vis de la règlementation peuvent aboutir, après une série de mesures administratives et la mise en œuvre des actions de supervision, à la prise de sanctions telles que la mise sous administration provisoire ou la mise en liquidation.

Une telle décision est à l'appréciation de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA) qui, selon l'annexe à la convention de la Commission Bancaire, prononce des sanctions et en réfère au Ministre en charge des finances de l'Etat concerné qui nomme un administrateur provisoire ou un liquidateur, compte tenu de son rôle de garant des dépôts et de régulateur du système financier. Cette situation peut engendrer des risques budgétaires.

Ces risques budgétaires peuvent être classés en trois catégories, à savoir (i) les risques de restructuration du capital, (ii) les risques de mise sous administration provisoire et (iii) les risques de liquidation :

- **Risques de restructuration du capital**

Le risque de restructuration se manifeste par l'intervention de l'Etat soit pour résorber le déficit de l'établissement, soit pour le rendre conforme aux normes internationales de gestion des établissements de crédit (Bâle II et III).

Par exemple, suite à la décision de relèvement du capital social minimum des banques de 10 à 20 milliards de FCFA prise par le Conseil des Ministres de l'UMOA le 21 décembre 2023, les actionnaires de VERSUS BANK (Etat de CI & CGRAE) se sont réunis en Assemblée Générale Mixte (AG Ordinaire et Extraordinaire) le Jeudi 27 juin 2024 et ont procédé à l'augmentation de son capital social pour le porter de dix (10) à vingt (20) milliards de FCFA, par incorporation des réserves, en vue d'assurer sa conformité réglementaire et prudentielle.

Au niveau de Versus Bank, les Créances Douteuses et Litigieuses (CDL) de plus de 5 ans portant sur un montant de 10,352 milliards de FCFA ont été déclassées en pertes conformément au plan comptable révisé de 2018. Ces créances ont été cédées à l'Etat depuis fin 2019 entrainant le paiement par l'Etat de 10,352 milliards de FCFA sur 5 ans à raison de 2 milliards de FCFA par an avec un différé de 5 ans. Ces paiements débuteront en janvier 2025, par conséquent l'impact de cette opération devrait commencer à se faire sentir sur le budget à partir de l'exercice 2025.

En outre à l'issue de la 147è session de la commission bancaire qui s'est tenue du 25 au 26 juin 2025 à Dakar, l'organe de supervision régionale a donné son avis conforme favorable à la modification de la structure de l'actionnariat de VERSUS BANK induite par la cession des participations majoritaires détenues par l'Etat de Côte d'Ivoire (52,89%) à Harvest Capital Holding.

Cette décision a eu pour effet la prise par le Ministre des Finances et du Budget de l'arrêté n°0681 du 30 juillet 2025 portant modification de la structure de l'action de VERSUS BANK. Ce qui fait à ce jour de VERSUS BANK une banque privé.

En ce qui concerne la BHCI, face à l'échec de la privatisation en 2019, l'Etat a pris en mars 2022 des mesures pour une augmentation de sa participation financière dans le capital de la banque par l'acquisition de 4 333 760 nouvelles actions, portant ainsi à 4 613 760 la part de l'Etat dans le capital de la BHCI, soit 89,17% du capital de la banque.

Encadré 15 : Risque de restructuration

Sur les vingt-huit (28) banques en activité en Côte d'Ivoire, douze (12) sont concernées par la mesure de relèvement du capital social minimum conformément à l'Avis n°001-01-2024 de la BCEAO, les seize (16) autres ayant un capital social supérieur ou égal à 20 milliards de FCFA.

A ce jour, toutes les banques concernées par le relèvement du capital social ont transmis au Ministre des Finances et du Budget leur plan de recapitalisation validé en Assemblée Générale. Ces plans recapitalisation transmis permettent de ressortir trois (3) modes de mise en conformité, à savoir (i) l'incorporation des bénéfices, (ii) l'incorporation des réserves et (iii) l'émission d'actions nouvelles.

A l'issue de la mise en œuvre de ces plans, sur les douze (12) banques ayant communiqué leur plan de mise en conformité, neuf (9) banques seront conformes à la nome de capital social minimum à fin 2024 tandis que les trois (3) autres le seront à fin 2026.

Plans recapitalisation	Banques
(i) l'incorporation des bénéfices	Standard Chartered Bank
(ii) l'incorporation des réserves	Versus Bank, Bridge Bank Group, Coris Bank, BDU-CI, SIB, BICICI, CITIBANK, GTBank CI, Société Général
(iii) l'émission d'actions nouvelles	Mansa Bank, Afriland First Bank

- **Risques de mise sous administration provisoire**

Le risque de mise sous administration provisoire d'une banque et d'un SFD se traduit par la nomination d'un administrateur provisoire qui assume la plénitude des pouvoirs de direction, d'administration ou de gestion en vue du redressement éventuel de l'établissement et de la sauvegarde des avoirs des déposants.

✓ **Au niveau des banques**

Seule la Banque Populaire de Côte d'Ivoire (ex CNCE) a été mise sous administration provisoire de 2015 à 2018. A cet effet, l'Etat a injecté 13 milliards de FCFA dans la banque en 2018 afin de résorber le déficit lié au niveau des fonds propres.

Aucune nouvelle mise sous administration provisoire de banque n'étant envisagée en 2025 au regard des décisions de la 147 ème session de la Commission Bancaire de l'UMOA en juin 2025, le risque reste faible.

- ✓ **Au niveau des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)**

A ce jour, il y a un (1) seul SFD (UNACOOPEC-CI) sous administration provisoire. Cependant, l'Etat s'est désengagé du financement des charges liées à l'administration provisoires depuis l'année 2020.

Ce risque présente de faible probabilité de se réaliser sur la période 2026-2028.

- **Risques de liquidation**

Le risque lié à la liquidation d'une banque se traduit par l'intervention de l'Etat dans l'apurement du passif de l'établissement de crédit ou du SFD en vue du remboursement des clients.

- ✓ **Au niveau des banques**

Ce sont les cas de la Banque pour le Financement de l'Agriculture (BFA) en 2014 et de COFIPA INVESTMENT BANK en 2018.

La liquidation de la BFA en 2014 a coûté 32,742 milliards de FCFA à l'Etat de Côte d'Ivoire. Celle de COFIPA est en cours.

La probabilité d'occurrence du risque lié à la liquidation d'une banque est de 1,38% sur 10 ans *(voir encadré 9).*

La probabilité de survenance de ce risque au niveau du secteur bancaire au cours de la période 2026-2028 est faible.

- ✓ **Au niveau des SFD**

A ce jour, les 211 SFD ayant perdu l'agrément sont en cours de liquidation. Par ailleurs, l'Etat n'a financé aucune liquidation de SFD. La probabilité de survenance de ce risque est faible.

<u>Encadré 16</u> : Méthodologie d'évaluation du risque lié à la liquidation d'une banque

Pour évaluer le risque lié à la liquidation, un échantillon de 16 banques en activité en 2013 en Côte d'Ivoire a été sélectionné. Ce même échantillon a été suivi de 2013 à 2023 c'est-à-dire sur 10 ans (cf tableau ci-après). L'évènement observé est la liquidation d'une banque.

	2013	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Nombre de banques suivie à la date i (ni)	16	15	15	15	15	14	14	14	14	14	16
Nombre banques liquidées à la date i (di)	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
ni-di	16	14	15	15	15	13	14	14	14	14	16
(ni-di)/ni	**1**	**0,9333**	**1**	**1**	**1**	**0,9286**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**

Ainsi, la probabilité qu'une banque ne soit pas liquidée au bout de 10 ans peut être approximée par l'estimateur de Kaplan-Meier définie par la formule suivante : $\prod_{i=1}^{10} \frac{(ni-di)}{ni}$, où $\frac{(ni-di)}{ni}$ représente la probabilité qu'une banque ne soit pas liquidée à la date i sachant qu'elle n'a pas été liquidée à la date i-1, i ≥1.

Après calcul, on a : $\prod_{i=1}^{10} \frac{(ni-di)}{ni} = 108{,}619\%$

On n'en déduit que la probabilité qu'une banque soit liquidée au bout de 10 ans est de 1,086%.

IX.2.2. Mesures de mitigation des risques

Pour atténuer l'impact des risques identifiés, les mesures présentées ci-après ont été prises :

Mesures de mitigation	Risques couverts
Mise en place d'un fonds de garantie des dépôts au sein de l'UMOA en mars 2014. Ce fonds est destiné à indemniser les déposants en cas de défaillance d'une institution financière membre (banque, SFD) dans la limite d'un plafond défini par le Conseil des Ministres de l'UMOA	– Risque de liquidation
Mise en place systématique de comité de suivi du recouvrement des créances. L'objectif de ce comité est de recouvrer toute ou partie des créances de la banque en vue d'assainir la banque ou de faciliter le remboursement des clients	– Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation
Ouverture du capital d'une banque publique par l'Etat à des structures de prévoyances sociales. Cela a permis à la CNPS et la CGRAE de rentrer dans le capital respectivement de la BNI et de Versus Bank en 2019	– Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique
Opérationnalisation de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) créé en 2016 afin d'instaurer la confiance des services financiers	– Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation
Opérationnalisation du bureau d'Information sur le Crédit CREDITINFO WEST AFICA (ex Creditinfo Volo) dont l'objectif est de réduire l'asymétrie d'information sur la solvabilité des emprunteurs et d'augmenter la perception du risque de crédit pour les institutions financières	– Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation

Mesures de mitigation	Risques couverts
Développement du tribunal du commerce afin de garantir une équité et une compétence adaptée dans le traitement des litiges commerciaux notamment à travers la création et l'opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan en avril 2018 (décret n°2017-501 du 2 août 2017), la publication en ligne des statistiques judicaires du Tribunal de commerce d'Abidjan (années 2016 et 2017) et de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan (juin-octobre 2018), etc. Création en cours des tribunaux de commerce de San Pedro et Abidjan Sud	– Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation
La poursuite de l'assainissement et du renforcement de la supervision du secteur des SFD notamment par le regroupement de 24 Coopératives d'épargne et de crédit afin d'avoir le niveau minimal de capital (3 milliards de FCFA) par coopérative	– Risque de liquidation
Création de l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) en mai 2018 avec pour objectif entre autres d'adapter l'offre des services financiers aux populations à faibles revenus, de faciliter l'accès au financement et de lutter efficacement contre la pauvreté.	– Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation
Renforcement du contrôle sur pièces et de la supervision basée sur les risques des SFD	– Risque de mise sous administration provisoire – Risque de liquidation

IX.3. RISQUES LIES AUX RESSOURCES MINIERES

Cette section aborde la situation du secteur minier et les risques probables.

IX.3.1. Situation du secteur minier

La réforme du cadre légal et règlementaire applicable au secteur minier en 2014 a permis à ce secteur d'être l'un des moteurs de la relance et de la croissance économique. Cela s'est matérialisé par la mise en valeur progressive du potentiel géologique et minier relativement peu exploité avant cette réforme, et également par la diversification et l'augmentation du volume des substances minérales exploitées (Or, Manganèse, Bauxite, Diamant) ainsi que par la progression du volume des investissements, des chiffres d'affaires et des recettes fiscales issues de ressources minérales durant la décennie écoulée.

Les perspectives d'une meilleure contribution au PIB à l'horizon 2027 de l'exploitation des ressources minières sont assurées comme l'illustrent les tableaux ci-dessous.

Tableau 44 a : Récapitulatif des principaux projets miniers à court et moyen terme

N°	Intitulé du projet	Localités	Sociétés	Date estimatives début d'exploitation	Durée de vie de la mine (ans)	Réserve en millions de tonnes	Profil de production (tonnes/an)	Investissements à réaliser (milliards/CFA)	Type de financements : extérieur
1	Exploitation du gisement de colombo-tantalite d'issia	Issia	SODEMI	2025	6	0,24	36	3	Public local-Extérieur
2	Exploitation du gisement de nickel*cuivre de Samapleu	Samapleu	Sama Nickel	2025	13	50	Non parvenu	221	Privé Extérieur

Source : MMPE/DGMG

Tableau 44 b : Récapitulatif des principaux projets miniers à court et moyen terme (suite)

N°	Intitulé du projet	Localités	Sociétés	Date estimatives début d'exploitation	Durée de vie de la mine (ans)	Réserve en millions de tonnes	Profil de production (Tonnes/an)	Investissements à réaliser (milliards/CFA)	Type de financements : extérieur
3	ASPIRE NORD(BAGOUE)	Korhogo-Boundiali-M'Bengue	Perseus Mining	2024	4	0,003	0,650	Non parvenu	Privé Extérieur
4	Exploitation d'un gisement d'or	Fondara/ Boundiali	Barrick Gold	2027	-	0,026	Non parvenu	30	Privé Extérieur
5	Exploitation d'un gisement d'or	Kani Séguela	Montage Gold (PROJET KONE)	2027	20	0,155	11	427,2	Privé Extérieur
6	Exploitation du gisement de nickel-cobalt de Sipilou	Sipilou Biankouma	NOCI	2025	20	163	8 000	289	Privé Extérieur
7	Exploitation d'un gisement d'or	Doropo Bouna	Centamin Côte d'Ivoire	2027	15	0,078	Non parvenu	205	Privé Extérieur
8	Exploitation d'un gisement d'or	Tanda	Endeavour Mining	2028	Non parvenu	0,14	Non parvenu	Non parvenu	Privé Extérieur

Source : MMPE/DGMG

Tableau 45 : Récapitulatif de la production minière de 2020 à 2027

Désignation	Réalisée					Estimée	Projetée	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Or (tonnes)	38,523	41,857	48,317	51,185	59,124	61	63	65
Manganèse (Milliers de tonnes)	1 325,525	961,267	929,705	1175,300	1033,405	1140	1250	1380
Nickel (Milliers de tonnes)	1 347,975	1 764,150	1840,796	2480,548	Non parvenu	2500	3000	2700
Bauxite (Milliers de tonnes)	272,294	0	54,963	200,010	607,675	670	735	810
Diamant (carats)	4012	4122	3969	2367,38	676,38	5000	7000	

Source : MMPE/DGMG

Tableau 46 : Chiffres clés de l'économie du secteur minier en Côte d'Ivoire de 2012 à 2024

En milliards de FCFA

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissements privés	67	162	74	77	105	121	268,1	136,3	302,8	196,8	224,4	214	399,3
Chiffre d'affaires	301	302	385,4	479,2	483,7	539,1	594,2	762,0	988,8	1154,2	1539,8	1540,2	2081,4
Recettes fiscales	19,5	23,0	10,9	19,5	34	56,6	65,8	94,6	146,3	227,1	351,5	372,2	397,8*

Source : MMPE/DGMG

*Données recettes fiscales 2024 provisoires

Outre ces chiffres relatifs aux investissements, aux chiffres d'affaires et aux recettes fiscales, le secteur minier génère des investissements sociaux relativement conséquents en faveur des populations riveraines dans le cadre des projets de développements communautaires.

A fin décembre 2024, on dénombre (19) Comités de Développements Local Minier (CDLM) installés par l'Administration des mines depuis 2015. Les activités des CDLM sont financées à hauteur de 0,5 % du chiffre d'affaires de la société d'exploitation.

Aussi, dans le cadre de la réforme du Code minier, un accent particulier sera mis sur le contenu local et sur la fiscalité minière afin d'assurer l'attractivité du secteur minier ivoirien et d'augmenter son impact socio-économique et financier sur l'économie nationale.

Cependant, certains évènements peuvent impacter négativement la dynamique du secteur minier et constituer un handicap pour la réalisation des recettes fiscales prévisionnelles liées à l'exploitation des ressources minières.

IX.3.2. Risques liés au secteur minier

Les évènements qui constituent les principaux risques budgétaires sont :

- les risques géologiques et technologiques ;
- les risques liés aux lourdeurs administratives dans le cadre de l'élaboration des conventions minières ;
- les risques liés à une mauvaise coordination des Administrations impliquées dans la mise en œuvre de la politique minière ;
- les risques liés aux conflits sociaux (internes et externes) ;
- les risques liés à l'insuffisance et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie) ;
- les risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international ;
- les risques liés à la prolifération de l'orpaillage illicite.

L'évaluation des risques liés à l'exploitation minière se présente comme suit :

- **Risques liés aux études géologiques et technologiques**

Une mauvaise étude de faisabilité technique, économique, sociale et environnementale peut entrainer un retard dans la construction d'une mine (projet d'exploitation d'or d'Afema et projet d'exploitation de bauxite de Bénéné) ou un mauvais choix de la méthode de traitement du minerai faussant ainsi les prévisions de production.

Sur la période 2014 à 2025, trois projets miniers en cours d'exécution ont été arrêtés provisoirement ou définitivement pour des causes liées à une mauvaise estimation des ressources.

Cette situation a eu un impact considérable sur les prévisions budgétaires contenues dans le tableau des opérations financières (TFO) des projets.

- **Risques liés aux conventions minières**

Les conventions minières sont des actes qui fixent le régime économique, financier des projets miniers ainsi que les droits et obligations des investisseurs miniers. Le retard dans leur élaboration peut affecter les prévisions budgétaires de l'Etat ainsi que le développement des projets miniers.

Dans le cadre de la politique de rationalisation des exonérations fiscales, certaines exonérations ou dérogations fiscales issues de la pratique ont été remises en cause par la partie Etat notamment le Ministère en charge du Budget.

Cette situation a causé le gel des négociations et des signatures de plusieurs conventions minières pour des projets en cours d'exécution, il s'agit des projets miniers de Lafigué à Dabakala, de la Société Roxgold dans le département de Seguela et Fimabiaso.

Ces incertitudes sur le régime fiscal applicable à ces projets constituent une menace pour la mobilisation des recettes fiscales du secteur minier.

- **Risques liés à la coordination de la mise en œuvre de la politique minière**

Les contentieux fiscaux et douaniers entre les investisseurs et l'Administration sont suscités en partie par la coordination entre les Administrations (DGMG, DGI, DGD) dans le cadre de la mise en œuvre des obligations fiscales et douanières contenues dans les conventions minières. Ces contentieux entrainent parfois un ralentissement des opérations minières.

Les études de faisabilité des projets miniers sont validées en regard de législation fiscale et douanière en vigueur au moment de son élaboration. Toutefois, il ressort de façon constante sur la période 2020 et 2025 que les administrations en chrage du budget ne prennent ans considération cette spécificité économique du secteur au cours de l'élaboration des conventions, pendant lesquelles elles exigent l'application au projet en cours d'exécution des dispositions fiscales et douanières ultérieures auxdits projets.

Cette situation présente pour la mobilisation des recettes prévisionnelles un sérieux handicap et des risques de contentieux.

- **Risques liés aux conflits sociaux**

Les grèves répétées des travailleurs qui revendiquent un mieux-être et le mécontentement des populations riveraines qui souhaitent bénéficier d'une partie de la richesse créée, pourraient impacter négativement la production.

En effet, en 2018, la grève des travailleurs de la mine de Tongon sur une longue période (plus d'une cinquantaine de jours) a impacté négativement la production d'or en Côte d'Ivoire (24,488 tonnes pour une prévision de 26,5 tonnes).

- **Risques liés à la prolifération de l'orpaillage illicite**

L'orpaillage illicite participe au pillage des ressources minières de l'Etat. La pratique de cette activité entraine des pertes au niveau des recettes publiques. Les travaux de recherche sont impactés négativement par : (i) les galeries et autres excavations ; (ii) les contaminations des échantillons par les produits chimiques utilisés (le cyanure et le mercure) et (iii) la dégradation de la faune et de la flore. Ainsi, ces facteurs ralentissent et influencent les études liées à la découverte d'un probable gisement qui pourrait améliorer la prévision en matière de production d'or.

IX.3.3. Mesures de mitigation des risques miniers

Les mesures d'atténuation des risques liés à l'exploitation minière peuvent se résumer comme suit :

- **Risques liés aux études géologiques et technologiques**
  - exiger des opérateurs du secteur minier un plan et un programme d'exploitation prévisionnelle annuelle prenant en compte l'état actuel des réserves de minerais et s'assurer du respect de son suivi ;
  - s'assurer de la certification de l'estimation des ressources par des personnes qualifiées conformément aux normes mondialement reconnues (NI 43 101 JORC, etc) pour minimiser les risques d'incertitude ;
  - renforcer les capacités des agents des mines sur l'estimation des ressources et le calcul des réserves ;
  - exécuter le contrôle et le suivi des activités minières conformément à la réglementation minière en vigueur.
- **Risques liés aux conventions minières**
  - créer un comité de négociation des conventions minières ;
  - respecter le délai légal imparti pour l'élaboration des conventions minières ;
  - fixer des délais et modalités dans le traitement des requêtes fiscales et douanières formulées par les entreprises minières dans le cadre de l'élaboration des conventions minières.
- **Risques liés à la coordination de la mise en œuvre de la politique minière**
  - harmoniser les points de vue des Administrations dans le cadre de la mise en œuvre des obligations fiscales et douanières des sociétés minières ;
  - gérer de façon efficiente les contentieux liés à la mise en œuvre des obligations fiscales et douanières des sociétés minières.
- **Risques liés aux conflits sociaux**
  - mettre en place une politique de veille sur les relations entre les sociétés minières et les populations riveraines d'une part, et d'autre part entre le patronat et les travailleurs par la création d'un département des relations extérieures ;
  - veiller au strict respect du code de travail, des accords signés et des conventions collectives des entreprises ;
  - impliquer les Comités Locaux de Développement Minier (CDLM) au règlement des conflits entre les populations et les sociétés d'exploitation ;
  - mettre en place une politique de « local content » afin d'apaiser les tensions sociales entre populations et la société d'exploitation ;

- créer un comité de suivi des impacts environnementaux dans chaque société d'exploitation, animé par les représentants des populations et de la société afin de permettre à chaque partie prenante d'être au même niveau d'information pour éviter les crises sociales ;
- veiller à la mise en œuvre de la responsabilité sociale (RSE) des entreprises minières ;
- œuvrer pour le suivi et le respect des conventions minières et des protocoles d'accord entre bénéficiaires d'autorisation et populations impactées par les activités.

➢ **Risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international.**

- arrimer la fiscalité minière à l'évolution des cours des substances minérales (cas de l'Or pour lequel le taux de la taxe ad-valorem varie en fonction du cours mondial de l'or conformément au code minier de 2014) ;
- reformer le code minier.

➢ **Risques liés à l'orpaillage illicite :**

- accélérer le traitement des dossiers de demande de permis et d'autorisation d'exploitation des mines ;
- élaborer la cartographie des sites d'orpaillages illicites dans le cadre du projet de déguerpissement ;
- financer les comités techniques locaux installés, chargés de la veille pour détecter et alerter les autorités compétentes en cas de suspicion d'orpaillage illicite ;
- déployer des chantiers écoles pour former les artisans miniers afin de les intégrer dans le secteur légal et formel ;
- sensibiliser les populations aux dangers de l'orpaillage illicite sur l'ensemble du territoire avec l'appui des Comités Techniques Locaux ;
- renforcer les actions de renseignement et de répression de la Brigade de Répression des Infractions au Code Miniers (BRICM) et du Groupement de Sécurité et de Lutte contre l'Orpaillage Illégal (GSLOI) ;
- améliorer la procédure d'attribution des autorisations d'exploitation semi-industrielles et artisanales ;
- renforcer la traçabilité de la production du secteur de la petite mine ;
- sortir les orpailleurs de la clandestinité en ouvrant un comptoir d'achat de toute la production issue de l'orpaillage illicite.

IX.4. RISQUES LIES AUX LITIGES

IX.4.1 Quantification et évaluation des risques liés aux litiges

Les contentieux engageant la responsabilité de l'État constituent un risque budgétaire majeur, eu égard aux charges financières substantielles qu'il est susceptible d'occasionner. Ce risque est accentué par la multiplication des contentieux non fiscaux, ainsi que par les limites observées dans les capacités d'anticipation et de provisionnement des engagements potentiels de l'État.
À titre illustratif, les dépenses liées aux contentieux non fiscaux ont atteint une moyenne annuelle d'environ 4 milliards de francs CFA sur la période 2014–2024, tandis que pour le seul premier semestre de l'année 2025, l'État a déjà été condamné à verser la somme de 2,6 milliards de francs CFA. En outre, le cumule des estimations financières en 2025 des affaires pendantes devant les juridictions nationales et internationales s'élèvent à 83,4 milliards de francs CFA (soit 0,5% du budget voté), traduisant ainsi l'ampleur du portefeuille contentieux en cours.

Toutefois, bien que l'impact budgétaire potentiel de ces contentieux demeure relativement faible lorsqu'il est rapporté au budget global de l'État de Côte d'Ivoire, ce risque ne saurait être considéré comme négligeable. En effet, sa probabilité d'occurrence élevée, conjuguée à la diversité et à la complexité croissante des contentieux impliquant l'État, justifie une vigilance accrue. Il s'agit par conséquent d'un risque à faible incidence budgétaire relative, mais à forte fréquence, susceptible de générer, à moyen terme, une accumulation de charges non anticipées, de nature à affecter la soutenabilité des finances publiques si des mécanismes rigoureux de prévention, de suivi et de règlement ne sont pas consolidés.

La gestion de ce risque est assurée par l'Agence Judiciaire de l'Etat.

Tableau 47 : Récapitulatif des paiements des frais liés aux contentieux non fiscaux de 2014 à 2024

(Montant en FCFA)

ANNNEE	Dossiers de contentieux	HONORAIRES (A)	INDEMNISATION (B)	DEPENSES (C=A+B)
2014	-	0	1 500 000 000	1 500 000 000
2015	-	833 201 097	2 361 237 925	3 194 439 022
2016	-	1 155 738 184	745 066 448	1 900 804 632
2017	-	2 294 007 014	747 006 725	3 041 013 739
2018	-	2 431 436 870	2 654 050 186	5 085 487 056
2019	759	2942 995 821	1 461 637 507	4 404 633 328
2020	437	2 212 287 977	6 574 003 390	8 786 291 367
2021	505	2 135 907 143	7243 140 276	9 379 047 419
2022	619	833 931 128	1 839521 949	2 673 453 077
2023	642	915 965 497	758 156 437	1 674 121 934
2024	735	1 354 310 424	6 005 172 351	7 359 482 775
2025	247	1 014 979 672	241 083 004	1 256 062 676

Source : MFB/ AJE

Tableau 48 : Evaluation et priorisation des risques liés aux litiges

Identification du risque	Description du risque	Probabilité d'occurrence	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
		(Faible-Moyen-Élevé*)	
Risque de condamnations de l'Etat à payer des dommages et intérêts	L'État pourrait être condamné à verser des dommages et intérêts à la suite de litiges, qu'ils soient nationaux ou internationaux	Elevé	Faible
Risque de dépassement du montant principal des condamnations dans les décisions de justice contre l'État par les juridictions nationales	Majoration progressive des intérêts de retard attachés au montant principal de la décision de justice contre l'Etat	Moyen	Faible
Risque de dépassement du montant principal des condamnations dans les décisions de justice rendues contre l'Etat par les juridictions supranationales	Majoration progressive des intérêts de retard attachés au montant principal de la condamnation à l'Etat	Moyen	Faible
Risque de dépassement du montant principal des condamnations dans les décisions de justice rendues contre l'Etat par les instances arbitrales	La majoration des intérêts de retard attachés au montant principal de la sentence arbitrale contre l'Etat	Moyen	Faible

Source : MEF/ AJE

Probabilité d'occurrence : Faible : <10% ; 10 %<Moyen <30 % ; Élevé : >30%. / Impact budgétaire : Faible <5% ; 5%< Moyenne <20% ; Haut : >20% ;
Ampleur : Risque faible Risque moyen Risque élevé

IX.4.2. Mesures de mitigation des risques :

Certaines mesures juridiques ont été identifiées dans l'optique de mitigation des risques liés au litige. Il s'agit de :

- renforcer la gestion proactive des risques par la création d'une plateforme de collaboration avec les Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) des ministères ;
- organiser des séances de sensibilisation sur les comportements des agents publics susceptibles d'engager la responsabilité de l'Etat et d'engager des actions récursoires ;
- promouvoir et renforcer la conformité auprès des citoyens, des entreprises et des services de l'Etat ;
- adopter les modes alternatifs de règlement des conflits ;
- faire l'évaluation financière des contentieux impliquant l'Etat ;
- exécuter les décisions de justice pour éviter l'accumulation des intérêts de droits.

IX.5. RISQUES SANITAIRES

L'année 2020 a été marquée par l'expansion de la maladie à corona virus (Covid-19) dont les effets ont conduit à une récession économique mondiale. La Côte d'Ivoire dont le premier cas de contamination a été enregistré le 11 mars 2020, a adopté une série de mesures visant à protéger la vie de ses populations, à réduire la propagation du virus et à préserver l'activité économique. Cela a entrainé la baisse de la croissance économique qui est ressorti à 2% en 2020 et la mobilisation des ressources.

Pour atténuer les effets pernicieux liés à la Covid-19 et relancer l'économie, le gouvernement ivoirien a adopté et mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers, un plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 1700 milliards de FCFA sur la période 2020-2021. Ce plan a permis la reprise des activités économiques avec un taux de croissance estimé à 7,1% en 2021 et de 6,2% en 2022 malgré les conséquences du conflit russo-ukrainien.

Toutefois, la Côte d'Ivoire reste toujours exposée à des risques sanitaires dont la survenance est susceptible de remettre en cause, l'atteinte des prévisions macro-budgétaires pour les exercices à venir, ainsi que la stratégie de relance de l'économie et la confiance des investisseurs. Il s'agit notamment, des risques liés à la résurgence d'un variant plus virulent de la Covid 19, du déclenchement d'épidémies liées à la maladie à virus de Marburg et à la variole du singe.

IX.5.1 Identification et évaluation des risques sanitaires

L'apparition d'une pathologie aussi virulente que la Covid-19, à savoir :

- **la maladie à virus de Marburg (2022) ;**
- **la variole du singe (2024).**

A l'analyse, il ressort que ces différentes pathologies ont des traits communs en termes de capacité de propagation rapide et peuvent produire des effets plus ou moins similaires à ceux produits par la Covid-19, tant sur le plan économique que social. En d'autres termes, l'économie ivoirienne et par ricochet les finances publiques, pourraient être à nouveau affectées. En effet, la résurgence de la variole du singe (Mpox) en août 2024 suscite un risque majeur en termes de risque sanitaire qui pourrait impacter considérablement le budget de l'Etat. On assisterait d'une part à un recul de la croissance économique du fait du ralentissement de l'activité économique et d'autre part à une augmentation des dépenses publiques en lien avec la mise en application des mesures de mitigations, qui seraient prises à l'effet de protéger les populations, réduire la propagation du/des virus et préserver l'activité économique.

IX.5.2 Mesures de mitigation des risques sanitaires

Dans le but de prévenir la survenance des risques identifiés, il est recommandé de (i) mettre à niveau et maintenir le système de détection et d'alerte précoce des menaces sanitaires et (ii) renforcer les protocoles d'urgence sanitaire. (iii) poursuivre les activités du centre des opérations des urgences sanitaires.

X- SYNTHESE DE L'ANALYSE DES RISQUES BUDGETAIRES 2026-2028

Le tableau ci-dessous donne un aperçu synthétique des risques budgétaires identifiés avec une tentative d'évaluation approximative et sommaire de leurs degrés de criticité ainsi que les mesures d'atténuation de ces risques :

Tableau 49 : Présentation synthétique des risques budgétaires

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Intensité de l'impact budgétaire			Degré de criticité		
	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé
Risques macroéconomiques									
Risque lié à une perte de croissance du PIB réel		X		X				X	
Risque de productivité plus faible du secteur privé			X	X				X	
Risque d'un niveau plus faible du taux d'exécution des investissements publics		X			X			X	
Risque lié aux fluctuations des cours du cacao	X					X		X	
Risque lié aux fluctuations de la production du cacao		X		X			X		
Risque lié à la hausse du cours du pétrole		X			X			X	
Risque de variation des prix des produits pétroliers			X		X			X	
Risque lié au taux d'inflation			X		X			X	
Risque d'un niveau plus faible de production énergétique		X			X			X	
Risques liés aux ressources gazières et pétrolières	X			X			X		
Risques liés à la dette									
Risque de refinancement		X		X			X		
Risque de taux d'intérêt			X	X				X	
Risque de taux de change	X			X			X		
Risque lié à l'émission des garanties publiques	X			X			X		
Risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociale, aux Etablissements Publics Nationaux et Structures Assimilés, et aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes									
Risques liés aux entreprises publiques	X				X		X		
Risques liés aux institutions de prévoyance sociale	X			X			X		
Risques liés à la gestion financière des collectivités décentralisées		X		X			X		
Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux		X		X			X		

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Intensité de l'impact budgétaire			Degré de criticité		
	Faible	Moyen	Elevé		Faible	Moyen	Elevé		Faible
Risques liés au recouvrement des ressources									
Risques liés à la mobilisation des recettes budgétaires et des comptes spéciaux du trésor			X		X			X	
Risques liés à la mobilisation des dons et ressources issues des emprunts	X			X			X		
Risques liés à l'exécution des dépenses publiques									
Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures	X			X			X		
Risques liés aux projets financés sur ressources propres	X			X			X		
Risques liés à la prise en compte des coûts récurrents induits par les dépenses d'investissements publics	X			X			X		
Risques sur la masse salariale	X					X		X	
Risques liés à la constitution de passifs	X			X			X		
Risques liés aux partenariats publics privés (PPP)	X			X			X		
Engagements liés aux paiements publics PIE	X					X		X	
Risques liés aux paiements publics hors PIE	X				X		X		
Risques liés au changement climatique		X			X			X	
Risques liés aux inondations		X			X			X	
Risques liés aux sécheresses		X			X			X	
Autres risques									
Risques politique et sécuritaires		X		X			X		
Risques liés au secteur financier	X			X			X		
Risques liés aux ressources minières		X		X			X		
Risques liés aux revendications juridiques contre l'Etat		X		X			X		
Risques sanitaires	X					X		X	

Source : MFB/DGBF

L'analyse du tableau fait ressortir huit (8) catégories de risques à savoir, les risques macro-économiques, les risques sur la dette publique, les risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociale, aux Etablissements Publics Nationaux et Structures Assimilées et aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes, les risques liés au recouvrement des ressources, les risques liés à

l'exécution des dépenses publiques, les risques liés aux Partenariats Public-Privé (PPP), les risques liés au changement climatique et les autres risques budgétaires spécifiques.

Encadré 17 : Analyse des risques budgétaires selon l'outil FRAT

La compilation de tous les risques a été synthétisée dans le FRAT (Fiscal Risk Assessment Tool) selon leur probabilité de survenance et le coût budgétaire. Cet outil fait la synthèse et analyse les différents risques budgétaires. Il permettra désormais d'anticiper et de mieux maîtriser les risques pouvant entacher l'exécution du budget de l'Etat tout en formulant des mesures d'atténuation.

Graphique 12 : Matrice des risques budgétaires

Impact budgétaire potentiel				
	Haut I>0,1%du budget	**Risques sanitaires**		
	Moyen 0 <I<0,1% du budget	**-Risques liés aux Entreprises publiques -Risques liés aux Partenariats public-privé**	**-Risques macroéconomiques -Risques liés au changement climatique**	
	Faible I<0,1% du budget	**-Risques liés au secteur financier Risques liés à la dette publique -Risques liés aux Institutions de prévoyance sociale -Risques liés à l'exécution des dépenses**	**-Risques liés aux ressources minières -Risques liés aux Administrations locales -Risques liés aux revendications juridiques contre l'Etat -Risques sécuritaire et politique -Risques liés aux EPN -Risques liés au recouvrement des ressources -Risques sécuritaires -Risques socio-politiques**	
		Peu probable P<10%	**Probable 10%<P<30%**	**Hautement probable P>30%**
		Probabilité de matérialisation		

Source : DGBF/DPSB

L'analyse du graphique issu du FRAT fait ressortir une probabilité de survenance moyenne des risques macro-économiques et ceux liés au changement climatique avec un coût budgétaire moyen. Pour les risques macroéconomiques, ils se matérialisent par la fluctuation des cours du cacao, du cours du pétrole, de la hausse de l'inflation occasionnées par la survenance des crises économiques au niveau mondial et la non-maîtrise des facteurs exogènes comme la persistance du conflit Russo-ukrainien et l'inflation au niveau mondial. Le risque lié au changement climatique concerne les risques d'inondations et de sècheresses.

L'analyse des risques selon le FRAT montre un impact budgétaire faible et une survenance peu probable des risques liés au secteur financier, à la dette publique, aux Institutions de prévoyance sociale, et à l'exécution des dépenses :

- le risque sur le secteur financier a une probabilité d'apparition faible qui peut avoir des répercussions sur le budget du fait de l'intervention de l'État pour résoudre le problème afin d'éviter une crise du secteur bancaire ;
- au niveau de la dette publique, la survenance des fluctuations du taux de change par rapport au dollar demeure relativement faible. Cependant, les risques associés au taux d'intérêt variable présentent une probabilité d'apparition moyenne du fait de l'exposition du portefeuille de la dette aux changements de taux d'intérêt du marché et le durcissement des conditions financières sur les marchés financiers et monétaires ;
- concernant les Institutions de prévoyance sociale, des manquements dans leur fonctionnement, notamment des déséquilibres financiers peuvent nécessiter l'intervention budgétaire de l'Etat ;
- l'impact budgétaire provoqué par la réalisation des risques liés à l'exécution des dépenses publiques peut être entrainé, entre autres, par une dépréciation de la devise, un prolongement des délais d'exécution des projets. Cette situation provoque des écarts entre les prévisions et les réalisations qui doivent être supportés par l'Etat.

Quant aux risques sanitaires, bien que représentant une probabilité d'apparition faible ont un impact budgétaire fort en cas de survenance.

Selon l'analyse du FRAT, les risques liés aux ressources minières, aux Administrations locales, aux revendications juridiques contre l'Etat, aux risques sécuritaire et politique, aux EPN et au recouvrement des ressources présentent un niveau de risque avec une probabilité moyenne et un faible effet sur le budget.

- Les risques liés aux ressources minières sont liés à des facteurs géologiques, technologiques, administratifs, sociaux, et aux fluctuations des commodités sur le marché international, etc. La survenance de ces risques peut affecter les prévisions budgétaires de l'Etat.
- Les risques liés aux Administrations locales concernent l'encours de leur dette et les difficultés de mobilisation de leurs ressources propres.
- Les éléments susceptibles d'avoir un impact négatif sur le budget de l'Etat dans le cadre de la gestion des Etablissements Publics Nationaux sont le redressement fiscal et social, la constitution d'impayés dus à la CIE, l'évolution de la masse salariale. La survenance de ces événements appel l'intervention de l'Etat.
- Au niveau des revendications juridiques contre l'Etat, la multiplication de litiges (contentieux fiscaux et non fiscaux, etc.) et leurs dénouements non favorables à l'État justifient ce positionnement.
- Les risques sécuritaire et politique peuvent entrainer une baisse de la croissance économique donc des recettes fiscales et occasionner un manque à gagner pour l'Etat, au niveau budgétaire.

- Les risques liés au recouvrement des ressources présentent une probabilité d'apparition forte avec un impact moyen sur le budget. L'impact sur le sur budget peut s'expliquer par certains événements telles la baisse des prix et de la production des produits agricoles, la survenance de crises d'envergure internationale, la pratique d'optimisation fiscale par les entreprises, etc. Ceux-ci peuvent entraîner nécessairement des pertes de recettes pour l'Etat.

Selon l'analyse du FRAT, les risques liés aux entreprises publiques et Partenariats Public-Privés présentent un niveau de risque avec une probabilité faible et un impact moyen sur le budget.

- les risques liés aux Entreprises publiques résultent principalement de la contre-performance de celles-ci qui peuvent conduire à des pertes de recettes non fiscales ;
- au niveau des PPP, les engagements financiers pour la personne publique, qu'ils soient explicites ou contingents, peuvent s'accroitre par rapport aux prévisions en raison de leur caractère incertain ;

CONCLUSION

L'engagement du Gouvernement Ivoirien à améliorer et moderniser les outils de gestion des finances publiques a conduit au renforcement de la transparence budgétaire à travers notamment l'élaboration du présent document de Déclaration sur les Risques Budgétaires (DRB) pour la période 2026-2028.

Ce document a identifié huit (08) principaux groupes de risques budgétaires à savoir les risques macro-économiques, les risques sur la dette publique, les risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociale, aux Etablissements Publics Nationaux et Structures Assimilées et aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes, les risques liés au recouvrement des ressources, les risques liés à l'exécution des dépenses publiques, les risques liés aux Partenariats Public-Privé (PPP), les risques liés au changement climatique et les autres risques budgétaires spécifiques qui impactent à des degrés différents le budget de l'Etat.

L'une des améliorations majeures apportées concerne la quantification des risques budgétaires liés au changement climatique. Ainsi, les risques d'inondations apparaissent les plus critiques comparativement aux risques de sècheresse qui, quant à eux, sont modérés.

La Déclaration sur les Risques Budgétaires (DRB) 2026-2028 présente également les mesures de mitigation qui ont été identifiées pour atténuer les effets des risques ayant un degré de criticité significatif sur le budget de l'Etat.

Le suivi de ces risques et la mise en œuvre des mesures de mitigation permettront au Gouvernement de garantir la bonne mise en œuvre de sa politique de développement à travers l'exécution du budget et améliorer ainsi le bien-être de la population.

ANNEXE

TABLEAU RECAPITULATIF DES RISQUES BUDGETAIRES

Le tableau ci-dessous donne un aperçu synthétique des risques budgétaires identifiés avec une tentative d'évaluation approximative et sommaire de leurs degrés de criticité ainsi que les mesures d'atténuation de ces risques :

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
I- RISQUES MACROECONOMIQUES								
1.1 Risque de la perte de croissance du PIB réel								
➢ Risque d'un niveau plus faible de la croissance du PIB réel (baisse de 1 point de croissance)		X			X		✓ La dégradation du solde primaire de base de 0,14%.	✓ Accroître la mise en œuvre des réformes contribuant au changement structurel de l'économie
1.2 Risque de productivité plus faible du secteur privé								
➢ Risque d'une baisse de 1% de la production du secteur privé			X		X		✓ Faible (0,05% du budget)	✓ Une politique budgétaire plus adéquate de relance de l'économie par une hausse des investissements publics en cas de ralentissement de celles-ci devrait permettre d'atténuer les effets du choc ; ✓ Rassurer les investisseurs sur les mesures de contingence si le choc est en lien avec la situation sécuritaire, sanitaire et socio-politique
➢ Risque d'une baisse de 2% de la production du secteur privé			X		X		✓ Moyen (0,1% du budget)	
➢ Risque d'une baisse de 5% de la production du secteur privé	X				X		✓ Elevé (2,6% du budget)	
1.3 Risque d'un niveau plus faible du taux d'exécution des dépenses d'investissement								
➢ Réduction de 10% des investissements		X			X		✓ Diminution de 0,73% des recettes fiscales	

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
globaux par rapport à son niveau initial								
➢ Réduction de 10% des investissements publics par rapport à son niveau initial		X			X		✓ Diminution de 0,54% des recettes fiscales	✓ Poursuivre l'application effective des mesures de réduction des délais de passation des marchés.
➢ Réduction de 10% des investissements privés par rapport à son niveau initial		X			X		✓ Diminution de 0,19% des recettes fiscales	
1.4 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao								
1.4.1 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao								
➢ Baisse de 30% du prix du cacao à l'international (M)	X				X		✓ Baisse de 1,2% du budget total	✓ Maitriser de l'offre à travers la poursuite ou non des politiques impactant la production nationale ; ✓ Accélérer de la transformation des produits agricoles par le biais d'un code d'investissement incitatif ; ✓ La mise en œuvre effective de l'accord de partenariat entre la côte d'ivoire et le Ghana (industrialisation, promotion de la consommation, lutte contre les maladies virales, l'harmonisation des pratiques commerciales entre la CI et le Ghana).
➢ Baisse de 25% du prix du cacao à l'international (M)	X				X		✓ Baisse de 2,4% du budget total	
➢ Baisse de 10% du prix du cacao à l'international (M)							✓ Baisse de 2,4% du budget total	
1.4.2 Risque lié aux fluctuations de la production du cacao								
➢ Baisse de 10% de la production de cacao		X		X			✓ Diminution des recettes fiscales de 0,48%, soit un montant 29,7 milliards	✓ Consolider la politique de diversification de l'économie et surtout par l'accélération de la transformation du cacao ;

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➢ Baisse de 30% de la production de cacao		X		X			✓ Réduction de la croissance économique de 1,3 point de pourcentage	✓ Lutter contre les maladies ravageuses telles que le Swollen Shoot qui sont source de destruction de plantation ; ✓ Lutter contre le trafic illicite de cacao dans les pays limitrophes ; ✓ Poursuivre la recherche à travers des conventions entre le Conseil Café-Cacao d'une part et d'autre part le CNRA et le FIRCA en vue de mettre en place des protocoles de production innovants.
1.5 Risque lié à l'inflation								
➢ Impact de court terme d'une hausse des prix de deux (2) points de pourcentage			X		X		✓ Perte de recettes de 0% tant que la variation négative du taux d'épargne reste en dessous de 1,12 points de pourcentage en valeur absolue	✓ Mettre en œuvre une action coordonnée et dynamique entre les acteurs, les consommateurs et les commerçants pour le contrôle des prix ; ✓ Mener des politiques de transformation structurelle et d'industrialisation de l'agriculture ; ✓ Encourager les efforts de surveillance des prix menés par le Ministère chargé du Commerce.
1.6 Risque d'un faible niveau de production énergétique								
➢ Risque d'un niveau faible de production énergétique (basse de 3% de la production de l'électricité)		X		X			✓ 0,82% des recettes fiscales	✓ A court terme accélérer la mise en œuvre des d'investissement dans le secteur de l'électricité ; ✓ A moyen terme et long terme encourager le développement des énergies renouvelable.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
1.7 Risque lié à la hausse du cours du pétrole								
➢ Hausse de 5% du cours	X				X		Augmentation des recettes du gouvernement ✓ CT : 0,22% ✓ MT : 0,06%	✓ Accroitre la capacité de stockage de la SIR
➢ Hausse de 10% du cours	X				X		Augmentation des recettes du gouvernement ✓ CT : 0,45% MT : 0,13%	
➢ Hausse de 20% du cours	X				X		Augmentation des recettes du gouvernement ✓ CT : 0,88% MT : 0,24%	
1.8 Risque de variation des prix des produits pétroliers								
➢ Risques de la réalisation à 92% des volumes sur le gasoil et à 88% pour le super carburant 89%de risques de non-réalisation sur la taxation du gasoil et 87% risques de non-réalisation pour le super carburant			X		X		✓ 2026 : 66,68 milliards de FCFA rapporté au budget ✓ 2027 : 71,66 milliards de FCFA rapporté au budget ✓ 2028 : 77,0 milliards de FCFA rapporté au budget	✓ Accroître le potentiel de stockage de la SIR ; ✓ Accroitre la part des investissements de l'Etat à travers le financement des recherches pétrolières ; ✓ Appliquer strictement le mécanisme automatique des prix des produits pétroliers à la pompe.
II- RISQUE LIE A LA DETTE PUBLIQUE								
➢ Risque de refinancement		X		X				✓ Mettre en œuvre des réformes visant à réduire le déficit budgétaire, en augmentant les recettes ; ✓ Initier des opérations de gestion active de la dette
➢ Risque de taux d'intérêt			X		X		✓ 2026 : 26,2 milliards de FCFA	✓ Initier des opérations de gestion active de la dette ;

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
							✓ 2027 : 21,9 milliards de FCFA ✓ 2028 : 17,9 milliards de FCFA	✓ Privilégier les financements à taux fixe
➢ Risque de taux de change	X			X			✓ 2026 : 8,5 milliards de FCFA ✓ 2027 : 8,7 milliards de FCFA ✓ 2028 : 8,5 milliards de FCFA	✓ Privilégier le recours au financement en Euro ; ✓ Poursuivre les opérations de couverture de risque EUR/USD
➢ Risque lié à l'émission de garanties publiques	X			X			✓ 2026 : 120 milliards de francs CFA ; ✓ 2027 : 120 milliards de francs CFA ; ✓ 2028 : 120 milliards de francs CFA	✓ Mettre en œuvre de mécanismes efficaces d'identification exhaustive et de gestion des risques ; ✓ Renforcer les capacités d'analyse des modèles financiers et économiques ainsi que des négociations des contrats PPP, avec l'appui de partenaires techniques au développement.
III- RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE, AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX ET AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES								
3.1 Risques liés aux entreprises publiques								
➢ Risque lié à la contre-performance opérationnelle des entreprises publiques		X			X		✓ Moyen ; ✓ 0,1% du budget 2025	✓ Mettre en place un plan stratégique et assigner des objectifs clairs aux moyens de Contrats d'Objectifs et de Performance ('COP) conclus avec l'Etat ; ✓ Conduire des analyses des modèles économiques des sociétés du portefeuille de l'Etat et proposer des mesures d'amélioration ou d'optimisation de leur équilibre financier.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➢ Risque lié à l'accès préférentiel au crédit par les entreprises publiques	X			X			✓ Moyen : 0,85% du Budget 2025	✓ Porter une attention particulière sur l'analyse de la viabilité de la dette des entreprises publiques, en amont des levés de fonds ; ✓ Se conformer aux dispositions règlementaires encadrant leurs dettes.
➢ Risque lié à la baisse des revenus provenant des entreprises du portefeuille de l'Etat	X			X			✓ Moye : 0,20% du Budget 2025	✓ Diligenter des études de réduction de charges et de renforcement des recettes propres des entreprises présentant des marges opérationnelles structurellement déficitaires.
3.2 Risques liés aux institutions de prévoyance sociale								
➢ Risque de déséquilibre financier des régimes de retraite lié à la CNPS	X			X			✓ Faible : 0,07% du budget 2025	✓ Poursuivre le renforcement du modèle économique par capitalisation en intensifiant les activités de placement financiers et mobiliers ; ✓ Surveiller l'équilibre financier des branches à travers des études actuarielles périodiques.
➢ Risque de déséquilibre financier lié à l'accumulation de la dette sociale du secteur public vis-à-vis de la CNPS			X		X		✓ Moyen : 0,55% du budget 2025	✓ Sensibiliser les employeurs au paiement des cotisations sociales ; ✓ Renforcer le cadre législatif et règlementaire en matière de recouvrement des créances et amplifier le contrôle des employeurs par la CNPS ; ✓ Titriser les arriérés de cotisations sociales.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➢ Risque de déséquilibre financier des régimes de retraite de la CGRAE	X			X			✓ Faible	✓ Continuer la sensibilisation quant à l'importance du reversement des cotisations sociales ; ✓ Poursuivre le suivi annuel des indicateurs du régime ; ✓ Instaurer des études actuarielles tous les trois ans ; ✓ Poursuivre le renforcement du modèle économique par capitalisation en intensifiant les investissements ; ✓ Renforcer le dispositif de la lutte contre la fraude aux prestations sociales.
➢ Risque lié au déséquilibre financier lié à l'évolution du panier de soins et le transfert du programme de gratuité ciblée de la CNAM	X			X			✓ Faible	✓ Recourir à la parafiscalité ; ✓ Augmenter le montant des cotisations.
➢ Risque de déséquilibre financier lié à la surconsommation médicale dans le cadre des prestations de service de la CNAM	X			X			✓ Faible	✓ Sensibiliser continuellement les assurés ; ✓ Contrôler l'effectivité des prestations ; ✓ Prendre des textes réglementaires en matière de de sanctions en cas de fraudes.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➢ Risque de déséquilibre financier lié à la surfacturation des prises en charge de la CNAM	X			X			✓ Faible	✓ Renforcer le dispositif de contrôle des prestations ; ✓ Appliquer des sanctions aux contrevenants, notamment la suspension de l'agrément des prestataires ; ✓ Informatiser tous les centres de santé.
3.3 Risques liés aux collectivités décentralisées								
➢ Risques liés aux difficultés de mobilisation des ressources propres des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes		X		X			✓ Faible	✓ Appliquer le décret relatif au recouvrement électronique ; ✓ Étendre le Projet d'Appui à la Mobilisation des Revenus Propres des Collectivités à toutes les Collectivités Territoriales.
➢ Risques liés à la dette des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes		X		X			✓ Faible	✓ Encadrer les modalités de résorption des dettes et des déficits budgétaires en fonction de leur importance et des capacités financières des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes ; ✓ Renforcer les capacités des élus locaux et des agents des CT en matière de gestion budgétaire ; ✓ Auditer les dettes des CT et DA et les inscrire dans un plan d'apurement ; ✓ Mettre en œuvre le contrôle financier dans les CT et les DA.
3.4 Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux								
➢ Risque lié à l'évolution de la masse salariale			X		X		✓ Faible : 0,04% du budget 2025	✓ Veiller au paiement des charges fiscales et sociales du personnel pour éviter d'éventuels redressements ;

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								✓ Renforcer les mesures permettant de prendre en compte, dans le budget de l'Etat, les évolutions possibles des effectifs des EPN en cours de gestion ; ✓ Mettre en place un cadre réglementaire de détermination de salaires dans les EPN.
➢ Risque lié à la forte dépendance des EPIC aux subventions de l'État		**X**		**X**			➢ Faible : 0,01 % du budget 2025	✓ Mettre en place des Contrats d'Objectif et de Performance (COP) pour les responsables des EPN ; ✓ Renforcer le circuit de recouvrement des ressources.
IV- RISQUES LIES AU RECOUVREMENT DES RESSOURCES								
4.1 Risques liés à la mobilisation des recettes budgétaires et des comptes spéciaux du trésor								
➢ Risques liés à la baisse des prix et à la production des matières premières agricoles de rente			X	X			✓ 83 milliards de FCFA en 2017 ✓ 19,5 milliards de FCFA au 1er trimestre 2021 ✓ 58,9 milliards de FCFA en 2023 ✓ 33,75 milliards à fin juin 2024 ✓ 142,7 milliards estimé pour 2025	✓ Renforcer l'opérationnalisation des fonds de stabilisation des prix des produits agricoles ; ✓ Renforcer les mesures de résiliences au changement climatique ; ✓ Renforcer la lutte contre les maladies du verger.
➢ Sortie frauduleuse des produits agricoles de rente vers les pays limitrophes	**X**			**X**			➢ Saisie de 140,2 tonnes, soit 423 000 FCFA en 2023 ; ➢ Saisie de 801,9 tonnes en 2024, soit un montant de 171 millions de francs	✓ Renforcer les mesures de contrôles aux frontières en les rendant étanches ; ✓ Améliorer la collaboration avec les pays limitrophes afin d'harmoniser les prix bord champs des produits de rente.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➢ Risques liés au montant élevé des exonérations accordées		X			X		✓ 149 milliards de FCFA en moyenne/an (152 milliards de FCFA en 2020 et 146 milliards de FCFA en 2021) ; ✓ 532,1 milliards en 2024 ; ✓ 549,5 milliards d'estimation pour 2025	✓ Poursuivre la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations fiscales à travers l'encadrement des conventions d'Etat.
➢ Le non-respect des délais dans la mise en œuvre de certaines reformes ou mesures dont les impacts attendus sont prévus au budget de l'Etat		X		X			✓ 8 milliards de FCFA, impact annuel moyen (DGI-DGD) en 2024 ; ✓ 96 milliards de FCFA estimé en 2025	✓ Mettre en œuvre de manière effective les mesures et réformes fiscales adossées à la loi de Finances de l'année.
➢ Risques liés aux pratiques d'optimisation fiscale des entreprises de télécommunication		X			X		✓ 30 milliards de FCFA en 2019 ✓ 20 milliards par an	✓ Accélérer la mise en place du dispositif de contrôle des flux de télécommunication.
➢ Risques liés à la mise en œuvre de certaines mesures de politiques économiques		X			X		✓ 101,5 milliards en 2020 (plan Covid-19) ; ✓ 86 milliards au 1er semestre 2024 sur impôt BIC (relèvement de la facturation de l'électricité) ✓ 68,8 milliards de FCFA pour 2025 (provisions)	✓ Appliquer la Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme.
➢ Risques liés à la fraude en milieu douanier		X		X			✓ 53,3 milliards de FCFA en moyenne annuelle sur la période 2025-2028	✓ Renforcer le contrôle par le recours aux outils modernes (scanners, module d'analyse des risques, vidéos surveillances) ; ✓ Renforcer la coopération avec les administrations douanières des pays frontaliers sur le renseignement (interconnexion des systèmes) ;

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								✓ Renforcer le dispositif d'analyse des risques.
➢ Risques liés à la survenance de crise d'envergure internationale		X		X			✓ 42,13 milliards de FCFA de février à juin 2020 en lien avec la Covid-19 ✓ 380 milliards de FCFA en 2022 (abandon taxation produits pétroliers) et 6,5 milliards de FCFA (exonération sur le blé)	✓ Accroitre les capacités de stockage de produits pétroliers ; ✓ Application stricte du mécanisme de fixation automatique des prix à la pompe des produits pétroliers.
4.2 Risques liés à la mobilisation des dons et ressources issues des emprunts								
➢ Risque lié aux conditionnalités de décaissement des dons et ressources issues des emprunts (dons programmes, dons projets, prêts projets, prêts programmes)	X			X			✓ Le taux d'exécution sur ressources extérieures varie de 43,6% à 89,4% de 2015 à 2025	✓ Définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes pour le décaissement des dons et ressources issues des emprunts.
➢ Risque lié à la fluctuation du taux de change des devises autre que l'euro	X			X			✓ Le taux d'exécution sur ressources extérieures varie de 43,6% à 89,4% de 2015 à 2025	✓ Privilégier les appuis extérieurs libellés en monnaie locale ou en devises ayant un taux de change fixe par rapport au Francs CFA.
V-RISQUES LIES A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES								
5.1 Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures								
➢ Risques liés à la baisse du taux de change des devises autres que l'EURO	X			X			✓ Le taux d'exécution sur ressources extérieures varie de 43,6% à 89,4% de 2015 à 2025	✓ Privilégier les prêts libellés en Euros ou en monnaie locale.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➢ Risques liés à la mauvaise qualité des études de certains projets		X			X		✓ Le taux d'exécution sur ressources extérieures varie de 43,6% à 89,4% de 2015 à 2025	✓ Renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ; ✓ Veiller à n'inscrire au PIP que les projets disposant d'études de qualité.
➢ Risques liés au non règlement de la purge des droits des populations impactées par certains projets	X			X			✓ Le taux d'exécution sur ressources extérieures varie de 43,6% à 89,4% de 2015 à 2025	✓ Mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets ; ✓ Associer toutes les parties prenantes à la réalisation des projets.
5.2 Risques liés aux projets financés sur ressources propres								
➢ Risques liés à la faible appropriation des procédures de passation des marchés publics par certaines structures	X			X			✓ Le taux d'exécution sur ressources intérieures varie de 85,9% à 99,3% de 2015 à 2023	✓ Mettre en place un dispositif de contrôle et de vérification de la qualité des études en vue de s'assurer de l'exhaustivité des études ; ✓ Renforcer les capacités des ministères techniques en matière d'identification et de préparation des projets et programmes d'investissement ; ✓ Renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et des procédures.
➢ Risques liés à la non-disponibilité de sites du fait de problèmes liés à la purge des droits coutumiers	X			X				

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➢ Risques liés à la mauvaise qualité des études de certains projets ;	X			X				✓ Renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ; ✓ Sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur la nécessité de réduire leurs délais de décaissement et de simplifier leurs procédures internes, en référence au décret n°475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers ; ✓ Renforcer le cadre institutionnel de bonne gouvernance des projets publics et les capacités managériales des Responsables et Coordonnateurs des projets publics afin de mieux garantir leur succès ; ✓ Prioriser les prêts libellés en monnaie nationale et en euro pour se prémunir contre les risques de change ; ✓ Mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets ; ✓ Associer toutes les parties prenantes à la réalisation des projets.
➢ Risques liés à l'incapacité technique et/ou financière des opérateurs en charge de l'exécution des travaux	X			X				
➢ Risques liés à l'instabilité institutionnelle qui entraine la mutation récurrente des acteurs des projets	X			X				

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
5.3 Risques liés à la prise en compte des couts récurrents induits par les dépenses d'investissement public								
➢ Risques liés à la prise en compte des coûts récurrents induis par les dépenses d'investissement public	X			X				✓ Améliorer la connaissance sur la durée de vie des actifs publics, en vue de mieux planifier et prendre en compte les coûts récurrents relatifs à leur exploitation et à leur entretien ; ✓ Finaliser l'élaboration de la méthode d'évaluation des coûts récurrents en fonction de la typologie des actifs ; ✓ Elaborer une fiche d'évaluation des coûts récurrents à intégrer aux fiches projet ; ✓ Trouver des modes alternatives de financement des coûts récurrents en s'appuyant sur l'exemple du FER.
5.4 Risque sur la masse salariale								
➢ Risques liés à la rupture de la trêve sociale	X				X		✓ 1 800 milliards de FCFA/an (IRB)	✓ Veiller au respect des engagements pris par chaque partie (Syndicats et Gouvernement) ; ✓ Veiller au bon fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accords signé en 2022.
5.5 Risques liés à la constitution de passifs								
➢ Risque lié à la constitution des passifs	X			X			✓ Montant du passif constitué	✓ Respecter la circulaire numéro 001/PM/2021 du 09 juillet 2021 relative à l'interdiction de constituer des passifs au cours de l'exercice budgétaire ; ✓ Vulgariser les règles et procédures d'exécution de la

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								commande publique, notamment à travers leur diffusion sur les sites internet dédiés ; ✓ Organiser des rencontres d'échanges sur les mesures d'encadrement et d'accompagnement de la gestion budgétaire ; ✓ Mettre à niveau des crédits budgétaires pour la réalisation des activités ; ✓ Poursuivre la sensibilisation des opérateurs économiques notamment par le biais de la CELIOPE ; ✓ Poursuivre la formation des acteurs pour la maitrise effective des instruments du budget-programmes ; ✓ Faciliter l'accès aux opérateurs économiques aux informations sur les marchés budgétisés.
VI- RISQUES LIES AUX PPP								
➢ Engagements liés aux paiements publics PIE	X				X		✓ En moyenne 284 milliards par an sur la période 2026-2028	✓ Renforcer l'implication des structures dédiées de l'Etat dans les phases d'initiation, de négociation et d'exécution des contrats PPP ; ✓ Renforcer le processus d'évaluation des risques liés aux contrats de PPP à l'initiation de ceux-ci, par l'analyse approfondie des risques financiers, opérationnels, environnementaux,
➢ Risques liés aux paiements publics hors PIE	X			X			✓ 117 milliards de FCFA par an	

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➢ Risques liés aux garanties données par l'Etat	**X**			**X**			✓ 31,9 milliards de FCFA	juridiques et politiques associés aux projets envisagés ; ✓ S'assurer d'une répartition claire et équilibrée des risques entre les parties contractantes. Les risques inhérents à la phase de construction, d'exploitation, de maintenance et fluctuation des revenus doivent être convenablement attribués à la partie la plus apte à les gérer.
➢ Risques liés à la résiliation des contrats		X		X			✓ 2,1 milliards de FCFA	
VII- RISQUES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE								
➢ Risques liés aux inondations		**X**			**X**		✓ Entre 143,8 et 276 milliards de FCFA	✓ Priorisation des investissements dans les infrastructures de drainage urbain et de protection des routes, en particulier dans les zones urbaines à forte densité économique comme Abidjan ; ✓ Mise en place d'un mécanisme d'assurance souveraine contre les désastres naturels pour atténuer l'impact financier direct des chocs climatiques ; ✓ Poursuite des actions sociales, telles que la relocalisation et l'indemnisation des populations en zones à risque, combinées à une sensibilisation accrue sur les comportements à adopter en période de pluies, contribueront à réduire les pertes en vies humaines et les pertes économiques.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➢ Risques liés à la sécheresse		X			X		✓ Entre 55,3 et 148,8 milliards de FCFA	✓ Poursuite des projets de maîtrise de l'eau dans l'agriculture à travers la construction de barrages, la généralisation des systèmes d'irrigation et la promotion des techniques de goutte-à-goutte ; ✓ Soutien de la recherche sur de nouvelles variétés agricoles résistantes à la sécheresse, parallèlement à une sensibilisation continue des agriculteurs sur les techniques d'adaptation ; ✓ Poursuite des mobilisations de ressources au titre de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (ARC) afin de renforcer la capacité de réponse financière de l'État face à des épisodes secs récurrents.
VIII- AUTRES RISQUES SPECIFIQUES								
8.1 Risques Socio-Politique et Sécuritaire								
➢ Risques sécuritaires		X		X			✓ Montant des interventions	✓ Renforcement du dispositif sécuritaire dans le nord ; ✓ Renforcement des équipements et capacités militaires ; ✓ Renforcement du renseignement et de la coopération régionale.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➢ Risques socio-politiques		X		X			✓ Montant des interventions	✓ Poursuivre le dialogue social, politique et la cohésion nationale ; ✓ Veiller au respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale et maintenir le dialogue entre le Gouvernement et les syndicats ; ✓ Impliquer davantage, la société civile (ONG, Rois et chefs traditionnels et guides religieux, etc.) dans le dialogue politique.
8.2 Risques liés aux Secteur Financier								
➢ Risque de restructuration du capital d'une banque de l'Etat	X				X		✓ Montant du déficit + 20 milliards de FCFA de fonds propres règlementaires	✓ Mise en place d'un fonds de garanties des dépôts au sein de l'UEMOA en mars 2014. Ce fonds est destiné à indemniser les déposants en cas de défaillance d'une institution financière membre (Banque, SFD) dans la limite d'un plafond défini par le conseil des ministres de l'UEMOA.
➢ Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique	X			X			✓ L'impact est fonction de la volonté politique	✓ Mise en place systématique de comités de suivi du recouvrement des créances ; ✓ Opérationnalisation de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) crée en 2016 afin d'instaurer la confiance des services financiers ; ✓ Opérationnalisation du bureau d'Information sur le CREDITINFO WEST AFRICA (ex Créditinfo Volo) dont l'objectif est de réduire l'asymétrie d'information sur la solvabilité des emprunteurs ;
➢ Risques liés à la liquidation	X			X			✓ Montant du déficit + charge de liquidation au cas où la garantie est nulle et les actifs sont insuffisant pour réaliser les passifs	

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								✓ Ouverture du capital d'une banque publique par l'Etat à des structures de prévoyances sociales. Cela a permis à la CNPS et la CGRAE de rentrer dans le capital respectivement de la BNI et de VERSUS BANK en 2019.
8.3 Risques liés aux ressources minières								
➢ Risques géologiques et technologiques		X			X		✓ Montant du déficit occasionné	✓ Exiger des opérateurs du secteur minier un plan et un programme d'exploitation prévisionnelle annuelle prenant en compte l'état actuel des réserves de minerais et s'assurer du respect de son suivi ; ✓ S'assurer de la certification de l'estimation des ressources par des personnes qualifiées conformément aux normes mondialement reconnues (NI 43 101 JORC, etc) pour minimiser les risques d'incertitude ; ✓ Renforcer les capacités des agents des mines sur l'estimation des ressources et le calcul des réserves ; ✓ Exécuter le contrôle et le suivi des activités minières conformément à la réglementation minière en vigueur.
➢ Risques liés aux conventions minières							✓ Montant du déficit occasionné	✓ Créer un comité de négociation des conventions minières ; ✓ Respecter le délai légal imparti pour l'élaboration des conventions minières ;

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								✓ Fixer des délais et modalités dans le traitement des requêtes fiscales et douanières formulées par les entreprises minières dans le cadre de l'élaboration des conventions minières.
➢ Risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)	X				X		✓ Montant du déficit occasionné	✓ Mettre en place une politique de veille sur les relations entre les sociétés minières et les populations riveraines d'une part, et d'autre part entre le patronat et les travailleurs ; ✓ Veiller au strict respect du code de travail, des accords signés et des conventions collectives des entreprises ; ✓ Mettre en place un comité technique d'anticipation des crises et gestion des crises comprenant l'ensemble des parties prenantes.
➢ Risques liés à la coordination de la mise en œuvre de la politique minière	X			X			✓ Montant de l'investissement et les déficits occasionnés	✓ Harmoniser les points de vue des Administrations dans le cadre de la mise en œuvre des obligations fiscales et douanières des sociétés minières ; ✓ Gérer de façon efficiente les contentieux liés à la mise en œuvre des obligations fiscales et douanières des sociétés minières.
➢ Risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international		X			X		✓ Montant du déficit occasionné	✓ Arrimer la fiscalité minière à l'évolution des cours des substances minérales (cas de l'Or pour lequel le taux de la taxe ad-valorem varie en fonction du cours mondial de l'or

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								conformément au code minier de 2014) ; ✓ Reformer le code minier.
➢ Risques liés à l'orpaillage illicite		X			X		✓ Montant du déficit fiscal occasionné	✓ Accélérer le traitement des dossiers de demande de permis et d'autorisation d'exploitation des mines ; ✓ Elaborer la cartographie des sites d'orpaillages illicites dans le cadre du projet de déguerpissement ; ✓ Financer les comités techniques locaux installés, chargés de la veille pour détecter et alerter les autorités compétentes en cas de suspicion d'orpaillage illicite.
8.4. Risques sanitaires								
➢ Apparition de pathologies aussi virulentes de la COVID-19	X				X		✓ Montant des plans de ripostes nationaux	✓ Mettre à niveau et maintenir le système de détection et d'alerte précoce des menaces sanitaires ; ✓ Renforcer les protocoles d'urgences sanitaires. Former le personnel de santé à l'élaboration des messages de sensibilisation aux populations et au plan de prévention et de riposte.
➢ Risques liés à la maladie à virus de Marburg	X				X		✓ Montant des plans de ripostes nationaux	✓ Mettre à niveau et maintenir le système de détection et d'alerte précoce des menaces sanitaires ; ✓ Renforcer les protocoles d'urgences sanitaires. Former le personnel de santé à l'élaboration des messages de sensibilisation aux populations et au plan de prévention et de riposte.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➢ Risques liés à la variole du singe	X				X		✓ Montant des plans de ripostes nationaux	✓ Mettre à niveau et maintenir le système de détection et d'alerte précoce des menaces sanitaires ; ✓ Renforcer les protocoles d'urgences sanitaires. Former le personnel de santé à l'élaboration des messages de sensibilisation aux populations et au plan de prévention et de riposte.
8.5 Risques liés aux litiges								
➢ Risques de condamnation à payer des dommages et intérêts		X		X			✓ 83,4 milliards de FCFA qui respectent le cumul des estimations devant les juridictions internationales	✓ Renforcer la gestion proactive des risques par la création d'une plateforme de collaboration avec les Directions des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) des ministères ; ✓ Organiser des séances de sensibilisation sur le comportement des agents publics susceptibles d'engager la responsabilité de l'Etat et d'engager des actions récursoires ; ✓ Adopter les méthodes alternatives de règlement des conflits ; ✓ Faire l'évaluation financière des contentieux impliquant l'Etat ; ✓ exécuter les décisions de justice pour éviter l'accumulation des intérêts de droits.
➢ Risque de dépassement du montant principal des condamnations dans les décisions de justice contre l'Etat par les juridictions nationales		X		X				
➢ Risque de dépassement du montant principal des condamnations dans les décisions de justice contre l'Etat par les juridictions supranationales		X		X				

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➢ Risque de dépassement du montant principal des condamnations dans les décisions de justice contre l'Etat par les instances arbitrales		X		X				

Source : Comité DPBEP-DRB